

**LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE EN**

AFRIQUE

RAPPORT 2010 La coopération Sud-Sud:
l'Afrique et les nouvelles
formes de partenariat
pour le développement



NATIONS UNIES

**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
EN AFRIQUE
RAPPORT 2010**

**LA COOPÉRATION SUD-SUD:
L'AFRIQUE ET LES NOUVELLES
FORMES DE PARTENARIAT
POUR LE DÉVELOPPEMENT**



NOTE

La cote des documents de l'Organisation des Nations Unies se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation, sous réserve qu'il soit fait mention de ladite publication et de sa cote et qu'un justificatif soit adressé au secrétariat de la CNUCED.

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2010

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente: F.10.II.D.13

ISBN 978-92-1-212386-8

ISSN 1990-5092

REMERCIEMENTS

Le rapport sur le développement économique en Afrique 2010 a été élaboré par une équipe dirigée par Norbert Lebale et composée de Patrick Osakwe, Janvier Nkurunziza, Martin Halle, Michael Bratt et Adriano Timossi.

Les travaux ont été menés sous la supervision générale de Charles Gore, Chef du Service de la recherche et de l'analyse des politiques, et de Habib Ouane, Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux. Masataka Fujita, Jorg Weber et Hamed El Kady, de la Division de l'investissement et des entreprises, ont apporté leur concours. Les observations formulées par les personnes ci-après, qui ont participé à un examen collégial du projet de rapport, ont été prises en considération: Michael Keating, Directeur exécutif, Africa Progress Panel; Benedikt Franke, administrateur de programme, Fondation Kofi Annan; Jing Gu, professeur, Institute for Development Studies; Alison Johnson, administrateur de programme, Development Finance International; Richard Schiere, économiste principal, Banque africaine de développement (BAD); et Richard Kozul-Wright, CNUCED.

Agnès Collardeau-Angleys a apporté son concours en matière de statistique. Heather Wicks a assuré les travaux de secrétariat; la page de couverture a été élaborée par Sophie Combette, d'après un modèle de Hadrien Gliozzo, et le texte a été édité par Eleanor Loukass.

La mise en page, les illustrations et la publication assistée par ordinateur ont été réalisées par Madasamyraja Rajalingam.

TABLE DES MATIÈRES

Notes explicatives..... vii

Abréviations..... viii

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1

COOPÉRATION AFRIQUE-SUD: INITIATIVES, CARACTÉRISTIQUES ET DÉFIS..... 7

A. Initiatives bilatérales et trilatérales..... 12

B. Initiatives interrégionales 22

C. Partenariats Afrique-Sud et relations avec les partenaires traditionnels.. 25

D. Défis et perspectives pour l’Afrique 27

CHAPITRE 2

LE COMMERCE ENTRE L’AFRIQUE ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT 31

A. Tendances et structures du commerce entre l’Afrique et les pays en développement 32

B. Nouvelles questions, nouvelles préoccupations et possibilités d’action . 42

C. La crise financière et le commerce de l’Afrique avec les pays en développement 45

D. La coopération entre l’Afrique et le Sud dans le cadre des négociations commerciales multilatérales..... 48

E. Conclusion 51

CHAPITRE 3

APPORTS DE FONDS PUBLICS DU SUD À L’AFRIQUE:

TENDANCES, CARACTÉRISTIQUES ET DIFFICULTÉS 53

A. Estimation quantitative de l’apport d’aide à l’Afrique 54

B. Caractéristiques des apports de fonds publics en provenance des partenaires du Sud 58

C. Nouveaux problèmes suscités par les activités des partenaires du Sud.. 72

D. La crise financière et les apports publics des partenaires du Sud..... 75

E. Partenaires du Sud et efficacité de l’aide..... 78

F. Conclusion 83

CHAPITRE 4

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT DES PAYS DU SUD EN AFRIQUE 85

- A. Tendances et structures de l'investissement étranger direct
originaire des pays du Sud en Afrique 87
 - B. Coopération et accords internationaux d'investissement 97
 - C. Défis et possibilités d'action 102
-

CHAPITRE 5

LA COOPÉRATION SUD-SUD AU SERVICE DE L'AFRIQUE:

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 105

- A. Principales conclusions 105
 - B. Recommandations 108
 - C. Conclusion 116
-

NOTES 117

BIBLIOGRAPHIE 120

LISTE DES ENCADRÉS

- 1. Principes directeurs du G-77 et de la Chine applicables
à la coopération Sud-Sud 8
- 2. Engagements pris par la Chine à la Conférence du FOCAC de 2009 16
- 3. Partenariat Inde-Brésil-Afrique du Sud 22
- 4. Définition de l'aide publique au développement et
des apports de fonds publics 53
- 5. EMBRAPA: un modèle de coopération Brésil-Afrique en agriculture 61
- 6. Projet de réseau électronique panafricain:
la coopération technique indienne en action 69
- 7. Le Forum pour la coopération en matière de développement 82
- 8. L'IED Sud-Sud: le problème des données 86
- 9. La Chine et les zones économiques spéciales en Afrique 104

LISTE DES FIGURES

1. Principaux intérêts stratégiques de certains partenaires	11
2. Modes de coopération de l'Afrique avec le Sud	13
3. Part du commerce total de l'Afrique avec certains partenaires, 1980–2008	33
4. Commerce de l'Afrique avec d'autres régions: part des principaux partenaires commerciaux en 2008	34
5. Composition des échanges de l'Afrique avec les pays en développement non africains, 2000–2008	35
6. Structure des exportations de l'Afrique vers les pays en développement non africains, 1995–2008	39
7. Composition des exportations de l'Afrique à destination de ses principaux partenaires commerciaux, 2008	40
8. Composition des importations de l'Afrique en provenance de pays en développement non africains, 1995–2008	41
9. Évolution des cours des produits de base, 2005–2009	47
10. Versements nets d'APD partenaires hors CAD déclarés à l'OCDE	55
11. Ventilation de l'aide hors CAD à l'Afrique, par bénéficiaire, 2008	56
12. Engagements chinois de financement de l'infrastructure dans l'Afrique subsaharienne, 2001–2007	62
13. Ventilation sectorielle de l'APD de la République de Corée en 2008	63
14. Aide reçue par les partenaires du Sud en 2008	70
15. Valeur et nombre de fusions-acquisitions internationales réalisées en Afrique par des STN de pays en développement, 1995–2008	90
16. Répartition des fusions-acquisitions internationales réalisées en Afrique par des STN de pays en développement, par principaux pays d'accueil et pays d'origine, total cumulée 1991–2008	91
17. Principaux pays en développement ayant investi en Afrique, 2008	92
18. Répartition des fusions-acquisitions internationales réalisées en Afrique par les STN de pays en développement, par principal secteur d'investissement, total cumulé 1991–2008	96
19. ABI entre pays en développement et pays d'Afrique	98
20. Répartition des ABI conclus par des pays africains, fin 2008	99
21. Dix premiers pays d'Afrique pour le nombre d'ABI conclus avec des pays en développement non africains, fin 2008	100

LISTE DES TABLEAUX

1. Caractéristiques générales des partenariats Afrique-Sud	10
2. Cinq premiers pays exportateurs d'Afrique par principaux pays en développement partenaires, 2008	36
3. Part de l'Afrique dans le commerce de pays en développement clefs, 2008	38
4. Taux de croissance estimé du PIB, 2008–2011	46
5. Versements nets d'APD de l'ensemble des donateurs, 2000–2008	54
6. Estimation de l'aide fournie à l'Afrique par ses principaux partenaires du Sud en 2006	57
7. Principaux bénéficiaires de l'aide en provenance des pays du Sud, 2008	59
8. Orientation sectorielle des apports publics du Sud	61
9. Part des dons dans le montant brut de l'aide à l'Afrique	65
10. Quelques caractéristiques de l'aide fournie par les partenaires de développement de l'Afrique	71
11. Projets d'infrastructure financés par la Chine en Afrique en échange de ressources naturelles, 2001–2007	75
12. La crise financière et le taux de croissance des économies du Sud	77
13. Répartition des entrées et des stocks intérieurs d'IED estimés en Afrique, par région d'origine	87
14. L'Afrique et les projets de création de capacités, par région d'origine/région de destination de l'IED, 2003–2008	89
15. Asie de l'Ouest: valeur nette des fusions-acquisitions internationales en Afrique, 2001–2009	93
16. Asie de l'Ouest: projets de création de capacités, 2003–2008	93

NOTES EXPLICATIVES

Le terme «dollar» (\$) s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique.

Afrique subsaharienne: Sauf indication contraire, l'Afrique subsaharienne comprend l'Afrique du Sud.

Afrique du Nord: Dans la présente publication, le Soudan fait partie de l'Afrique subsaharienne, et non de l'Afrique du Sud.

ABRÉVIATIONS

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AI	Accord international d'investissement
APD	Aide publique au développement
ASA	Partenariat Afrique-Amérique du Sud
BAD	Banque africaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CUA	Commission de l'Union africaine
DCF	Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement
EMBRAPA	Société brésilienne de recherche agricole
FMI	Fonds monétaire international
FOCAC	Forum sur la coopération sino-africaine
IBAS	Inde-Brésil-Afrique du Sud
IED	Investissement étranger direct
NAASP	Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture .. africaine
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne

INTRODUCTION

Le rôle grandissant des principaux pays en développement dans le commerce, les finances, l'investissement et la gouvernance du monde, allié à la rapidité de leur croissance économique, a réveillé l'intérêt pour la coopération Sud-Sud et stimulé le débat sur ses conséquences pour le développement de l'Afrique (Kaplinsky et Farooki, 2009; Kaplinsky et Messner, 2008; Wang et Bio-Tchane, 2008; Jobelius, 2007; Ajakaiye, 2006). Il a aussi créé des possibilités de coopération entre l'Afrique et d'autres régions en développement. Il ressort des données disponibles que la part des pays en développement non africains dans le commerce total des marchandises de l'Afrique est passée de 8 % en 1980 à 29 % en 2008 et que leur part dans l'apport d'investissement étranger direct à la région est passée en moyenne de 12 % en 1995–1999 à 16 % en 2000-2008.

La coopération Sud-Sud est une notion souvent utilisée mais rarement définie¹. Dans le présent rapport, elle concerne les processus, les institutions et les arrangements destinés à promouvoir les relations politiques, économiques, et techniques entre pays en développement dans la recherche d'objectifs communs de développement². Elle est pluridimensionnelle, puisqu'elle englobe des domaines comme le commerce, les finances, l'investissement, ainsi que l'échange de connaissances, de compétences et d'expertise technique. Sur le plan géographique, elle comprend la coopération bilatérale, intrarégionale et interrégionale ainsi que la collaboration entre pays en développement pour les questions multilatérales en vue d'améliorer leur participation à l'économie mondiale et leur intégration dans cette économie³.

Ces dernières années, les gouvernements africains se sont attachés davantage à exploiter les possibilités créés par l'extension de la puissance et de l'influence économiques des grands pays en développement en renforçant la coopération Sud-Sud. Cette coopération n'est d'ailleurs pas un phénomène nouveau dans la région. Depuis les dernières années 50, l'Afrique avait avec les pays du Sud des relations d'ordre principalement politique. Plus récemment, l'intérêt s'est détourné de la politique au profit de l'économie, et les pays de la région se montrent plus souvent très désireux de promouvoir les relations avec le Sud comme moyen de stimuler leur économie, de lutter contre la pauvreté et de s'insérer dans l'économie mondiale. Actuellement, la part de l'Afrique dans le commerce mondial des marchandises est d'environ 3 % et sa part dans les entrées mondiales d'IED est d'environ 5 %. Les gouvernements africains ont le sentiment

que la coopération Sud-Sud pourrait contribuer pour beaucoup à inverser la tendance et à relever d'autres défis que le développement pose à la région.

La lutte contre l'extrême pauvreté et contre la faim est le principal défi auquel l'Afrique est confrontée, mais la plupart des pays de la région sont aussi aux prises avec les problèmes des changements climatiques, des maladies, de la médiocrité des infrastructures, de l'exode des cerveaux, des conflits violents et de l'absence de création de capacité de production. En outre, ces dernières années, les pays africains ont dû faire face aux conséquences du renchérissement des produits alimentaires et des produits énergétiques et aux vicissitudes de la crise économique et financière mondiale. Ces crises multiples ont déjà commencé à contrecarrer les progrès récents réalisés par la région sur le plan économique. Elles compromettent l'action menée par les pays africains pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans ces conditions, la coopération Afrique-Sud apparaît comme un élément important d'une stratégie visant à répondre aux défis et aux dangers naissants qui menacent la région. Elle est aussi le moyen pour les pays africains d'amorcer un changement technique, de transformer la structure de leur économie et de poser les bases d'une croissance vigoureuse et durable.

La coopération Sud-Sud est intéressante aussi pour les pays africains parce qu'elle élargit et diversifie les sources de financement qui s'offrent à la région. L'Afrique, gros bénéficiaire d'aide étrangère, est de plus en plus déçue par les mécanismes d'aide, que la plupart des pays considèrent comme caractérisés par la non-exécution des engagements pris et l'imposition de conditions contraignantes qui réduisent leur marge de manœuvre dans le choix d'une politique de développement. En conséquence, plusieurs pays de la région cherchent de plus en plus à se procurer des capitaux par le biais de partenariats Sud-Sud parce que ces derniers sont exempts des conditions dont s'accompagne l'aide des donateurs traditionnels.

Étant donné qu'ils n'ont pas d'influence concernant le programme, la vitesse de l'évolution, les systèmes économiques, financiers et commerciaux internationaux et la prise des décisions, les pays d'Afrique s'intéressent davantage à la coopération Sud-Sud comme moyen de renforcer le pouvoir de négociation de la région sur la scène mondiale. Souvent, ces pays ne sont pas en mesure de protéger leurs intérêts dans les négociations multilatérales et dans la réforme de l'architecture financière internationale, et ils voient dans la coopération Sud-Sud un moyen efficace de se faire mieux entendre et d'être mieux représentés dans

l'économie mondiale. Il apparaît de plus en plus que la formation d'alliances avec d'autres pays en développement dans les négociations du Cycle de Doha et les négociations sur les changements climatiques pourrait contribuer à modifier la cadence et la dynamique des négociations et améliorer la position de la région. La nécessité pour les pays africains de constituer ces alliances est devenue d'autant plus importante que la mondialisation s'accélère et que la région s'inquiète de n'en avoir pas tiré jusqu'à présent de bénéfices suffisants.

Si la coopération Sud-Sud peut apporter des avantages à l'Afrique, il convient de noter que les nouveaux partenariats peuvent constituer aussi un défi pour la région. Ainsi, on peut craindre qu'ils n'entraînent une détérioration de la gouvernance et de la qualité de l'environnement et ne gênent les efforts déployés pour obtenir la viabilité de la dette. Étant donné ce souci, il est évident qu'en définitive le résultat de la coopération Sud-Sud en Afrique sera subordonné au fait que les pays du continent seront plus ou moins en mesure d'en maximiser les avantages tout en minimisant les risques. Vu ce qui précède, le rapport examine la coopération de l'Afrique avec le Sud en vue de déterminer comment la région pourrait mieux profiter de ces partenariats pour atteindre ses objectifs de développement à long terme. Il n'aborde pas la question de la coopération Sud-Sud à l'échelon intrarégional car elle a été traitée dans le *Rapport 2009, Le développement économique en Afrique*, intitulé: *Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique*.

Les principaux thèmes traités dans le rapport sont les suivants:

- Quels sont les initiatives, les institutions et les programmes qui soutiennent la coopération Afrique-Sud et pourquoi ces partenariats sont-ils importants pour l'Afrique?
- Quelles sont les caractéristiques, l'ampleur et les tendances du commerce, de l'IED et des courants d'aide publique entre l'Afrique et les pays en développement?
- Dans quelle mesure l'alliance avec les pays en développement dans les négociations multilatérales a-t-elle renforcé la position de l'Afrique, en particulier dans les pourparlers du Cycle de Doha?
- Comment la crise économique et financière pourrait-elle affecter la coopération entre l'Afrique et les pays en développement?
- Dans quelle mesure les courants financiers en provenance des pays en développement partenaires ont-ils affecté l'efficacité de l'aide?

- Comment l'Afrique peut-elle gérer ses relations avec les pays en développement de manière à obtenir de meilleurs résultats pour son développement?

Le présent rapport explique que la coopération Sud-Sud donne à l'Afrique la possibilité d'améliorer son aptitude à remédier aux problèmes de la pauvreté, de la médiocrité des infrastructures, de la création de capacités de production et des dangers naissants liés aux changements climatiques ainsi qu'aux crises alimentaire, énergétique, financière et économique. Toutefois, ces avantages ne sont pas automatiques. Ils vont aux pays qui ont pris des mesures suffisantes et volontaristes pour les exploiter. Dans cette optique, il est nécessaire que les pays africains inscrivent la coopération Sud-Sud dans leur stratégie de développement afin de garantir qu'elle favorise, et non qu'elle freine, la réalisation de leurs objectifs nationaux et régionaux. Pour qu'une stratégie de coopération Sud-Sud soit efficace, il faudra que les pays d'Afrique exploitent les complémentarités qui existent dans le commerce, l'investissement et les courants de financement public du Sud. Il faudra aussi que les politiques à l'échelon national garantissent que la coopération avec le Sud ne se contente pas de reproduire le schéma actuel des relations économiques avec le reste du monde, dans lequel l'Afrique exporte des produits de base et importe des articles manufacturés. À ce sujet, il serait souhaitable que les pays africains et les pays en développement partenaires gèrent leurs relations croissantes et dynamiques de manière à soutenir et renforcer les progrès techniques, l'accumulation de capital et la transformation structurelle de la région. Le rapport souligne la nécessité d'élargir le champ de la coopération nationale et sectorielle avec le Sud afin que ses bénéfices soient mieux répartis entre les pays. Par ailleurs, il fait valoir que la coopération Sud-Sud doit être considérée comme un complément et non comme un substitut des relations avec les partenaires traditionnels et que ces dernières peuvent rendre la coopération Sud-Sud plus bénéfique pour l'Afrique en renforçant le soutien à la coopération triangulaire et grâce à un meilleur dialogue avec les pays en développement partenaires.

Le rapport complète à plusieurs égards les ouvrages existants sur la coopération de l'Afrique avec les pays en développement. Premièrement, il recense et examine les programmes, institutions et initiatives de coopération africaine avec les pays en développement. Il complète une récente étude de Kaplinsky et Farooki (2009), qui présente une analyse intéressante des relations de l'Afrique avec ses partenaires en développement nouveaux ou émergents, mais sans aborder le cadre institutionnel de ces partenariats. D'autres analystes tels que Davies *et al.*

(2008), Besada *et al.* (2008) et le Consortium pour la recherche économique en Afrique ont étudié la coopération de l'Afrique avec les pays en développement (Ajakaiye, 2006; McCormick, 2006). Toutefois, ils mettaient l'accent sur les pays moteurs asiatiques sans tenir compte d'autres pays en développement partenaires⁴. Une autre caractéristique du présent rapport est qu'il étudie la collaboration Afrique-Sud dans les mécanismes d'investissement internationaux. En particulier, il présente de nouvelles données sur l'investissement bilatéral et les conventions de double imposition conclues entre l'Afrique et les pays en développement. En outre, il examine les conséquences de la crise économique et financière mondiale pour la viabilité de la coopération Afrique-Sud dans le domaine du commerce, de l'investissement et de l'aide publique. Ce facteur est important étant donné le rôle grandissant des pays en développement en Afrique et l'incidence de la crise mondiale sur leurs perspectives de croissance. Le présent rapport possède une autre caractéristique importante, c'est que, contrairement aux études antérieures, il traite la question de la collaboration entre l'Afrique et les pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales et de la manière dont cette collaboration renforce la position de la région dans les négociations du Cycle de Doha.

Le rapport s'articule comme suit: le chapitre 1 examine le cadre institutionnel ou les initiatives dont s'inspire la coopération de l'Afrique avec les pays en développement. Il analyse les différences et les similitudes entre ces initiatives ainsi que les difficultés pour les pays du continent à gérer leurs nouveaux partenariats. Le chapitre 2 traite des tendances du commerce Afrique-Sud. Il examine la coopération entre l'Afrique et les pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales ainsi que les conséquences de la crise financière pour la viabilité du commerce avec le Sud. Le chapitre 3 examine les tendances et les caractéristiques des courants de capitaux publics en provenance des pays en développement et en évalue les conséquences pour la gouvernance, la viabilité de la dette, la qualité de l'investissement et les ressources naturelles de la région. Il étudie les incidences de la crise financière sur l'aide des pays en développement à l'Afrique. Enfin, il analyse comment la naissance des partenariats avec ces pays affecte l'efficacité de l'aide et comment leur contribution pourrait être mise à profit dans un sens plus favorable au développement. Le chapitre 4 est consacré aux tendances et modalités de l'IED en provenance des pays en développement. Il discute les cadres d'investissement tels que l'investissement bilatéral et les conventions de double imposition qui viennent renforcer la coopération entre l'Afrique et les pays en développement. Le chapitre 5 présente les principales conclusions et recommandations du rapport.

Chapitre 1

COOPÉRATION AFRIQUE-SUD: INITIATIVES, CARACTÉRISTIQUES ET DÉFIS

L'Afrique a un passé de coopération avec le Sud. Sa participation officielle à la coopération Sud-Sud remonte à 1955, année où les nations africaines et asiatiques, dont la plupart venaient d'accéder à l'indépendance, se sont réunies à Bandung, en Indonésie, pour lancer une coopération économique et culturelle et mettre fin au colonialisme⁵ La Conférence de Bandung préconisait la promotion de la paix dans le monde et soulignait la nécessité pour les nations en développement d'atténuer leur dépendance à l'égard des pays industrialisés en se fournissant une assistance technique mutuelle. La Conférence de Bandung a donné l'impulsion nécessaire à la formation de plusieurs alliances Sud-Sud dans les années 60 et 70. Ainsi, elle a conduit à la création du Mouvement des non-alignés en 1961. Elle a été l'aiguillon de la création du Groupe des 77 (G-77) au cours de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en 1964⁶. Le G-77 est devenu le porte-parole du Sud sur la scène mondiale (Nations Unies, 2009a). Il a été le fer de lance de l'établissement d'un cadre conceptuel et de principes directeurs de la coopération Sud-Sud (encadré 1).

Il a été question de la coopération technique entre pays en développement à la Conférence de Bandung mais aucun cadre stratégique n'existait avant 1978, année où a été adopté le Plan d'action de Buenos Aires (Nations Unies, 2009b). Le Plan est le résultat de la Conférence des Nations Unies sur la coopération entre pays en développement, qui s'est tenue à Buenos Aires en août 1978. Les objectifs déclarés du Plan sont les suivants:

- Renforcer l'interdépendance économique, sociale et politique des pays en développement;
- Accélérer le développement;
- Corriger les déséquilibres des systèmes internationaux résultant de rapports de force asymétriques entre pays en développement et pays industrialisés.

Depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, l'ONU a joué et continue de jouer un rôle capital en soutenant les initiatives de coopération Sud-Sud et en

Encadré 1. Principes directeurs du G-77 et de la Chine applicables à la coopération Sud-Sud

1. La coopération Sud-Sud est une entreprise commune aux peuples et pays du Sud et doit se comprendre comme étant l'expression de la solidarité Sud-Sud ainsi que comme constituant une stratégie en vue de l'indépendance économique et de l'autonomie du Sud, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité;
2. La coopération Sud-Sud et ses priorités doivent être décidées par les pays du Sud;
3. La coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud. Le renforcement de la coopération Sud-Sud ne doit pas être une mesure visant à compenser le fait que les pays développés ont un intérêt moindre à aider les pays en développement;
4. La coopération entre les pays du Sud ne doit pas être analysée ni évaluée à l'aide des mêmes règles que celles régissant les relations Nord-Sud;
5. L'aide financière d'un pays en développement à un autre pays du Sud ne doit pas être considérée comme étant une aide publique au développement. Il s'agit là d'une simple expression de solidarité et d'une coopération découlant d'expériences communes et d'une fraternité partagée;
6. La coopération Sud-Sud est un programme de développement fondé sur des principes, des conditions et des objectifs qui sont propres à l'histoire et au contexte politique des pays en développement ainsi qu'à leurs besoins et leurs attentes. Elle mérite une place distincte et une action autonome;
7. La coopération Sud-Sud se fonde sur un partenariat et une solidarité fermes, sincères et à grande échelle;
8. La coopération Sud-Sud se fonde sur l'égalité en tous points, ainsi que sur le respect et l'avantage mutuels;
9. La coopération Sud-Sud respecte la souveraineté nationale dans le cadre de la responsabilité partagée;
10. La coopération Sud-Sud œuvre au renforcement du multilatéralisme dans le cadre de la promotion et d'une approche pragmatique des enjeux du développement;
11. La coopération Sud-Sud encourage l'échange de pratiques optimales et l'appui mutuel des pays en développement en vue d'une action commune en faveur de leurs grands objectifs de développement, ce qui englobe tous les aspects des relations internationales et non pas seulement les domaines ordinaires de la coopération économique et technique;
12. La coopération Sud-Sud se fonde sur l'autonomie collective des pays en développement;
13. La coopération Sud-Sud vise à donner aux pays en développement les moyens de participer plus activement à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions au plan international afin de favoriser l'action qu'ils mènent en vue de parvenir à un mode de développement durable;

Encadré 1 (suite)

14. Les modalités et dispositifs de promotion de la coopération Sud-Sud se fondent sur la coopération et l'intégration bilatérales, sous-régionales, régionales et interrégionales, ainsi que sur la coopération multilatérale.

Source: Déclaration ministérielle de la trente-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, 25 septembre 2009, New York (États-Unis).

tant qu'instance de dialogue entre pays développés et pays en développement. Afin de renforcer et de coordonner ses travaux dans ce domaine, elle a créé le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La CNUCED et plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies ont aussi créé de nouveaux services ou de nouveaux programmes de travail relatifs à la coopération Sud-Sud. À l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, l'ONU a organisé à Nairobi, en décembre 2009, une conférence de haut niveau sur cette coopération. La Conférence a réaffirmé la nécessité de consolider et de redynamiser la coopération Sud-Sud en tant que mécanisme additionnel permettant de stimuler la croissance et de faire face aux difficultés économiques auxquelles les pays en développement étaient confrontés. Elle a appelé les pays développés à soutenir les initiatives de coopération Sud-Sud et réaffirmé le rôle de l'ONU en tant que promoteur de la coopération entre pays en développement⁷.

Les pays d'Afrique participent activement aux alliances Sud-Sud destinées à renforcer la collaboration entre pays en développement, mais ce n'est que depuis le nouveau millénaire que cette collaboration commence à jouer un rôle notable dans la région. Par le passé, la coopération au service du développement entre l'Afrique et les pays du Sud était axée sur des préoccupations politiques plutôt que sur des préoccupations économiques. Depuis 2000, les pays du continent ont conclu avec le Sud de nouveaux partenariats et de nouveaux accords inspirés essentiellement de facteurs économiques plutôt que de facteurs politiques. Les nouveaux partenariats diffèrent aussi des précédents en ce qu'ils s'appuient souvent sur des cadres structurés comportant des forums de concertation et des plans d'action. Le présent chapitre donne un aperçu des nouvelles initiatives et des nouvelles structures de collaboration entre l'Afrique et les pays en développement. Il examine les similitudes et les différences entre ces différents partenariats et définit leurs caractéristiques originales par rapport aux partenariats avec les pays développés. Il examine aussi les difficultés que les

pays d'Afrique éprouvent pour gérer et exploiter ces partenariats dans un sens qui soit favorable à leurs objectifs de développement à long terme.

Les initiatives et les accords que l'Afrique partage avec ses partenaires du Sud présentent des différences entre eux, mais ils ont aussi des points communs (tableau 1). Ainsi, ces partenariats ont pour but de promouvoir la coopération Afrique-Sud afin d'atteindre les objectifs communs de développement. Ils mettent l'accent sur les principes généraux suivants: respect mutuel, avantages réciproques, respect de la souveraineté et non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Les pays du Sud estiment que le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures des partenaires sont importants pour consolider et soutenir leurs relations avec l'Afrique. En conséquence, dans leur aide à la région, ils n'imposent pas de conditions quant à la politique à mener. Une autre caractéristique générale de la plupart des partenariats est qu'ils englobent les domaines politique, économique, social et culturel. Ils sont souvent complétés par des visites officielles de haut niveau et par des activités visant à stimuler les relations diplomatiques. Enfin, les gouvernements sont les principales parties prenantes du processus, encore que certains des partenaires s'efforcent de plus en plus d'encourager la participation du secteur privé.

Une grande question souvent soulevée dans les discussions et les débats sur la coopération Afrique-Sud est le point de savoir pourquoi les partenaires du Sud cherchent à nouer et renforcer des relations avec la région. Dans l'ensemble, il ressort des déclarations officielles de ces derniers que leur relation avec l'Afrique est fondée sur la nécessité et le désir d'instaurer une coopération qui soit bénéfique pour toutes les parties. On peut en déduire que les liens entre l'Afrique

Tableau 1

Caractéristiques générales des partenariats Afrique-Sud

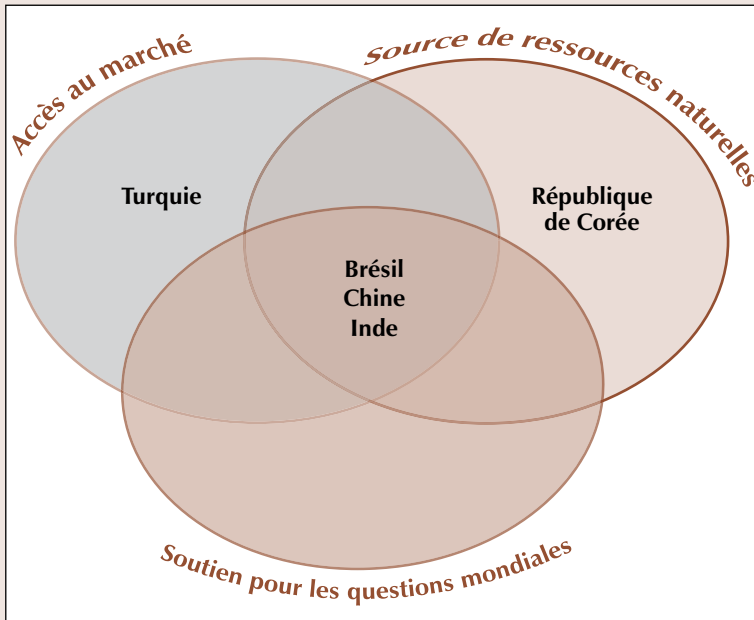
Caractéristique	Observations
Objectif	Promotion de la coopération Afrique-Sud afin d'atteindre les objectifs de développement communs
Principes généraux	Respect mutuel, avantages réciproques, respect de la souveraineté et non-ingérence dans les affaires intérieures
Mode d'action	Forums, sommets et accords bilatéraux
Principaux domaines d'action	Coopération politique, économique, sociale et culturelle
Mécanisme de transparence	De plus en plus, les partenariats comprennent des mécanismes automatiques de surveillance
Parties prenantes	Essentiellement les gouvernements, mais participation croissante du secteur privé
<i>Source: CNUCED.</i>	

et le Sud doivent être considérés comme une relation de complémentarité et de réciprocité. D'une part, la région a besoin des capitaux, des technologies et des compétences techniques d'autres pays en développement pour faire face à ses besoins et à ses difficultés de développement. D'autre part, les partenaires du Sud ont besoin de ressources naturelles, de débouchés et de soutien politique dans le concert des nations; or l'Afrique a beaucoup à offrir dans ces domaines.

Les partenaires du Sud ont tous le désir d'aider l'Afrique à satisfaire ses besoins de développement, mais ils présentent d'importantes différences en ce qui concerne l'intérêt commercial ou stratégique que la région représente pour eux (fig. 1). Ainsi, le Brésil, la Chine et l'Inde voient dans l'Afrique une importante source de ressources naturelles nécessaires pour alimenter et entretenir leur croissance économique. Ils voient aussi dans la région un marché grandissant pour leurs exportations et ils cherchent de plus en plus son soutien sur la scène

Figure 1

Principaux intérêts stratégiques de certains partenaires



Source: CNUCED.

mondiale. À cet égard, la République de Corée diffère du Brésil, de la Chine et de l'Inde parce que son engagement est dicté plus par le besoin de ressources naturelles (pétrole) que par le besoin d'accès au marché ou de soutien politique sur le plan mondial. Quant à la Turquie, elle cherche davantage à trouver des débouchés pour ses produits qu'à trouver des ressources naturelles ou un soutien sur la scène mondiale (Kaplinsky et Farooki, 2009).

La coopération de l'Afrique avec le Sud est habituellement de trois types (fig. 2). La première forme de coopération est bilatérale, elle s'établit entre les pays africains et un pays en développement d'une autre région. Ainsi, elle concerne des partenariats bilatéraux entre l'Afrique et des pays en développement comme la Chine, l'Inde, la République de Corée et la Turquie. La deuxième forme de coopération est trilatérale en ce sens qu'elle s'exerce entre un pays d'Afrique et deux pays en développement de régions différentes; le principal exemple en est le partenariat Inde-Brésil-Afrique du Sud. La troisième forme de coopération s'inscrit à l'échelon régional entre l'Afrique et d'autres régions en développement. Les trois principaux accords de cette catégorie sont le nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique, l'initiative Afrique-Amérique du Sud et l'initiative de coopération afro-arabe.

A. Initiatives bilatérales et trilatérales

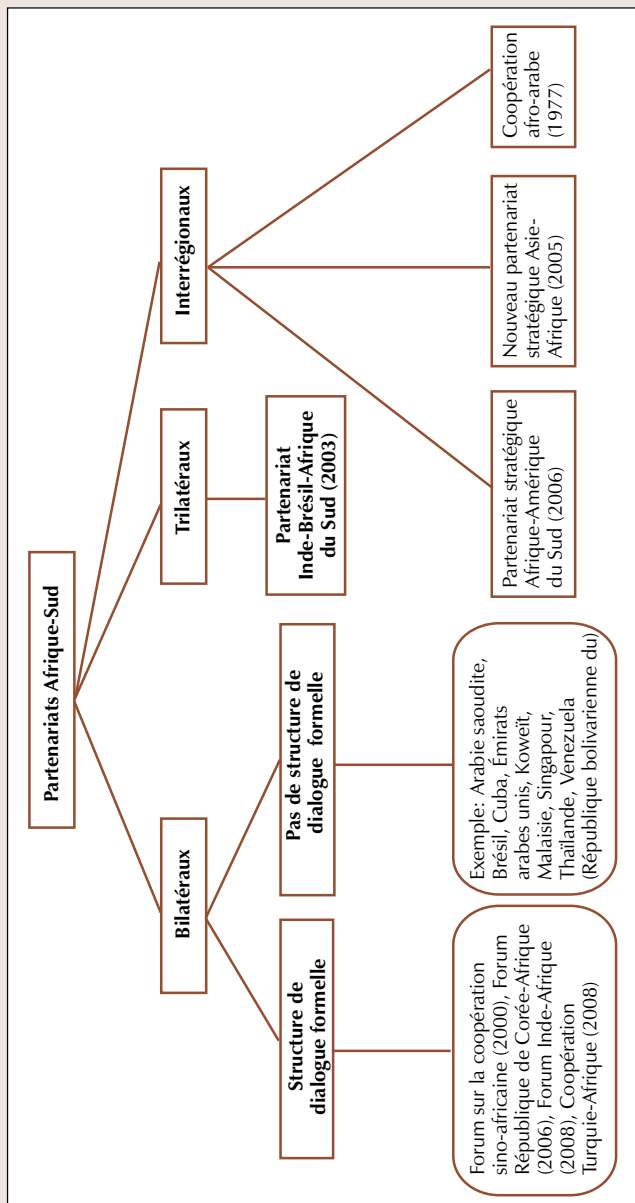
Plusieurs partenaires du Sud ont un arrangement de coopération avec l'Afrique. Ces dernières années, la République bolivarienne du Venezuela, le Brésil, la Chine, Cuba, l'Inde, le Koweït, la République de Corée, l'Arabie saoudite, la Turquie et les Émirats arabes unis ont noué ou étendu leur coopération avec la région. Certains de ces arrangements s'appuient sur un cadre stratégique comprenant une plate-forme de dialogue bien structurée, tandis que d'autres n'ont pas de modalité de dialogue formelle. La Chine, l'Inde, la République de Corée et la Turquie ont établi de nouvelles initiatives et structures pour leur action en Afrique tandis que des pays comme la République bolivarienne du Venezuela et Cuba n'ont pas de dialogue bilatéral formel.

Partenariat Chine-Afrique

Depuis la fondation de la République populaire de Chine, en 1949, l'Afrique est un élément important de sa politique étrangère. La Chine a toujours eu des liens politiques étroits avec les pays africains. Elle a aussi un long passé d'aide

Figure 2

Modes de coopération de l'Afrique avec le Sud



Source: CNUCED.

financière à la région. Ainsi, en 1964, elle était la source de quelque 53 % des prêts à la région (SAIIA, 2009). Dans les premières années 70, elle a financé le chemin de fer Tazara qui relie les mines de cuivre de Zambie au port de Dar es-Salaam en République-Unie de Tanzanie. Il convient de noter que la coopération sino-africaine a évolué avec le temps. Jusqu'en 1978, elle était inspirée essentiellement par des préoccupations politiques et idéologiques et elle était fondée sur ce que Beijing considère comme les cinq principes d'une coopération pacifique: respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, non-agression mutuelle, non-ingérence dans les affaires internes de l'autre partie, égalité et avantages mutuels, coexistence pacifique. Après la réforme de son économie en 1978, la Chine s'est occupée davantage de ses affaires intérieures et moins de l'Afrique, mais depuis les années 90, elle s'attache à renforcer sa coopération avec la région, à commencer par la visite du Président Jiang Zemin en Afrique en 1996; au cours de cette visite, le Président a annoncé le projet de créer le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC).

La création du FOCAC à Beijing en 2000 a inauguré une nouvelle ère de relation entre la Chine et l'Afrique, axée principalement sur les intérêts commerciaux et économiques et non plus sur l'idéologie politique comme auparavant (Brown et Chun, 2009). La nouvelle relation est marquée par l'intensification des visites de personnalités chinoises de haut niveau et par l'accroissement des échanges commerciaux, financiers et d'investissements. Les grands domaines prioritaires d'action définis par la Chine et les pays africains sont les suivants: politique, relations internationales, économie et développement, paix et sécurité, échanges culturels et échanges personnels.

Le FOCAC est devenu la plate-forme de coordination des relations sino-africaines et du dialogue entre le continent et la Chine. Les réunions se tiennent tous les trois ans, principalement à l'échelon ministériel, mais elles accueillent souvent aussi des chefs d'État ou de gouvernement. Le FOCAC s'est réuni quatre fois depuis sa création. La première réunion ministérielle s'est déroulée à Beijing en 2000 et la deuxième à Addis-Abeba en décembre 2003. La troisième réunion, tenue à Beijing en novembre 2006, comprenait un sommet de chefs d'État. Elle a appelé l'attention de la planète sur l'engagement croissant de la Chine en Afrique car les dirigeants de 42 pays africains y ont assisté et elle s'est tenue l'année où Beijing a publié un livre blanc sur sa politique africaine. Au cours de la réunion, la Chine s'est engagée à doubler son aide jusqu'en 2009, à consentir davantage de prêts et d'allègements de dette, à créer des zones de coopération économique et commerciale, à constituer un fonds de développement sino-

africain, à construire un centre de conférences pour l'Union africaine et à fournir davantage d'assistance technique et de formation. Cet ambitieux programme constituait pour l'Afrique un message indiquant clairement que la Chine était désireuse de cultiver des relations à long terme avec la région.

La quatrième réunion du FOCAC s'est tenue à Charm el-Cheikh, en Égypte, en novembre 2009, sur le thème «Approfondir le nouveau partenariat stratégique sino-africain en vue d'un développement durable». Le nouveau type de partenariat, qui avait été annoncé au Sommet de Beijing en 2006, met l'accent sur l'égalité politique et la confiance mutuelle, les avantages économiques mutuels découlant de la coopération et les échanges culturels. À l'appui de ce partenariat, la Chine a annoncé à la quatrième réunion du FOCAC huit mesures destinées à stimuler la coopération avec l'Afrique dans la période 2010-2012 (encadré 2). Les nouvelles mesures comprennent une aide à l'Afrique dans des domaines comme les changements climatiques, la science et la technologie, la riposte à la crise financière, la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et la santé. Elles englobent des échanges culturels et des échanges personnels. Les dirigeants de 17 pays africains participaient à la réunion de 2009.

Encadré 2. Engagements pris par la Chine à la Conférence du FOCAC de 2009

Les huit nouvelles mesures annoncées par la Chine à la réunion du FOCAC de 2009 sont les suivantes:

1. Créer un partenariat sino-africain pour faire face aux changements climatiques. La Chine construirait pour l'Afrique 100 projets d'énergie propre concernant l'électricité solaire, le biogaz et les petites centrales hydroélectriques;
2. Améliorer la coopération dans le domaine de la science et de la technique. La Chine lancerait un partenariat de science et de technologie dans lequel elle exécuterait 100 projets expérimentaux communs de recherche scientifique et technique et elle accueillerait 100 chercheurs africains possédant un doctorat pour faire de la recherche scientifique en Chine;
3. Aider l'Afrique à étoffer ses moyens financiers. La Chine fournirait 10 milliards de dollars aux pays africains sous forme de prêts à des conditions de faveur et elle aiderait des établissements financiers chinois à constituer un prêt spécial de 1 milliard en faveur de petites et moyennes entreprises africaines. Pour les pays très endettés et les pays les moins avancés ayant des relations diplomatiques avec la Chine, celle-ci annulerait leur dette afférente aux prêts publics exempts d'intérêt venant à échéance à la fin de 2009;
4. Ouvrir davantage le marché chinois aux produits africains. La Chine instaurerait par étapes le droit de douane nul pour 95 % des produits des pays les moins avancés ayant des relations diplomatiques avec elle, en commençant par 60 % des produits en 2010;
5. Renforcer la coopération dans l'agriculture. La Chine porterait à 20 le nombre de ses centres de démonstration de technique agricole en Afrique, elle enverrait 50 équipes de techniciens agricoles sur le continent et elle formerait 2 000 agronomes africains afin de renforcer la sécurité alimentaire de la région;
6. Renforcer la coopération dans la médecine et la santé. La Chine fournirait aux 30 hôpitaux et aux 30 centres de prévention et de traitement du paludisme construits par elle du matériel médical et de lutte antipaludique d'une valeur de 500 millions de yuan (73,2 millions de dollars) et elle formerait 3 000 médecins et infirmiers africains;
7. Afin de renforcer la coopération dans le développement des ressources humaines et l'enseignement, la Chine construirait 50 écoles et elle formerait 1 500 directeurs et maîtres d'école à l'intention des pays africains. D'ici à 2012, elle porterait à 5 500 le nombre de bourses d'études financées par le Gouvernement chinois, et elle assurerait la formation de 20 000 étudiants dans les trois années suivantes;
8. Afin de développer les échanges personnels et les échanges culturels, la Chine lancerait un programme commun de recherche et d'échange afin d'accroître les échanges et la collaboration, d'échanger des données d'expérience sur le développement et de fournir un appui intellectuel en vue de formuler de meilleures politiques de coopération entre les deux parties.

Source: Site Web du FOCAC.

L'intervention de la Chine en Afrique présente plusieurs caractéristiques intéressantes et originales qui méritent d'être relevées. Premièrement, la Chine se sert du FOCAC comme d'un tremplin pour faire des promesses et prendre des engagements à l'égard de la région. Il s'agit habituellement d'engagements sur plusieurs années dont le caractère prospectif donne à l'aide financière chinoise de plus en plus de prévisibilité. Deuxièmement, elle se sert des réunions du FOCAC pour suivre et vérifier le degré d'exécution des engagements pris. Les engagements ont plus de chances d'être remplis grâce à ce mécanisme de surveillance incorporé, qui est devenu un modèle pour d'autres partenaires du Sud. Troisièmement, la Chine a fait des changements climatiques un aspect important de son aide à la région. Quatrièmement, la Chine s'efforce de plus en plus d'associer le secteur privé à ses relations africaines, bien qu'il ne soit encore qu'un participant passif à l'action du FOCAC.

La présence croissante de la Chine en Afrique a suscité l'intérêt et fait naître un débat sur sa contribution au développement économique et social de la région. Dans l'ensemble, le nouveau partenariat a conduit à un resserrement des liens politiques et culturels. Ces dernières années, les deux parties ont échangé de nombreuses visites de haut niveau et elles se soutiennent dans les affaires multilatérales. La Chine a contribué au maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Ainsi, depuis le Sommet de Beijing, elle a envoyé en Afrique 6 281 agents des services de maintien de la paix et des forces de police. Le commerce et les finances sont deux grands domaines où l'intervention de la Chine a eu une incidence non négligeable dans la région. Le commerce des marchandises est passé de 8 milliards de dollars en 2000 à 93 milliards en 2008. La Chine a contribué aussi au développement économique de la région par l'octroi de prêts à des conditions de faveur et de dons, par une aide pour les infrastructures, par des allègements généreux de la dette, par l'ouverture de son marché aux produits africains et par une aide au développement des ressources humaines et des soins médicaux⁸.

Partenariat Inde-Afrique

L'Inde entretient elle aussi des relations étroites avec les pays d'Afrique depuis leur accession à l'indépendance dans les années 60. C'est un des pays du Sud qui possède une diaspora nombreuse et dynamique dans la région: environ 11 % de ses expatriés, qui représentent 26 millions de personnes, vivent en Afrique (Freemantle et Stevens, 2009). Jusqu'à récemment, les relations avec l'Afrique étaient axées davantage sur l'assistance technique et le renforcement des capacités

et il n'existait pas de véritable structure de dialogue pour la coopération. En 2008, le Gouvernement indien a décidé de structurer sa présence en Afrique, ce qui a abouti à l'organisation du premier sommet du Forum Inde-Afrique à New Delhi les 8 et 9 avril 2008⁹. Au cours de la réunion, les partenaires ont décidé de renforcer leur coopération dans les domaines suivants: économie; politique; science; recherche et technologie; développement social et renforcement des capacités; tourisme; infrastructure; énergie et environnement; médias et communication. Le sommet se tient tous les trois ans à l'échelon des chefs d'État ou de gouvernement.

Comme pour la Chine, l'accord de partenariat adopté lors du sommet est inspiré des principes fondamentaux de l'égalité, du respect mutuel, de l'avantage réciproque, du respect de la souveraineté des États et du souci d'approfondir le processus d'intégration en Afrique. Le nouveau partenariat présente un aspect très intéressant, c'est l'accent mis sur le renforcement de l'intégration régionale¹⁰. L'Inde et l'Afrique sont convenues de fournir une aide à des programmes régionaux de l'Union africaine convenus d'un commun accord et à des communautés économiques régionales. Elles sont convenues aussi d'installer à l'échelle continentale un plan d'action commun ainsi qu'un mécanisme de suivi visant à mettre en œuvre la nouvelle structure de coopération.

La coopération avec l'Inde a été bénéfique à l'Afrique. On enregistre un accroissement notable du commerce et des investissements entre les deux parties. Le commerce est passé de 7,3 milliards de dollars en 2000 à 31 milliards en 2008. L'Inde a contribué aussi au développement de l'Afrique par des prêts, un allègement de la dette, une assistance technique, des activités de maintien de la paix et un financement des infrastructures.

Partenariat Turquie-Afrique

Jusqu'en 1998, la Turquie était absente, sur les plans politique, économique et social, en Afrique. En 1998, le Gouvernement a adopté une politique d'ouverture visant à améliorer la coopération avec la région. Cette initiative a été suivie par la proclamation de l'année 2005 en tant qu'Année de l'Afrique et par l'organisation du premier Sommet de coopération turco-africain à Istanbul en août 2008. Le Sommet a marqué la naissance d'une relation stratégique entre les deux parties fondée sur le principe déclaré de l'égalité, du respect mutuel, du respect de la souveraineté des États et des avantages réciproques. Les chefs

d'État ou de gouvernement de 29 pays africains y ont assisté et 50 pays du continent y étaient représentés.

Les deux parties sont convenues d'élargir leur collaboration dans les domaines suivants: coopération intergouvernementale; commerce et investissement; agriculture; santé; paix et sécurité; infrastructure; culture, tourisme et éducation; médias et techniques de l'information et de la communication; environnement. Chose intéressante, les domaines prioritaires sont analogues à ceux des relations avec la Chine et avec l'Inde. Le programme d'action Turquie-Afrique est analogue au programme Inde-Afrique en ce qu'ils se situent tous deux à l'échelon des chefs d'État ou de gouvernement et non à l'échelon ministériel comme c'est souvent le cas avec la Chine. Le Sommet Turquie-Afrique se réunit tous les cinq ans, alors que le Sommet Inde-Afrique se tient tous les trois ans. Le partenariat avec la Turquie fait une place de premier plan au secteur privé. Ainsi, il existe un forum de l'économie qui permet à des entreprises des deux parties de dialoguer et d'explorer les possibilités d'échange et de commerce.

Après onze années d'ouverture du marché à l'Afrique, on enregistre un accroissement du commerce et des investissements. Le volume du commerce est passé de 3,4 milliards de dollars en 2000 à 10,3 milliards en 2008 et la Turquie se propose d'atteindre les 30 milliards d'ici à la fin de 2010. La Turquie a mené à bien des projets d'équipement dans 37 pays africains et sa récente adhésion à la Banque africaine de développement va encore étendre sa contribution au développement de la région.

Partenariat République de Corée-Afrique

De par son expérience réussie de développement et de transformation structurelle, la République de Corée est particulièrement bien placée pour contribuer au développement de l'Afrique par la coopération Sud-Sud. Jusqu'à récemment, il n'existait pas d'initiative ou d'arrangement de coopération formel entre elles. La situation a changé radicalement en mars 2006, année où l'ex-Président de la République de Corée Roh Moo-Hyun s'est rendu en Afrique et, pendant son séjour au Nigéria, a annoncé la création de l'Initiative de la République de Corée pour le développement de l'Afrique (KIAD). Par cette initiative, la Corée s'engageait à tripler son APD à l'Afrique en 2008 par rapport à 2005. Elle promettait de s'attacher davantage à partager son expérience du développement avec le continent en invitant 1 000 Africains à venir se former chez elle dans la période 2006-2008. Elle promettait aussi d'aider les pays

d'Afrique à améliorer leur situation médicale sanitaire, à mettre en valeur leurs ressources humaines, à développer la productivité agricole et à réduire la fracture numérique.

Dans le cadre de la KIAD, la République de Corée a organisé en novembre 2006 le premier Forum République de Corée-Afrique, qui est devenu rapidement la principale structure de dialogue et de coopération avec les pays du continent. Le Forum réunissait cinq chefs d'État ou de gouvernement et 28 ministres. Le Gouvernement de la République de Corée considère le nouveau partenariat comme un moyen de mieux partager son expérience du développement, de contribuer au développement de l'Afrique et d'explorer les domaines d'intérêt mutuel. Les principes déclarés sur lesquels repose la nouvelle relation sont les suivants: respect de l'indépendance et de la souveraineté des États; respect et avantage mutuels; respect du droit international et de la démocratie; promotion et protection des droits de l'homme. Le Forum République de Corée-Afrique s'inscrit à l'échelon ministériel, contrairement au Sommet du Forum Inde-Afrique et au Sommet Turquie-Afrique, qui s'inscrivent à l'échelon des chefs d'État. Il se réunit tous les trois ans.

Le deuxième Forum République de Corée-Afrique s'est tenu à Séoul en novembre 2009. Dans la déclaration finale, la Corée a promis de doubler son APD entre 2008 et 2012. Il est intéressant de noter qu'elle utilise le Forum pour prendre des engagements pluriannuels tout comme la Chine et, plus récemment, l'Inde. La pratique coréenne du partenariat avec l'Afrique présente un autre caractère intéressant, à savoir qu'en sus du Forum, la Corée a établi des structures complémentaires pour stimuler la coopération commerciale et économique. La première de ces structures est la Conférence de coopération économique République de Corée-Afrique née en 2006, qui se réunit tous les deux ans. La deuxième est le Forum de coopération industrielle, créé en 2008, qui se réunit tous les ans. Ce dernier a constitué une plate-forme pour stimuler la participation du secteur privé aux relations avec l'Afrique.

Un des principaux résultats du deuxième Forum est l'annonce de l'Initiative de croissance verte qui porte sur la période 2009–2012. Par ce biais, la République de Corée a l'intention de mettre en œuvre des projets de coopération environnementale en Afrique, de renforcer la capacité écologique de la région par la formation de fonctionnaires et le transfert de technologies vertes et de politiques d'adaptation aux changements climatiques. Il est intéressant de noter que si d'autres partenaires du Sud ont défini la riposte aux changements

climatiques comme une préoccupation prioritaire, la République de Corée est la première à avoir élaboré une initiative précise concernant la manière dont elle entend aider le continent africain à traiter le problème.

L'action de la République de Corée en Afrique s'est améliorée depuis la relance des relations en 2006. Son APD est passée de 39 millions de dollars en 2005 à 104 millions en 2008 et dans la même période la part de l'Afrique dans l'APD à l'ensemble des pays en développement est passée de 8 % à 19 %. On enregistre aussi un accroissement du commerce entre les partenaires. Le commerce total des marchandises est passé de 4,4 milliards de dollars en 2000 à 11 milliards en 2008. Malgré ces progrès, le commerce demeure très faible et les deux parties doivent s'attacher à inverser la tendance.

Autres partenariats

En sus des initiatives formelles qui viennent d'être décrites, certains pays du Sud ont des accords de coopération bilatérale avec un pays de la région, sans qu'il y ait de structure officielle de dialogue. Ainsi, la République bolivarienne du Venezuela, le Brésil, Cuba, le Koweït, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont conclu un accord bilatéral avec plusieurs pays de la région et leur ont fourni une aide par le biais de projets dans des domaines comme la santé, l'infrastructure et l'agriculture. La République bolivarienne du Venezuela et le Brésil sont les principaux moteurs de la coopération interrégionale entre l'Amérique du Sud et l'Afrique. Ce sont aussi des promoteurs actifs de la collaboration entre pays en développement dans les négociations multilatérales et dans la réforme du dispositif financier internationale.

Le Brésil possède une forme tout à fait originale de partenariat avec l'Inde et l'Afrique du Sud (IBAS) qui a suscité l'attention sur le plan international. Il s'agit d'une alliance trilatérale entre le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud destinée à renforcer leur pouvoir de négociation et leur influence sur la scène mondiale et à consolider les liens économiques et politiques entre les trois pays (encadré 3). Depuis sa naissance en 2003, l'IBAS est devenu une force puissante dans la définition du contenu et le déroulement des négociations multilatérales. Il joue aussi un rôle important lorsqu'il s'agit de garantir que l'on tienne compte des préoccupations et des intérêts des pays en développement dans la riposte mondiale à la crise financière et dans la réforme du dispositif financier international.

Encadré 3. Partenariat Inde-Brésil-Afrique du Sud

En juin 2003, les Ministres des affaires étrangères de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud se sont réunis à Brasilia pour lancer le Forum de dialogue Inde-Brésil-Afrique du Sud (IBAS). L'objectif déclaré du Forum est d'étendre l'influence de ces pays sur la scène mondiale et de promouvoir entre eux la coopération et les échanges dans des domaines comme les suivants: agriculture, culture, défense, éducation, énergie, environnement et changements climatiques, santé, établissements humains, société de l'information, administration publique, administration fiscale, sciences et technologie, développement social, commerce, transport et tourisme.

Le Forum IBAS se réunit à l'échelon ministériel tous les ans. Des sommets de chefs d'État sont organisés tous les deux ans, dont le premier en 2008. À l'issue des sommets et des forums sont publiés un communiqué et une déclaration qui exposent entre autres choses la position commune du groupe sur un large éventail de questions planétaires.

L'IBAS a créé un fonds destiné à financer des projets viables pouvant être reproduits dans les pays en développement. Chaque membre verse 1 million de dollars au fonds. Le Burundi, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau sont des pays qui ont bénéficié du fonds. En Guinée-Bissau, celui-ci a financé l'utilisation de nouvelles semences et le renforcement des capacités en matière de techniques agricoles améliorées. Au Cap-Vert, le fonds a financé la rénovation de deux dispensaires isolés et au Burundi il a financé un atelier sur le VIH/sida.

Source: Information figurant sur le site <http://www.ibsa-trilateral.org/>.

B. Initiatives interrégionales

À l'échelon interrégional, il existe trois initiatives de coopération africaine avec le Sud: le nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique, le Partenariat Afrique-Amérique du Sud et l'Initiative de coopération afro-arabe.

Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique

Comme on l'a vu précédemment, la coopération de l'Afrique avec l'Asie remonte à la Conférence de Bandung de 1955. À l'époque, les préoccupations politiques étaient au premier plan. En avril 2005, les dirigeants de pays d'Asie et d'Afrique se sont réunis à Jakarta pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Conférence et définir les moyens de stimuler la coopération entre les deux régions. Ils ont décidé de créer un nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique (NAASP) et d'en faire leur principale structure de coopération. Le partenariat

concerne trois grands domaines: solidarité politique, coopération économique et relations socioculturelles. Les principes qui sont au cœur de cette relation sont la solidarité, l'amitié et la coopération.

Le Nouveau partenariat insiste sur la nécessité d'une approche multilatérale des relations internationales ainsi que sur l'opportunité de compléter les initiatives existantes qui relient les deux continents telles que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Forum Inde-Afrique et le FOCAC. Le NAASP reconnaît la nécessité de prendre le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comme cadre de l'intervention en Afrique. Il prévoit l'organisation d'un sommet des chefs d'État ou de gouvernement tous les quatre ans et d'une réunion ministérielle tous les deux ans, ainsi que celle d'un sommet économique tous les quatre ans.

Partenariat Afrique-Amérique du Sud

La deuxième initiative de coopération interrégionale est le Partenariat Afrique-Amérique du Sud (ASA). L'Amérique du Sud, et surtout sa partie lusophone, a de puissants liens historiques et culturels avec l'Afrique, mais il n'existait pas de structure interrégionale formelle d'échange et de coopération avant le premier Sommet Afrique-Amérique du Sud qui s'est tenu à Abuja du 26 au 30 novembre 2006. Il s'agissait de créer un mécanisme permettant de renforcer la coopération entre les deux régions dans leur intérêt mutuel et de promouvoir le multilatéralisme tout en remédiant aux difficultés qu'il impliquait.

Le Partenariat ASA prévoit l'organisation d'un sommet de chefs d'État ou de gouvernement tous les deux ans. Le deuxième Sommet s'est tenu en septembre 2009 dans l'État de Nueva Esparta, en République bolivarienne du Venezuela. Les domaines de coopération prioritaires sont les suivants: relations multilatérales; questions juridiques; paix et sécurité; démocratie et politique; agriculture; ressources en eau; commerce et investissement; lutte contre la faim et la pauvreté; développement des infrastructures; énergie et minéraux; questions sociales, tourisme et sport; sciences et technologie de l'information et de la communication; santé; éducation; environnement; condition de la femme; développement des institutions et échange d'informations. Le Partenariat ASA reconnaît l'utilité du secteur privé pour l'exploitation des avantages de la coopération. En conséquence, il préconise la création d'une association économique et d'une banque Afrique-Amérique du Sud.

Ces dernières années, les entreprises sud-américaines ont développé leurs activités en Afrique, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure et de l'agriculture. Ainsi, pour l'énergie, la société d'État brésilienne Petrobrás fait de la prospection pétrolière dans des pays comme l'Angola et le Nigéria. Elle participe à la construction d'usines de raffinage, permettant ainsi aux pays producteurs de pétrole de valoriser leurs produits. En agriculture, l'établissement à Accra, en 2008, d'un bureau de la Société de recherche agricole brésilienne (EMBRAPA) facilite le transfert de technologie agricole à l'Afrique, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire de la région.

Malgré l'intérêt croissant que suscite la coopération Afrique-Amérique du Sud, on constate, curieusement, que la région n'a guère de relations commerciales ou d'investissement avec le sous-continent américain. Les relations de commerce et d'investissement de l'Afrique demeurent orientées vers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Les pays d'Afrique et d'Amérique du Sud doivent faire un effort concerté pour stimuler leur coopération économique et poser des bases solides pour stimuler et enrichir leur coopération mutuelle.

Partenariat afro-arabe

L'Afrique a un long passé de relations avec le monde arabe. Néanmoins, il n'existait pas de structure formelle de coopération avant mars 1977, date à laquelle des souverains et chefs d'État ou de gouvernement africains et arabes ont tenu leur premier Sommet au Caire afin de définir les principes et les mesures collectives nécessaires pour intensifier les liens entre les deux groupes. Au cours de ce Sommet, les dirigeants des deux parties sont convenus de collaborer dans les domaines suivants: politique et diplomatie; économie et finances; éducation; culture, sciences et technologie; information; commerce. Ils ont créé plusieurs structures et institutions destinées à encadrer leurs relations: Conseil ministériel commun, Comité permanent de coopération afro-arabe et Tribunal ad hoc de la Commission de conciliation et d'arbitrage.

Des progrès ont été faits dans la coopération afro-arabe depuis le Sommet de 1977. Il y a aujourd'hui davantage de relations d'ordre commercial et culturel, ainsi qu'en témoigne l'organisation régulière de foires commerciales et la création de l'Institut culturel afro-arabe à Bamako. Malgré ces progrès, les deux parties reconnaissent que le niveau et l'ampleur de leur coopération sont faibles étant donné leur proximité géographique et leurs liens historiques et culturels. En vue de remédier à cet état de choses, les dirigeants de pays africains

et arabes ont l'intention de se réunir en Libye en octobre 2010 pour relancer la collaboration et tracer un plan d'action pour l'avenir. Les pays du Golfe ont intensifié leurs efforts pour stimuler la coopération politique et économique avec l'Afrique. En février 2009, le Centre de recherche du Golfe a organisé au Cap, en Afrique du Sud, le premier Forum de stratégie Golfe-Afrique. La conférence a été l'occasion pour les gouvernements, les universitaires et le secteur privé d'examiner l'état de la coopération entre les États du Golfe et l'Afrique et de faire des recommandations sur les moyens de renforcer le partenariat. Il est prévu de renouveler la conférence tous les ans.

C. Partenariats Afrique-Sud et relations avec les partenaires traditionnels

La multitude de nouvelles initiatives visant à renforcer l'intervention des partenaires du Sud en Afrique a suscité un intérêt et un débat sur deux questions. La première concerne les caractéristiques originales ou inédites de ces nouveaux partenariats par rapport aux relations avec les partenaires traditionnels. Contrairement à ces relations, les nouveaux partenariats comprennent souvent des forums et des structures de dialogue bien établies et sont généralement dynamisés par de fréquentes visites officielles de haut niveau. Par ailleurs, ils sont fondés sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États partenaires. En conséquence, ils ne sont pas assortis de conditions comme il en existe dans les relations avec les partenaires traditionnels. Un autre caractère distinctif de ces partenariats est que les grands pays du Sud s'attachent habituellement à promouvoir leurs activités de commerce et d'investissement en Afrique par l'apport de capitaux publics. D'ailleurs, les partenaires du Sud ne considèrent pas leurs contributions financières aux autres pays en développement comme une aide. Ils les décrivent comme des «expressions de solidarité et de collaboration nées d'expériences et partagées et de la fraternité» (encadré 1).

La deuxième question soulevée à propos de l'augmentation des partenariats Afrique-Sud concerne les répercussions de ces partenariats sur les relations avec les partenaires traditionnels. Ces dernières années, des préoccupations ont été exprimées quant au rôle et à l'influence des partenaires du Sud (Besada *et al.*, 2008; Jung *et al.*, 2008; Kaplinsky et Farooki, 2009). Il faut bien admettre que la coopération croissante de l'Afrique avec le Sud peut être une épreuve pour ses partenaires traditionnels. Sur le plan politique, elle risque de modifier le rapport de force entre pays développés et pays en développement, avec les

conséquences qui en découlent sur la prise de décisions à l'échelle planétaire. Ainsi, la formation d'alliances entre l'Afrique et les pays du Sud dans les pourparlers multilatéraux sur le commerce et les changements climatiques a modifié le rythme et la dynamique des négociations et il est évident aujourd'hui qu'on ne pourra pas prendre des décisions importantes sur ces problèmes et sur d'autres problèmes mondiaux sans l'assentiment des pays en développement. Par ailleurs, le fait que la participation des partenaires du Sud est fondée sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États donne aux pays africains une certaine marge de manœuvre et affaiblit l'influence des partenaires traditionnels sur leur politique intérieure et leur politique régionale¹¹.

Les nouveaux partenariats ont aussi sur les relations de l'Afrique avec ses partenaires traditionnels des conséquences économiques. Ces derniers ont besoin de l'Afrique comme source d'énergie et de ressources naturelles et ils doivent faire face de plus en plus à la concurrence de grands pays en développement qui ont besoin aussi de ressources pour alimenter leur croissance. Dans la mesure où les nouveaux partenariats entraînent une diversification des débouchés pour l'Afrique et une diminution de la part des partenaires traditionnels dans son commerce, ils vont atténuer sa dépendance à l'égard des pays développés. Néanmoins, les nouveaux partenariats pourraient aussi consolider les relations de l'Afrique avec ses partenaires traditionnels si ces derniers, à cause de la concurrence grandissante, sont contraints de remplir les engagements qu'ils ont pris envers la région et s'ils considèrent de plus en plus les pays africains comme des partenaires économiques sérieux plutôt que comme de simples bénéficiaires de l'aide. Ce changement de perception pourrait vraisemblablement ouvrir la voie à une relation plus stable et mutuellement avantageuse avec la région.

Certes, certains aspects des relations de l'Afrique avec le Sud vont accentuer la rivalité entre les partenaires du Sud et les partenaires traditionnels, mais il importe de souligner qu'il n'y aura pas nécessairement de conflit entre la coopération avec le Sud et la coopération avec les pays développés. D'une part, le développement pose à l'Afrique des problèmes si grands que la coopération avec les pays développés ne serait pas suffisante pour les traiter convenablement. Par conséquent, une aide additionnelle des pays en développement devrait être bienvenue et même encouragée par les partenaires traditionnels. D'autre part, malgré l'influence croissante des pays du Sud, les pays développés sont des partenaires importants pour l'Afrique et vont le rester. En conséquence, les pays d'Afrique doivent considérer leur partenariat avec le Sud comme un complément et non comme un substitut des relations avec les partenaires traditionnels. Pour

leur part, les partenaires du Sud devraient inciter les partenaires traditionnels à soutenir leur activité en Afrique, en donnant plus de transparence à leurs activités de coopération au service du développement de la région. Ils devraient aussi mettre en place des mesures propres à éviter que leurs activités ne compromettent la viabilité de la dette et la qualité de l'environnement en Afrique.

D. Défis et perspectives pour l'Afrique

La relation grandissante entre l'Afrique et ses partenaires du Sud est une bonne chose car elle peut contribuer beaucoup à favoriser la création de capacités de production, à réaliser une croissance durable et à combattre la pauvreté dans la région. Toutefois, ces possibilités ne pourront se concrétiser que si les pays d'Afrique se montrent plus énergiques et se servent de leurs moyens d'action sur leurs partenaires du Sud pour les persuader de respecter un équilibre entre leurs intérêts commerciaux ou stratégiques et les besoins de développement de la région. Ces possibilités se concrétiseront aussi dans la mesure où les pays africains pourront concilier leurs différents intérêts nationaux et éviter la «course aux moins-disant». Dans ces conditions, la région devra savoir gérer au mieux ses nouvelles relations afin de s'en servir pour atteindre ses objectifs de développement à long terme.

Une des principales difficultés dans les relations avec les partenaires du Sud est que ces derniers ont une stratégie systématique de coopération avec la région alors que l'Afrique n'a pas élaboré une démarche collective cohérente lorsqu'il s'agit d'administrer et d'exploiter ces partenariats dans son intérêt. En conséquence, ce sont les partenaires du Sud qui mènent le jeu dans la relation avec la région. En outre, ces partenaires possèdent des structures stratégiques de relation avec l'Afrique à l'échelon régional, mais leur intervention concrète et la réalisation des projets se font à l'échelon des pays, souvent en l'absence de tout lien entre ces projets et les priorités régionales du continent. Il est nécessaire que la Commission de l'Union africaine (CUA) et que les communautés économiques sous-régionales interviennent plus activement dans la définition du contenu et des modalités des relations avec les partenaires du Sud, afin que ces derniers se préoccupent davantage des priorités régionales du NEPAD qui sont décisives pour la création de capacités de production et pour stimuler le commerce et l'investissement intra-africains. À ce sujet, il est intéressant de noter qu'à la huitième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 29 et 30 janvier 2007, les participants ont décidé que la CUA

coordonnerait la préparation, la conduite et le suivi par l'Afrique de la mise en œuvre des décisions prises à tous les sommets du FOCAC.

Une autre difficulté concernant les relations avec les partenaires du Sud consiste à faire en sorte que ces relations ne soient pas limitées à quelques pays africains. On peut craindre en effet que les principaux partenaires du Sud s'intéressent davantage aux pays étendus, riches en ressources naturelles et présentant une importance stratégique sur le plan politique. Le besoin des partenaires du Sud de se procurer des ressources naturelles est compréhensible, mais il leur incombe néanmoins de veiller à ce que les rapports avec l'Afrique apportent le maximum d'avantages aux deux parties. Il est nécessaire d'établir un équilibre entre les intérêts stratégiques des partenaires du Sud et les besoins de développement du continent, de manière que leur intervention dans la région ne privilégie essentiellement les pays riches en ressources naturelles et qu'elle soit bénéfique à l'ensemble de la région.

Le développement des initiatives, des structures et des processus qui viennent étayer les nouvelles relations entre les partenaires du Sud et l'Afrique impose une énorme charge à la capacité déjà faible de la région. Chaque partenaire a créé ses propres structures et processus de coopération, ce qui met à rude épreuve les ressources humaines et financières des gouvernements africains. Ainsi, la coopération avec la République de Corée se fait par trois filières: le Forum République de Corée-Afrique, la Conférence de coopération économique République de Corée-Afrique et le Forum de coopération industrielle République de Corée-Afrique. La participation à ces instances impose de grosses dépenses en hommes et en argent. La Chine, l'Inde et la Turquie ont aussi leurs propres processus et structures de coopération avec l'Afrique. Il serait souhaitable que ces partenaires s'attachent à simplifier et aligner leurs initiatives afin d'abaisser les coûts de transaction pour l'Afrique et d'en maximiser les avantages. Par exemple, les pays d'Asie pourraient replacer leur activité dans le cadre du NAASP et les pays sud-américains pourraient faire de même avec l'initiative Afrique-Amérique du Sud.

Par ailleurs, il serait utile que les partenaires du Sud définissent les domaines où chaque pays possède un avantage comparatif et qu'ils acheminent leurs ressources et leurs activités vers ces domaines afin d'atténuer la concurrence et de donner à leurs activités le maximum d'impact sur le développement. Par exemple, la Chine s'est constitué un créneau dans la construction d'infrastructure et elle pourrait prendre un rôle moteur dans le développement de l'infrastructure

régionale. Le Brésil pourrait faire de même pour l'agriculture tropicale, domaine où il possède de remarquables compétences qui pourraient aider la région à stimuler sa productivité agricole. Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine du NEPAD pourrait être le cadre de cette aide afin qu'elle soit compatible avec les besoins de développement de la région. La République de Corée pourrait être le chef de file en matière de croissance verte et de changements climatiques, qui constituent une préoccupation prioritaire pour elle, et pour lesquels elle possède une technologie qui répondrait aux besoins de l'Afrique.

Autre difficulté dans les relations de l'Afrique avec ces partenaires du Sud: faire en sorte que les parties prenantes locales comme les parlements, le secteur privé et la société civile soient plus impliquées ou mieux représentées dans les partenariats. Cette nécessité est importante pour deux raisons. Premièrement, les négociations sont menées par les gouvernements, mais c'est le secteur privé qui est en mesure de profiter des possibilités créées par les partenariats. Deuxièmement, en associant davantage les parlements et la société civile aux partenariats, on donnera à ceux-ci plus de transparence et les bénéficiaires pourront améliorer la maîtrise du processus et de ses résultats.

Enfin, on manque d'informations sur les activités des partenaires du Sud en Afrique, ce qui a conduit à des malentendus et fait qu'il est difficile d'analyser de façon fiable l'impact de leur engagement dans la région. Il conviendrait que les partenaires du Sud fassent l'information publique sur leur coopération avec l'Afrique un moyen important d'améliorer la transparence et de nouer une relation viable et durable avec la région.

Chapitre 2

LE COMMERCE ENTRE L'AFRIQUE ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Le commerce international a joué et continue de jouer un rôle clef dans le développement économique de l'Afrique. Il crée des emplois, contribue au transfert de technologie et est une source importante des devises nécessaires pour payer les importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement. Ces dernières années, les pays d'Afrique ont redoublé d'efforts pour exploiter le potentiel offert par le commerce pour la croissance et la réduction de la pauvreté. À cet égard, il est intéressant de noter que la forte croissance économique observée dans la région entre la seconde moitié des années 90 et le début de la crise financière, en 2008, s'est accompagnée d'une hausse spectaculaire du commerce de marchandises du continent qui est passé de 217 milliards de dollars en 1995 à 986 milliards en 2008, et que la part de l'Afrique dans le commerce mondial est passée quant à elle de 2,2 % en 2000 à 3,3 % en 2008. La part de l'Afrique dans le commerce mondial est aujourd'hui supérieure à sa part du produit intérieur brut mondial (2,5 %) mais reste néanmoins très inférieure à la part de sa population dans la population mondiale (14,6 %).

Cette forte croissance du commerce de marchandises a été marquée par la place accrue occupée par les pays en développement. Historiquement, les exportations de l'Afrique étaient destinées aux pays développés, essentiellement d'Europe et d'Amérique du Nord. Depuis quelques années cependant, on assiste à une nette réorientation, la part des pays en développement non africains étant aujourd'hui beaucoup plus importante qu'au cours des décennies précédentes. Le présent chapitre examine les tendances et la structure du commerce entre l'Afrique et les pays en développement, et leur conséquence sur les efforts de diversification et de transformation structurelle de la région. Il identifie les mesures à mettre en œuvre pour que le commerce entre l'Afrique et les pays en développement contribue à la réalisation des grands développements de la région au lieu de les mettre en péril. Il étudie également les conséquences de la crise économique et financière et se termine par un examen du développement de la coopération entre l'Afrique et d'autres pays en développement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, et la façon dont cette coopération

pourrait contribuer à renforcer le pouvoir de négociation de la région et son intégration dans le système commercial multilatéral.

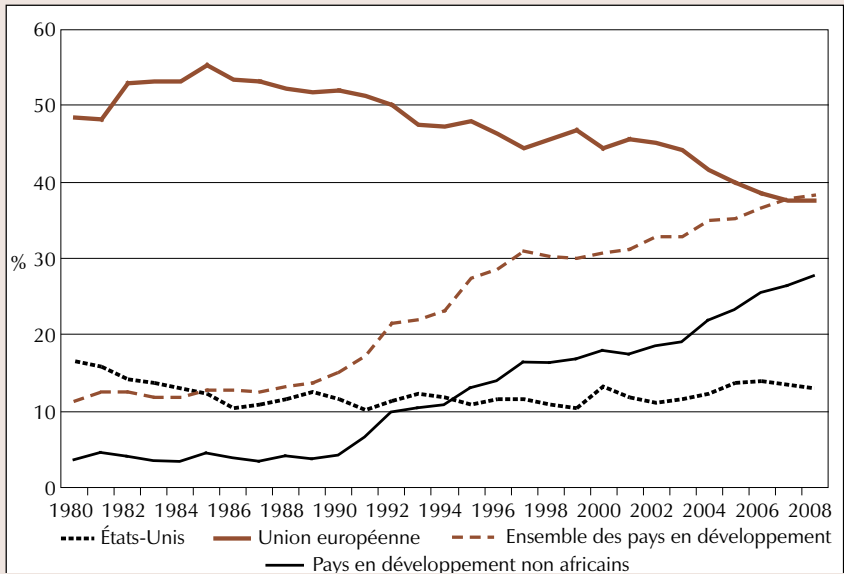
A. Tendances et structures du commerce entre l'Afrique et les pays en développement

*La part des pays en développement dans le commerce de marchandises de l'Afrique a sensiblement augmenté.*¹² Le commerce total de marchandises de l'Afrique avec les autres pays en développement est passé de 34 milliards de dollars en 1995 à 283 milliards de dollars en 2008, alors que le commerce avec les pays développés passait au cours de la même période de 138 milliards de dollars à 588 milliards de dollars. Par ailleurs, le commerce intra-africain est passé de 46 milliards de dollars en 1995 à 115 milliards en 2008. La part des pays en développement non africains dans le commerce de l'Afrique avec le reste du monde est passée de 19,6 % en 1995 à 32,5 % en 2008, leur part dans le commerce total de la région passant de 15,4 à 28,7 % au cours de la même période¹³. Cette progression a eu pour corollaire une réduction de la part des exportations vers les destinations traditionnelles d'Europe et d'Amérique du Nord: si l'Union européenne (UE) reste le principal partenaire commercial de l'Afrique, sa part est revenue d'environ 55 % au milieu des années 80 à moins de 40 % en 2008. De même, la part des États-Unis a diminué par rapport à ce qu'elle était au début des années 80 et s'est stabilisée depuis cette période entre 10 et 14 % environ (fig. 3).

Il est intéressant de constater que cette évolution tient principalement au développement, au cours des années 90, du commerce avec l'Asie et notamment l'Inde, la République de Corée et Taiwan (Province de Chine), les échanges avec la Chine étant encore à cette époque peu importants bien que déjà en augmentation, et principalement avec cette dernière depuis dix ans. La valeur du commerce entre l'Afrique et la Chine a été pratiquement multipliée par 10 entre 2000 et 2008, pour s'établir à 93 milliards de dollars, faisant de ce pays le deuxième partenaire commercial par ordre d'importance après les États-Unis, et de loin le premier parmi les pays en développement. À elle seule, la Chine représente aujourd'hui près de 11 % du commerce extérieur de l'Afrique et la principale source d'importation de la région. D'autres pays comme l'Arabie saoudite, le Brésil, les Émirats arabes unis et la Turquie ont également augmenté considérablement leurs parts dans le commerce de l'Afrique, et figuraient parmi les 20 premiers partenaires commerciaux du continent en 2008 (fig. 4).

Figure 3

Part du commerce total de l'Afrique avec certains partenaires, 1980–2008

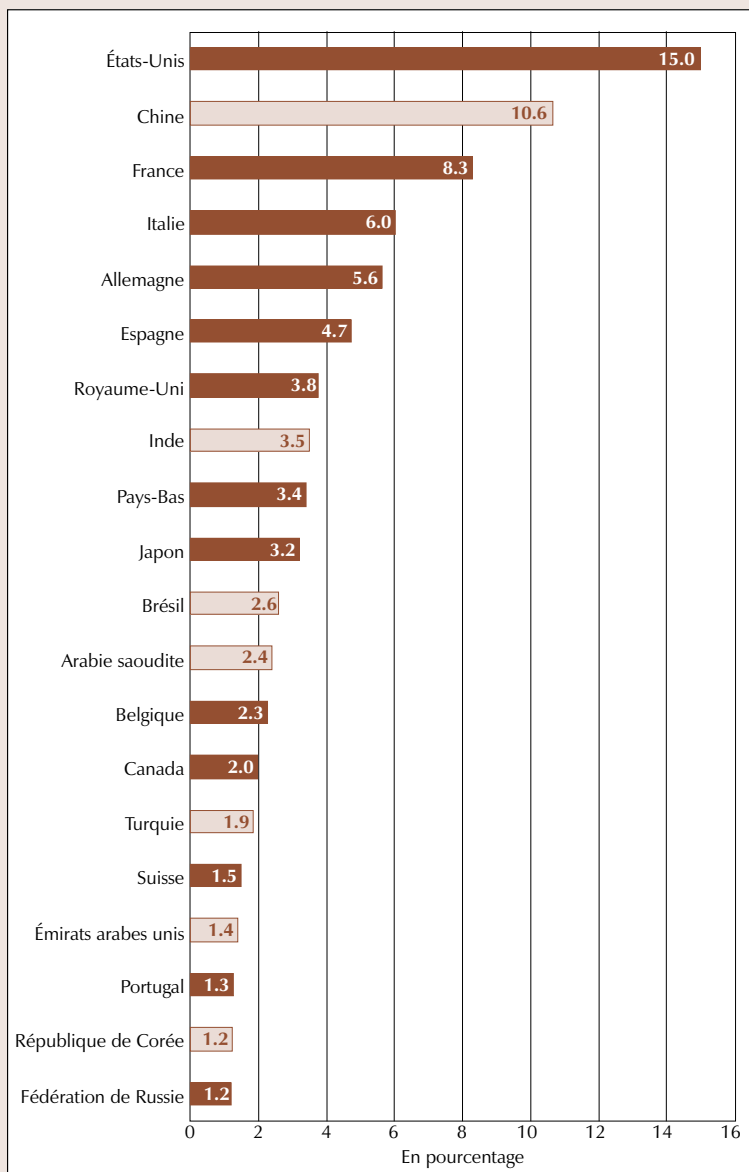


Source: Établie à partir des données de la publication Direction of Trade Statistics du FMI.

L'Afrique enregistre un déficit commercial avec les pays en développement mais un excédent avec les pays développés. Malgré cette progression, la composition du commerce entre l'Afrique et les pays en développement reste dominée par les importations. La figure 5 montre que sur la période 2000-2008, la part des importations en provenance des pays en développement non africains a été supérieure à celle des exportations. En outre, du fait de la croissance rapide des importations par rapport aux exportations, le déficit commercial de la région avec ces pays est passé de 1 milliard de dollars en 2000 à 37,2 milliards en 2008. Ce chiffre global cache cependant des différences selon les pays. Par exemple, le Brésil est le seul pays en développement avec lequel l'Afrique a un important excédent commercial, qui représentait plus de 22 % du commerce avec la région en 2008. La balance commerciale avec la Chine, l'Inde et la Turquie est à peu près à l'équilibre. En revanche, l'Afrique enregistre un déficit commercial avec l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et la République de Corée. Alors que le développement du commerce entre l'Afrique et les pays en développement a été marqué par un accroissement plus marqué des importations que les exportations,

Figure 4

Commerce de l'Afrique avec d'autres régions: part des principaux partenaires commerciaux en 2008



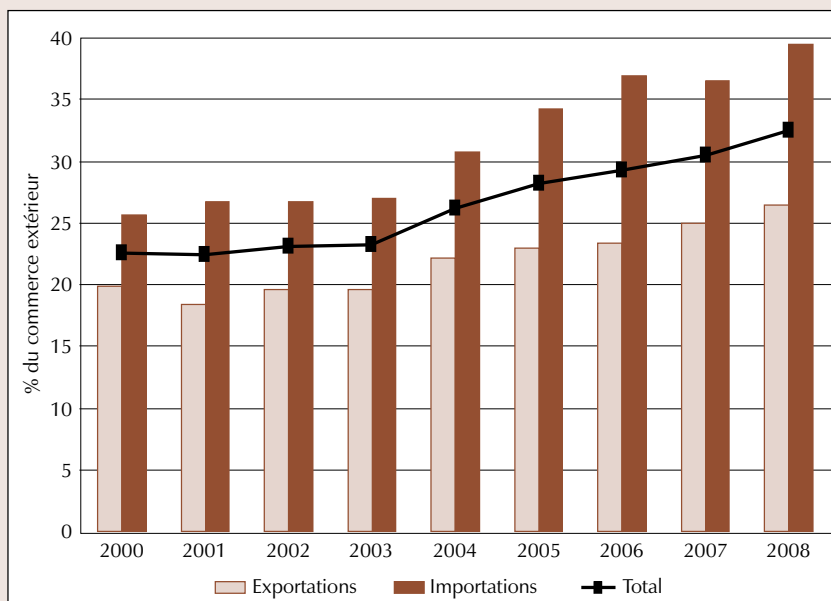
Source: CNUCED.

à l'inverse, les échanges avec les pays développés ont été caractérisés par une croissance plus rapide des exportations que des importations, et de ce fait la balance commerciale de l'Afrique avec les pays développés est excédentaire. Globalement, la balance commerciale de l'Afrique avec le reste du monde est excédentaire depuis 2000, l'excédent avec les pays développés étant supérieur au déficit avec les pays en développement.

Les exportations de l'Afrique vers les pays en développement sont essentiellement le fait d'un petit nombre de pays. Un petit nombre de pays d'Afrique assurent une grande partie des exportations de la région vers les pays en développement (tableau 2). En 2008 les 5 premiers exportateurs représentaient à eux seuls 67,5 % du total des exportations de la région, et les 10 premiers 89,2 %, contre 61,5 % et 79,7 %, respectivement, en 1995. Ce phénomène n'est toutefois pas spécifique aux exportations vers les pays en développement.

Figure 5

Composition des échanges de l'Afrique avec les pays en développement non africains, 2000–2008



Source: CNUCED.

On constate la même situation en ce qui concerne les exportations vers les pays développés, les chiffres correspondants pour les 5 et les 10 principaux exportateurs étant de 69,2 % et de 86,5 % en 2008. Les principaux exportateurs vers les pays en développement et vers les pays développés sont pour l'essentiel les mêmes, même si leur rang de classement et leur importance diffèrent quelque peu. Le cas le plus marquant est peut-être celui de l'Angola: alors que ce pays a assuré 9,5 % des exportations de l'Afrique vers les pays développés en 2008, se plaçant ainsi au cinquième rang, il était de loin le principal exportateur vers les pays en développement, avec 26,1 % du total¹⁴.

Le fait que les exportations à destination de ces importants pays en développement partenaires soient le fait d'un petit nombre de pays amène à se poser la question de savoir si les pays de destination sont véritablement des partenaires importants pour l'Afrique ou s'ils semblent l'être en raison du volume élevé de leurs échanges avec une poignée de pays. Si on compare le poids qu'ils représentent pour l'Afrique dans son ensemble d'une part et pour les divers pays individuellement d'autre part, on constate en effet des disparités.

Tableau 2

**Cinq premiers pays exportateurs d'Afrique
par principaux pays en développement partenaires, 2008**

Partenaires	Chine	Inde	Brésil	Arabie saoudite	Turquie	Émirats arabes unis	République de Corée
Rang							
1	Angola (48)	Nigéria (47)	Nigéria (38)	Égypte (51)	Algérie (37)	Afrique du Sud (24)	Afrique du Sud (42)
2	Soudan (15)	Afrique du Sud (14)	Algérie (23)	Afrique du Sud (15)	Jamahiriya arabe libyenne (36)	Angola (18)	Algérie (22)
3	Afrique du Sud (9)	Égypte (10)	Angola (17)	Maroc (8)	Égypte (9)	Égypte (15)	Égypte (16)
4	Congo (7)	Angola (8)	Maroc (10)	Éthiopie (6)	Afrique du Sud (6)	Soudan (7)	Nigéria (6)
5	Guinée équatoriale (5)	Maroc (5)	Afrique du Sud (5)	Soudan (5)	Maroc (4)	Rép.- Unie de Tanzanie (5)	Maroc (4)

Source: CNUCED.

Note: Les chiffres entre parenthèses représentent la part de chaque pays exportateur dans le total des exportations de l'Afrique au pays partenaire considéré.

Si le poids de la Chine et de l'Inde est pratiquement le même dans les deux cas, ce qui suggère que leur importance pour la plupart des pays d'Afrique est dans une large mesure équivalente à leur importance pour l'ensemble du continent, on constate en revanche que l'Arabie saoudite, le Brésil, la République de Corée et la Turquie ont une importance beaucoup moins grande pour les pays considérés individuellement que leur poids global le donnerait à penser. Cela signifie que bien qu'il s'agisse d'importantes destinations pour les exportations de l'Afrique considérées globalement, en fait seul un petit nombre de pays assure la majeure partie de ces exportations. À l'inverse, les Émirats arabes unis sont plus importants pour la plupart des pays du continent que le chiffre global ne le donne à penser. Ces résultats sont confirmés par le nombre de pays africains qui considèrent chacun de ces pays en développement comme l'un de leurs 10 principaux marchés à l'exportation. Si la Chine et l'Inde sont considérées comme telles par 26 et 22 pays d'Afrique, respectivement, le Brésil ne l'est que pour cinq seulement alors que les Émirats arabes unis figurent parmi les 10 premiers marchés à l'exportation de neuf pays d'Afrique, bien que ses importations en provenance du continent sont pratiquement deux fois plus faibles, en valeur, que celles du Brésil.

Les importations de l'Afrique en provenance des pays en développement sont concentrées dans un petit nombre de destinations. Le commerce de l'Afrique est également caractérisé par le fait qu'un petit nombre de pays de la région assure l'essentiel des importations en provenance des pays en développement non africains. Ainsi, en 2008, l'Afrique du Sud a assuré 23 % des importations de la région et cinq pays (Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Maroc et Nigéria) en ont assuré 57 %.

L'Afrique est également devenue un important partenaire commercial pour de nombreux pays en développement. L'Afrique occupe une part de plus en plus importante dans les échanges de plusieurs pays en développement. L'Argentine, le Liban, le Pakistan, la République arabe syrienne et la Turquie par exemple exportent davantage vers l'Afrique qu'ils n'importent du continent (tableau 3), alors que pour d'autres pays comme le Brésil, la Chine et Trinité-et-Tobago, c'est l'inverse. Sur les 12 pays en développement qui importent davantage de l'Afrique que la moyenne mondiale, 7 importent principalement du pétrole. L'importance de l'Afrique pour les pays en développement est toutefois considérablement plus grande que les chiffres globaux semblent l'indiquer. Par exemple, en 2008, plus de 73 % des importations de pétrole brut du Brésil et de 30 % des importations de la Chine provenaient d'Afrique.

Tableau 3
Part de l'Afrique dans le commerce de pays en développement clefs, 2008

	Pourcentage du total	Pourcentage des exportations	Pourcentage des importations
République arabe syrienne	9,10	12,0	6,80
Inde	8,45	8,46	8,44
Bésil	6,98	5,13	9,10
Liban	6,30	15,36	4,34
Trinité-et-Tobago	5,83	2,16	12,96
Jordanie	5,77	6,88	5,25
Turquie	5,04	6,87	3,85
Pakistan	4,72	6,77	3,74
Argentine	4,36	7,22	0,87
Chine	4,18	3,57	4,94

Source: CNUCED.

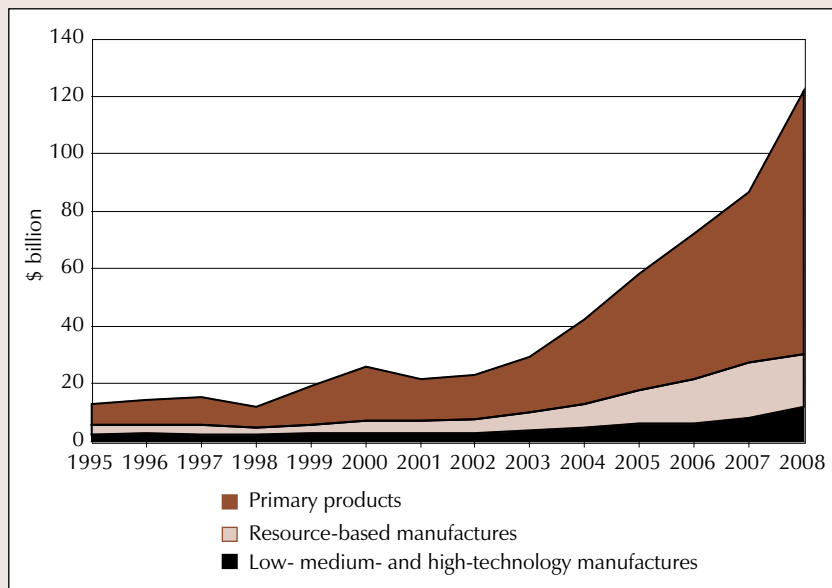
Globalement, le commerce des pays en développement non africains avec l'Afrique est presque aussi important qu'avec les pays développés (2,9 % contre 3,1 % en 2008). Toutefois, depuis 2000, la part de l'Afrique augmente plus rapidement que celle des pays développés, et si la tendance actuelle se poursuit, elle pourrait rapidement la dépasser. Pour les pays en développement comme pour les pays développés, les importations en provenance de l'Afrique sont supérieures aux exportations, l'écart étant toutefois moins marqué pour les premiers que pour les seconds.

Les exportations de l'Afrique vers les pays en développement sont de plus en plus dominées par les produits de base. Les échanges commerciaux entre l'Afrique et les pays en développement sont également caractérisés par un accroissement de la part des produits de base passée de 55 % des exportations en 1995 à 75 % en 2008, au détriment des produits manufacturés: au cours de la même période, la part des exportations de produits manufacturés basés sur les ressources est revenue de 27 à 15 % et celle des produits manufacturés de faible, moyenne et haute technologie de 18 à 10 %¹⁵. Les combustibles représentent une part importante des exportations de produits de base: en 2008, ils représentaient 67 % des exportations totales, et au sein de cette catégorie, le pétrole représentait 89 % du total, le gaz naturel 9 % et le charbon 2 %.

L'augmentation de la part du pétrole dans les exportations de l'Afrique vers les pays en développement tient à plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'accroissement de la production de la région en raison de l'apparition de nouveaux producteurs tels que la Guinée équatoriale et du développement de

Figure 6

Structure des exportations de l'Afrique vers les pays en développement non africains, 1995–2008



Source: CNUCED.

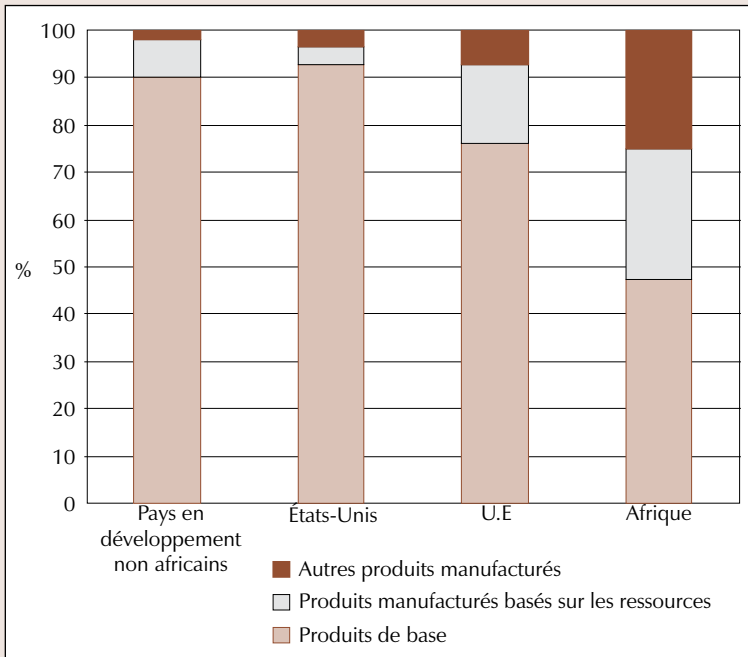
la production de producteurs existants, comme l'Angola, à la suite de la fin de conflits violents. Elle s'explique également par la hausse rapide du cours, passé de 17 dollars le baril au début de 1999 à plus de 147 dollars en juillet 2008. Enfin, la forte croissance économique au cours des dix dernières années de pays en développement comme le Brésil, la Chine et l'Inde, a eu pour conséquence un accroissement considérable de leurs besoins énergétiques. Du fait de cette expansion très marquée des exportations de pétrole, la part des exportations de produits manufacturés de basse, moyenne et haute technologie a fortement baissé, revenant de 18 à 10 % entre 1995 et 2008, alors même que leur valeur passait de 2,3 à 12 milliards de dollars.

Cette tendance générale se retrouve sans grande différence dans les exportations vers les principaux pays en développement partenaires. Par exemple, alors qu'en 2001 les exportations vers la Chine se répartissaient presque également entre produits de base et produits manufacturés, en 2008

les produits de base représentaient 84 % du total et les produits manufacturés 16 %. La Turquie est le seul grand pays en développement pour lequel la part des produits manufacturés a légèrement augmenté ces dernières années, bien que les produits de base représentaient encore 80 % du total en 2008. Du fait de cette évolution de la composition des exportations au cours des dix dernières années, il n'y a plus guère aujourd'hui de différence avec la composition des exportations vers les pays développés (fig. 7). Dans les deux cas, les produits de base représentent pratiquement les trois quarts du total, les produits manufacturés basés sur les ressources entre 12 et 15 % et les produits manufacturés de faible, moyenne et haute technologie (autres) environ 10 % des exportations vers les pays en développement et 14 % des exportations vers les pays développés. La situation est très différente en ce qui concerne les échanges intra-africains, dont la composition reste nettement plus équilibrée.

Figure 7

Composition des exportations de l'Afrique à destination de ses principaux partenaires commerciaux, 2008



Source: CNUCED.

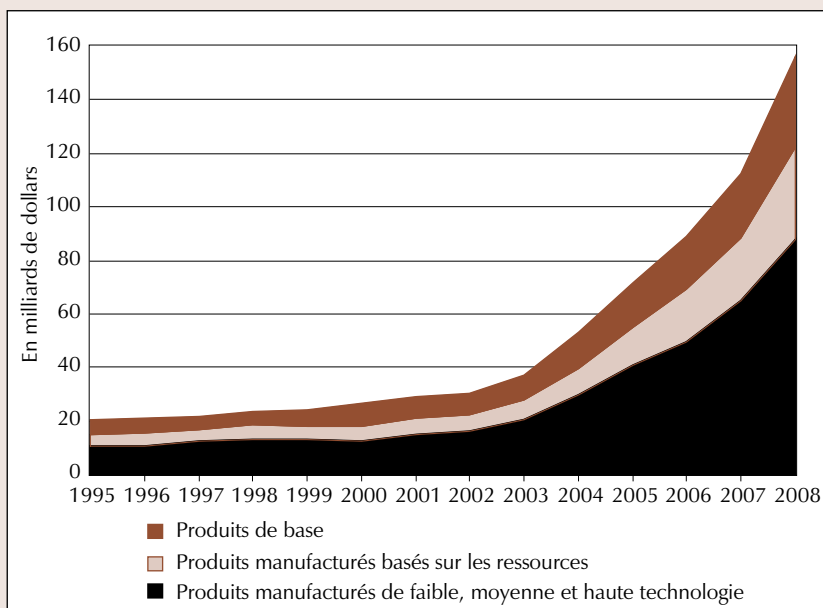
En ce qui concerne les exportations de produits manufacturés de faible, moyenne et haute technologie vers les principaux partenaires commerciaux, on constate qu'elles n'ont représenté que 3,1 % des exportations à destination de la Chine et 3,9 % des exportations vers l'Inde en 2008. Il est frappant de voir que les pays en développement vers lesquels l'Afrique exporte le plus sont ceux pour lesquels la part des produits manufacturés de faible, moyenne et haute technologie est la plus faible, alors qu'en 2008 elle était supérieure à 10 % des exportations vers des pays comme l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et la République de Corée.

Les importations de l'Afrique en provenance d'autres pays en développement sont de plus en plus dominées par les produits manufacturés.

En ce qui concerne les importations, l'Afrique importe de plus en plus des autres pays en développement des produits manufacturés à forte intensité technologique (fig. 8). La part des produits manufacturés de faible, moyenne

Figure 8

Composition des importations de l'Afrique en provenance de pays en développement non africains, 1995–2008



Source: CNUCED.

et haute technologie est passée de 47 % en 2000 à 56 % en 2008 alors que celle des produits de base revenait, au cours de la même période, de 32 à 22 %. Les importations en provenance des principaux partenaires commerciaux en développement reflètent cette tendance générale. Par exemple, la part de ces produits manufacturés dans les importations en provenance de Chine est passée de 76 à 86 % entre 2000 et 2008. Les importations en provenance de pays développés présentent les mêmes tendances générales: les produits de base représentent 14 % du total alors que les produits manufacturés de faible, moyenne et haute technologie 69 %.

B. Nouvelles questions, nouvelles préoccupations et possibilités d'action

L'une des principales préoccupations suscitées par la structure actuelle des échanges commerciaux entre l'Afrique et les pays en développement tient au fait que les exportations sont de plus en plus dominées par les produits de base, alors que les importations tendent à être principalement des produits manufacturés, ce qui renforce la dépendance à l'égard des produits de base et crée une situation similaire à celle qui existe dans le cas des échanges avec les pays développés. Cette évolution de la structure du commerce avec les pays en développement pourrait s'expliquer en partie par une augmentation de la demande de ressources naturelles de la part de grands pays en développement, l'augmentation de la production de pétrole des nouveaux producteurs ainsi que d'anciens producteurs sortant de conflits, et le manque de compétitivité des producteurs africains de produits manufacturés sur le marché international (Broadman, 2007). Il n'en reste pas moins que la place de plus en plus grande occupée par les exportations de produits de base est et devrait être une source de préoccupation pour la région. De très nombreuses données démontrent que le type de produits exportés a une incidence considérable sur la croissance économique et le développement futur d'un pays (CNUCED, 2008a; Hausmann *et al.*, 2007; Lall *et al.*, 2006). Les produits manufacturés, et en particulier les produits manufacturés de moyenne et de haute technologie, ont une structure de production qui est souvent fortement liée au reste de l'économie. En outre, ils ont une élasticité-revenu relativement élevée et ont tendance à offrir de meilleures perspectives de croissance future (Lall, 2000).

En revanche, la structure de production des produits de base comme le pétrole et les minerais métalliques ne présente souvent que peu de liens avec

le reste de l'économie, et offre par conséquent moins d'externalités positives pour le pays. En outre, les cours sur les marchés mondiaux ont tendance à être plus volatils que ceux des produits manufacturés et échappent au contrôle des producteurs, ce qui crée une instabilité macroéconomique pour les pays exportateurs. Ces divers facteurs expliquent en partie pourquoi les pays dotés de vastes ressources naturelles se sont développés plus lentement que des pays dont les ressources naturelles étaient relativement moins importantes (Sachs et Warner, 1995; Atkinson et Hamilton, 2003). En outre, l'industrie pétrolière et les autres industries extractives sont des industries à forte intensité de capital et ne créent que très peu d'emplois, ce qui explique pour partie pourquoi la croissance récente de l'Afrique n'a eu qu'un faible impact dans ce domaine. Étant donné que l'emploi est l'un des principaux liens entre croissance et réduction de la pauvreté, le fait que la croissance des exportations de l'Afrique concerne principalement le secteur des industries extractives limite la contribution des exportations à la réduction de la pauvreté dans la région (Organisation internationale du Travail, 2008).

Une autre source de préoccupation pour de nombreux pays d'Afrique est le fait que les volumes importants de produits manufacturés en provenance d'autres pays en développement font de plus en plus concurrence à la production intérieure, ce qui a de graves conséquences pour la production locale, en particulier parce que les produits importés sont plutôt des biens de consommation que des biens d'équipement qui ne contribuent donc pas à l'amélioration des capacités de production, mais entrent en concurrence avec des produits soit importés d'autres sources soit précédemment produits dans la région. De fait, l'arrivée massive de produits manufacturés peu coûteux, principalement en provenance de Chine, constitue un défi pour la production locale (voir par exemple Onjala, 2008; Kaplinsky et Morris, 2007). Dans certains cas, la concurrence est si forte que même les produits traditionnels fabriqués en Afrique depuis des siècles sont aujourd'hui presque exclusivement fabriqués en Chine (Idun-Arkhurst, 2008). Cette menace qui pèse sur les exportations de produits manufacturés pourrait avoir de graves conséquences sur le développement industriel et la compétitivité étant donné que l'on a constaté que les entreprises exportatrices ont un taux de productivité sensiblement plus élevé que les entreprises non exportatrices en Afrique (Mengistae et Patillo, 2004).

Il est intéressant de noter que la Chine progresse rapidement le long de la chaîne de valeur mondiale et que l'espace qu'elle libère est occupé par d'autres pays en développement qui produisent certains des produits manufacturés de faible

technologie qu'elle produisait jusqu'à présent. Les pays d'Afrique doivent être en mesure de saisir ces nouvelles opportunités de développer leurs exportations de produits manufacturés. Comment faire? Pour relever le défi auquel est confronté le secteur manufacturier africain, il est indispensable d'éliminer les obstacles à la compétitivité internationale, et notamment d'améliorer l'accès au crédit et de s'attaquer au problème du manque d'infrastructures.

L'accès limité au crédit est l'un des facteurs clefs qui freinent le développement de la production de produits manufacturés et des exportations de la région. Dans de nombreux pays d'Afrique, les petites et moyennes entreprises (PME) ont souvent du mal à obtenir des crédits. Les autorités peuvent encourager l'offre de crédit, par exemple en créant ou en supervisant la création d'un bureau d'information qui limiterait les risques liés aux prêts pour les institutions financières et les encouragerait à accorder des crédits. Un autre obstacle particulièrement important à la compétitivité du secteur manufacturier de l'Afrique est le mauvais état des infrastructures. Le manque de fiabilité de l'accès à l'électricité limite la productivité tandis que la mauvaise qualité de l'infrastructure de transport se traduit par une hausse considérable des coûts, notamment pour les pays enclavés. Les gouvernements africains devraient prendre des mesures pour améliorer les infrastructures intérieures et régionales, en fonction des ressources disponibles. Les pays qui bénéficient de la forte hausse des prix des produits de base pourraient envisager d'utiliser ces recettes supplémentaires pour financer la construction d'infrastructures, alors que ceux qui disposent de moins de ressources devraient encourager leurs partenaires de développement à leur fournir un appui. À cet égard, il convient de se féliciter de la participation de plus en plus importante des partenaires du Sud.

En dépit de progrès récents, les financements en provenance du Sud doivent encore être davantage consacrés au développement de l'infrastructure régionale de façon à contribuer au développement des échanges intra-africains et à maximiser leur impact. En outre, les pays d'Afrique devraient chercher à coordonner le développement de leurs infrastructures avec leurs voisins dans le cadre d'institutions régionales ou panafricaines. Une telle coopération est particulièrement importante pour les pays enclavés, qui dépendent non seulement de leurs propres infrastructures mais également de celles des pays voisins et des pays de transit. Les partenaires du Sud pourraient également contribuer directement au développement de la capacité d'exportation de produits manufacturés de l'Afrique en participant à l'initiative Aide pour le commerce et en faisant du transfert de technologie une composante importante

de leur assistance technique à la région. Il importe d'insister sur le fait que le développement du secteur manufacturier ne devrait pas se faire au détriment du secteur de production des produits de base, qui restera probablement à court-moyen terme la principale source de recettes d'exportation de nombreux pays de la région.

C. La crise financière et le commerce de l'Afrique avec les pays en développement

La crise financière et économique mondiale a eu des conséquences considérables sur le commerce et les perspectives de développement économique de l'Afrique. Elle a également révélé à quel point les pays en développement sont importants pour le développement économique actuel et futur du continent. Avant la crise, l'Afrique a connu sa plus longue période de croissance, qui a été en outre la plus largement partagée, essentiellement du fait de l'amélioration des politiques macroéconomiques et de la vigueur des exportations des produits de base (FMI, 2009). La crise détruit petit à petit les progrès réalisés. Pour la première fois depuis 1994, le taux de croissance du PIB réel en Afrique subsaharienne a été en 2009 inférieur au taux de croissance de la population, ce qui s'est traduit par une baisse du revenu par habitant. Compte tenu de l'importance de la population dont le revenu se situe à proximité du seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour), 10 millions de personnes supplémentaires tomberont en dessous dans la pauvreté en 2009 et en 2010 (FMI, 2009).

Le commerce international a été particulièrement touché par la crise. Si, d'après les estimations, le PIB mondial s'est contracté de 2,2 % en 2009, le commerce mondial a fléchi pour la première fois en plus de soixante ans et se serait contracté de 12,5 % (ONU, 2009c). Cette contraction a touché aussi bien les pays développés que les pays en développement et a eu d'importantes conséquences sur les échanges entre l'Afrique et le Sud. Pour de nombreux pays africains, le ralentissement mondial s'est traduit par une réduction du volume mais aussi par une baisse des prix de leurs exportations et, en 2009, les recettes d'exportation de la région ont reculé de 30 à 50 % par rapport à 2008 (BAfD, 2010). En outre, pour ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, la part des exportations dans le PIB serait revenue, d'après les estimations, de 41,0 % en 2008 à 31,2 % en 2009 (FMI, 2009). La crise a eu des conséquences sur le commerce de l'Afrique du fait non seulement de la réduction de la croissance, mais également d'un accès plus limité aux crédits commerciaux (BAfD, 2010).

Les répercussions de la crise ont été très variables d'une région à l'autre comme au sein d'une même région. D'une manière générale, les pays développés ont été touchés plus durement et leur redressement devrait être plus lent que celui des grands pays en développement, notamment la Chine et l'Inde (tableau 4). La différence de nature des conséquences de la crise sur les pays développés et les pays en développement aura probablement une incidence sur la composition géographique future des échanges de l'Afrique. Le retour plus rapide de la croissance en Chine et en Inde aura un effet positif sur la demande d'exportation. Après avoir reculé de 8,4 % en 2009, le volume des importations de biens et de services des pays émergents et en développement devrait, selon les prévisions, augmenter de 9,7 % en 2010 et de 8,2 % en 2011. En revanche, les importations des pays avancés devraient augmenter de 5,4 % en 2010 et de 4,6 % en 2011 (FMI, 2010).

La reprise de la demande est déjà visible dans une certaine mesure sur le marché des produits de base, dont les cours ont progressé au premier semestre de 2009 (fig. 9). Les prévisions récentes montrent que cette reprise devrait se poursuivre en 2010 et 2011, en particulier s'agissant du pétrole, mais aussi des produits de base autres que les combustibles, principalement en raison du redressement rapide des grandes économies en développement, notamment la Chine et l'Inde (FMI, 2010). À maints égards, la crise économique et financière a fait ressortir l'importance des pays en développement pour le commerce et le développement de l'Afrique. La diversification des marchés à l'exportation a aidé la région à résister à la crise et à en sortir plus rapidement et avec moins de dommages que lors des chocs extérieurs précédents. Cette reprise est toutefois fragile et dépend dans une très large mesure de la poursuite du développement des exportations en volume et de la hausse des cours, et il se pourrait qu'il faille

Tableau 4

Taux de croissance estimé du PIB, 2008–2011

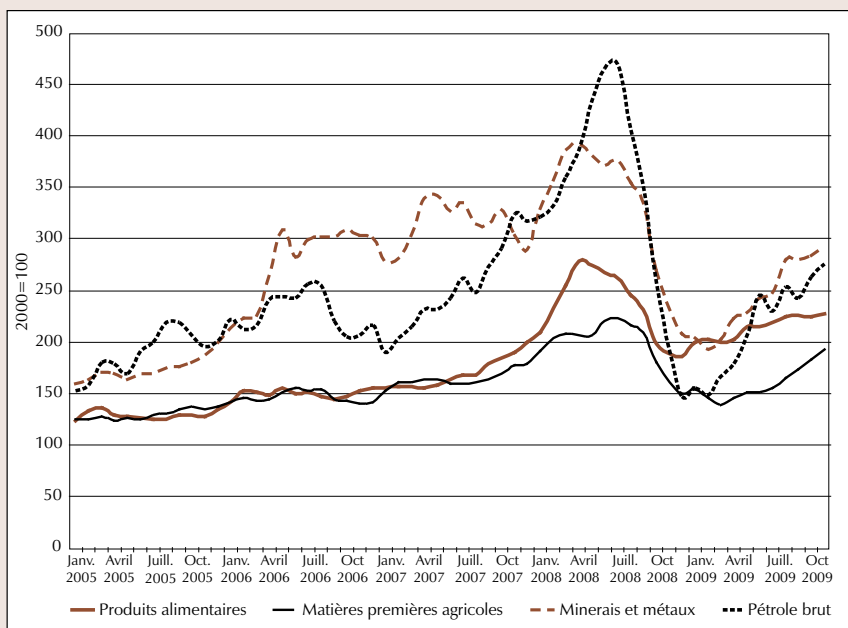
	2008	2009	2010	2011
Pays avancés	0,5	-3,2	2,3	2,4
Pays émergents et en développement	6,1	2,4	6,3	6,5
Afrique subsaharienne	5,5	2,1	4,7	5,9
Zone euro	0,6	-4,1	1,0	1,5
États-Unis	0,4	-2,4	3,1	2,6
Chine	9,6	8,7	10,0	9,9
Inde	7,3	5,7	8,8	8,4
Brésil	5,1	-0,2	5,5	4,1

Source: FMI (2010).

attendre jusqu'en 2012 pour que la demande mondiale de produits d'exportation de l'Afrique retrouve ses niveaux d'avant la crise (Banque mondiale, 2010; FMI, 2010). Les pays en développement devraient continuer d'occuper une place importante dans le commerce et le développement économique de l'Afrique. À moyen terme, leur influence augmentera probablement par rapport à celle des pays développés partenaires, dont la reprise est à la fois plus lente et moins énergique. À plus long terme, il est également probable que les échanges entre l'Afrique et certains de ses principaux pays en développement partenaires se développeront, les pays en développement représentant une plus grande partie du commerce et de la richesse mondiale. D'après les estimations, si les tendances actuelles se poursuivent, la Chine, l'Inde et le Brésil deviendront les deuxième, quatrième et septième économies mondiales, respectivement, en 2030 (Freemantle et Stevens, 2009).

Figure 9

Évolution des cours des produits de base, 2005–2009 (2000=100)



Source: CNUCED.

D. La coopération entre l'Afrique et le Sud dans le cadre des négociations commerciales multilatérales

Le développement de la coopération entre l'Afrique et les pays en développement en matière commerciale est également manifeste dans les négociations commerciales multilatérales actuelles. Au cours des dix dernières années, les pays de la région ont fait preuve d'un vif intérêt pour les questions commerciales multilatérales et ont renforcé leur coopération avec d'autres pays en développement pour défendre et protéger leurs intérêts au sein du système commercial. De ce fait, la région joue désormais un rôle relativement plus actif dans ces négociations. La troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Seattle en 1999, a marqué un tournant à cet égard lorsque les pays africains ont exprimé, en collaboration avec d'autres pays en développement, leur mécontentement à l'égard des résultats du Cycle de négociations de l'Uruguay et ont refusé le lancement d'un nouveau cycle tant que leurs revendications ne seraient pas entendues et qu'il n'y serait pas mieux répondu.

Si cet activisme n'a pas eu d'incidence sur l'ordre du jour de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha en 2001, il n'en a pas moins fortement influencé l'ambiance générale et a été la principale raison pour laquelle d'importantes questions de développement ont été incorporées dans le programme de travail du Cycle de Doha. Depuis le lancement de ce cycle, les pays d'Afrique ont encore accru leur capacité à participer efficacement aux négociations, et il devient de plus en plus difficile pour les pays développés de défendre leurs intérêts au sein du système commercial mondial sans offrir des concessions qui répondent aux intérêts de l'Afrique et d'autres pays en développement (CNUCED, 2007, Page *et al.*, 2008).

Les pays africains participent à un certain nombre de groupes de négociation afin de défendre leurs intérêts dans le cadre des négociations du Cycle de Doha: le Groupe africain, qui rassemble de manière informelle les négociateurs commerciaux des pays d'Afrique dans le but de promouvoir les intérêts de la région au sein du système commercial multilatéral (Osakwe, 2007); le Groupe des pays les moins avancés (PMA), qui défend les intérêts des PMA aussi bien d'Afrique que d'autres régions; et le Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), qui défend les intérêts de tous les pays parties aux Accords de Lomé et de Cotonou avec l'Union européenne. Ces trois groupes ont également

constitué le G-90 afin de renforcer leur pouvoir de négociation et de défendre leurs intérêts communs lors des Conférences ministérielles de 2003 et de 2005 de l'OMC. Certains pays d'Afrique participent également activement à d'autres groupes tels que le G-20 et l'AMNA-11 qui a été constitué pour protéger des intérêts plus spécifiques, et qui rassemble 10 pays en développement (Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Égypte, Inde, Indonésie, Namibie, Philippines, République bolivarienne du Venezuela et Tunisie).

Cette coopération lors des négociations commerciales multilatérales a eu des retombées dans trois domaines essentiels. Tout d'abord, elle a permis aux pays en développement d'influencer à la fois l'ordre du jour et le rythme des négociations du Cycle de Doha. Lorsque le Cycle a été lancé, les pays en développement étaient opposés à l'inclusion des questions fixées à Singapour — investissements, concurrence, achats publics et facilitation du commerce — dans le programme de travail, mais les pays développés ont ignoré leur demande. En formant des alliances, les pays en développement sont désormais en mesure d'influencer les pays développés qui ont renoncé à trois de ces questions, à savoir les investissements, la concurrence et les marchés publics. Deuxièmement, ces alliances ont renforcé le niveau de participation des pays en développement aux négociations. Avant la Conférence ministérielle de l'OMC de Cancun, les décisions importantes étaient prises lors de réunions dans le «Salon vert» lors desquelles l'Afrique n'était pour ainsi dire pas représentée. À Cancun cependant, on s'est efforcé de faire participer les pays africains au processus de prise de décisions. Par exemple, le Ministre kényan du commerce a été l'un des cofacilitateurs de la Conférence. Par la suite, lors de la Conférence ministérielle de Hong Kong (Chine), les Ministres zambien et nigérian du commerce étaient cofacilitateurs. Ces faits traduisent une évolution importante du processus de négociation à l'OMC qui s'explique par le pouvoir de négociation accru des pays d'Afrique. Troisièmement, à la suite du renforcement de la coopération avec l'Afrique, plusieurs pays en développement ont mis en place des systèmes d'accès préférentiel à leurs marchés pour les produits exportés par les PMA, qui se trouvent pour l'essentiel en Afrique. C'est par exemple le cas du Brésil, de la Chine et de l'Inde. Ces mesures pourraient se traduire par un très fort développement des échanges entre l'Afrique et les pays en développement et par un accroissement de la part de la région dans le commerce mondial.

Il convient de noter que la coopération entre l'Afrique et les autres pays en développement lors des négociations multilatérales n'est pas chose facile en raison de la grande diversité de ces pays et, parfois, de leurs intérêts. Par

exemple, les pays importateurs de denrées alimentaires ont des intérêts opposés à ceux des pays exportateurs au sujet de questions liées à l'accès aux marchés des produits agricoles. Si les premiers souhaitent voir les barrières à l'accès diminuer rapidement, les seconds redoutent un développement de la concurrence qui porterait atteinte à la production nationale (Meyn, 2008). Il existe également des divergences d'intérêt entre grands et petits pays en développement. Par exemple, des pays comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde, dont les produits agricoles sont compétitifs, souhaitent des réformes rapides et ambitieuses de façon à pouvoir accroître leur accès aux marchés. En revanche, la plupart des pays africains, ainsi que les petits pays en développement, bénéficient de systèmes de préférences dont ils redoutent l'érosion en cas de réformes rapides et ambitieuses. Il existe également des différences entre pays en développement au sujet de l'élimination des barrières commerciales. Par exemple, plusieurs pays ne participent pas au Cycle de Sao Paulo du Système global de préférences commerciales entre pays en développement. Il serait souhaitable que les pays en développement aplanissent leurs différences en la matière et redoublent d'efforts pour mener à bien les négociations, et il convient de se féliciter à cet égard de l'adoption par les ministres des pays participants, lors de la réunion qu'ils ont tenue à Genève le 2 décembre 2009, de modalités d'accès aux marchés.

En dépit de ces problèmes, les pays africains continuent de développer et de renforcer leur collaboration avec les autres pays en développement en mettant l'accent, lors des négociations, sur les domaines présentant un intérêt commun comme le traitement spécial et différencié, l'aide pour le commerce et l'élimination des subventions pour le coton. Ce dernier point intéresse tout particulièrement quatre pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) et est devenu le symbole des déséquilibres du système commercial mondial. Les pays en développement se sont regroupés autour de cette question et ont appuyé les pressions exercées par l'Afrique sur les pays développés afin qu'ils éliminent véritablement et rapidement leurs mesures de soutien en faveur du coton. Globalement, les pays d'Afrique ont beaucoup à gagner de la coopération avec les pays en développement dans le cadre du système commercial multilatéral. En s'appuyant sur leurs intérêts communs et en entretenant des liens étroits avec les autres pays en développement, ils renforcent la probabilité de succès des négociations. Cela suppose toutefois qu'ils aient une vision claire de leurs intérêts et adoptent des mesures stratégiques pour atteindre leurs objectifs.

E. Conclusion

La forte croissance de la valeur du commerce des pays africains au cours des dix dernières années qui ont précédé la crise économique et financière mondiale tenait en partie au développement rapide des échanges de la région avec le reste du monde en développement. Si de nombreux pays africains bénéficient de liens commerciaux plus étroits avec d'autres pays en développement, l'évolution de la nature de ces liens suscite des préoccupations dans la région. Les échanges avec les autres pays en développement renforcent la dépendance à l'égard des produits de base et leur structure tend à répliquer celle des échanges avec les pays développés, ce qui pourrait avoir de graves conséquences sur la capacité de l'Afrique à créer un secteur manufacturier compétitif au plan international. Les pays africains doivent redéfinir leurs relations commerciales avec les pays en développement et adopter des mesures pour transformer leurs économies et développer leurs capacités de production. Cela suppose toutefois d'améliorer l'environnement général, de remédier aux problèmes d'infrastructure, de développer l'accès aux crédits et d'assurer un transfert de compétences et de technologies, par exemple au moyen d'incitations ciblées destinées à encourager les entreprises étrangères à former leur personnel local. Cela suppose également d'encourager les partenaires en développement à réorienter une partie de leurs flux officiels vers les capacités productives de la région.

Chapitre 3

APPORTS DE FONDS PUBLICS DU SUD À L'AFRIQUE: TENDANCES, CARACTÉRISTIQUES ET DIFFICULTÉS

Ces dernières années, l'Afrique a reçu des quantités appréciables de ressources financières des pays développés comme des pays en développement. Alors que ses partenaires traditionnels considèrent généralement leurs contributions à d'autres pays en développement comme une aide ou APD, ce n'est pas le cas des partenaires du Sud. Ils les décrivent plutôt comme des «expressions de solidarité et de coopération issues d'expériences communes et de fraternité partagée». Malgré ces différences, il faut noter qu'il n'existe pas d'appellation concertée quant à la manière de désigner ces contributions des partenaires du Sud. C'est pourquoi on a utilisé dans le présent rapport l'expression «apports publics» ou «apports de fonds publics» pour désigner les contributions des partenaires du Sud, étant entendu que dans les textes spécialisés les «apports publics» comprennent généralement l'APD et les transactions du secteur public qui ne répondent pas aux conditions voulues pour être considérées comme APD (encadré 4).

Encadré 4. Définition de l'aide publique au développement et des apports de fonds publics

Aide publique au développement (APD): concerne les dons ou les prêts aux pays en développement a) qui sont accordés par le secteur public, b) dont le principal objectif est de promouvoir le développement économique et la qualité de vie, c) qui sont accordés à des conditions financières favorables, et comprennent un élément de libéralité d'au moins 25 %.

Apports de fonds publics: les apports publics comprennent le total des versements du secteur public du pays créancier au pays bénéficiaire. Ils représentent la somme de l'APD et des autres apports publics.

Autres apports publics: comprennent les transactions du secteur public avec les pays en développement qui ne répondent pas à la définition de l'APD soit parce qu'elles ne visent pas au premier chef le développement, soit parce qu'elles comportent un élément de libéralité inférieur à 25 %.

Source: Nations Unies (2008) et site Web de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le chapitre 3 s'organise comme suit. La section A présente et analyse des estimations quantitatives des courants d'aide à l'Afrique en provenance des partenaires traditionnels et des pays du Sud. La section B expose les caractéristiques des apports publics en provenance des partenaires du Sud, en indiquant chaque fois que possible les différences importantes entre les pratiques des partenaires traditionnels et celles des partenaires du Sud. La section C étudie les problèmes nouveaux qui découlent des activités des partenaires du Sud et la section D examine l'incidence de la crise économique et financière sur les apports de fonds publics de ces derniers. La section E analyse la manière dont la prestation de l'aide de ces partenaires affecte l'efficacité de l'aide. La dernière section présente des conclusions.

A. Estimation quantitative de l'apport d'aide à l'Afrique

Depuis le début du nouveau millénaire, on enregistre un accroissement du volume de l'aide à l'Afrique et une extension du rôle des pays en développement dans cette aide. D'après les chiffres figurant dans la base de données de l'OCDE, l'APD nette à l'Afrique est passée de 15,6 milliards de dollars en 2000 à 44 milliards en 2008 et la part de l'Afrique dans l'APD à l'ensemble des pays en développement est passée de 31 % à 34 % dans la même période (tableau 5)¹⁶. En 2008, l'apport net d'APD à l'Afrique en provenance des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'élevait à 27,2 milliards de dollars, ce qui représente 61,8 % de l'apport total recensé. Les courants en provenance des institutions multilatérales et des partenaires autres que le CAD représentaient 36,8 % et 1,4 % respectivement. Sur le plan bilatéral, en 2008 les pays du CAD représentaient 97,8 % et les autres partenaires fournissaient 2,2 % de l'apport recensé.

Tableau 5

Versements nets d'APD de l'ensemble des donateurs, 2000–2008

(En millions de dollars courants)

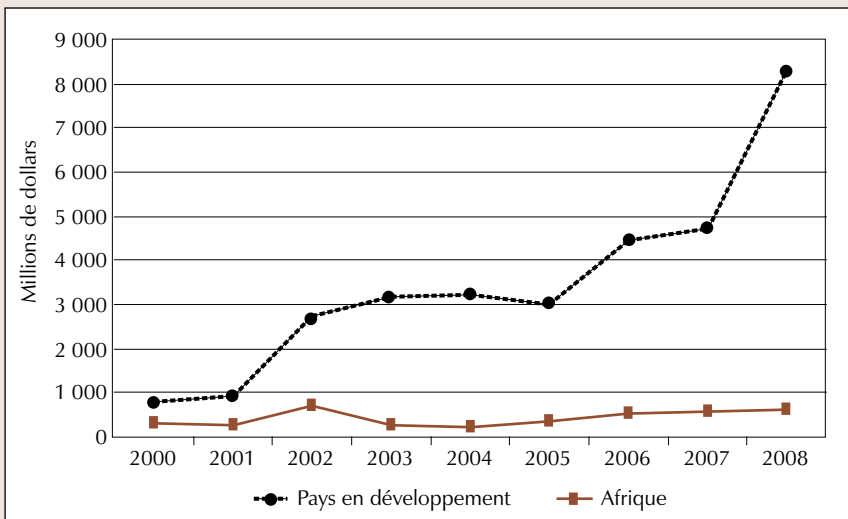
Bénéficiaires	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pays en développement	49 791	52 267	60 858	71 121	79 399	107 975	106 149	107 102	128 608
Europe	3 715	3 373	5 055	3 552	3 603	4 044	5 035	4 187	6 570
Afrique	15 558	16 791	21 772	27 256	29 710	35 507	43 502	39 122	44 005
Amérique	4 838	5 990	5 076	6 129	6 803	6 706	7 308	6 954	9 262
Asie	15 916	16 870	19 080	20 280	22 881	45 575	32 930	35 607	44 159
Océanie	816	781	714	817	939	1 161	1 199	1 309	1 535
Divers	8 947	8 463	9 161	13 087	15 464	14 983	16 174	19 924	23 077

Source: Base de données de l'OCDE.

Les pays du CAD demeurent une grande source d'APD pour l'Afrique, mais l'aide des autres partenaires enregistrés dans la base de données de l'OCDE a augmenté depuis l'année 2000 (fig. 10). Ainsi, l'APD en provenance des partenaires hors CAD est passée de 300 millions de dollars en 2000 à 604 millions en 2008. Il convient de noter que malgré cette tendance favorable, la part de l'Afrique dans l'aide hors CAD est tombée de 38 % en 2000 à 7,3 % en 2008. Cette diminution est due pour beaucoup à l'accroissement de l'aide aux pays du Moyen-Orient en provenance de partenaires arabes qui sont d'importants contributeurs hors CAD. En 2008, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Koweït ont fourni 63 % de l'apport des partenaires hors CAD.

Figure 10

Versements nets d'APD des partenaires hors CAD déclarés à l'OCDE

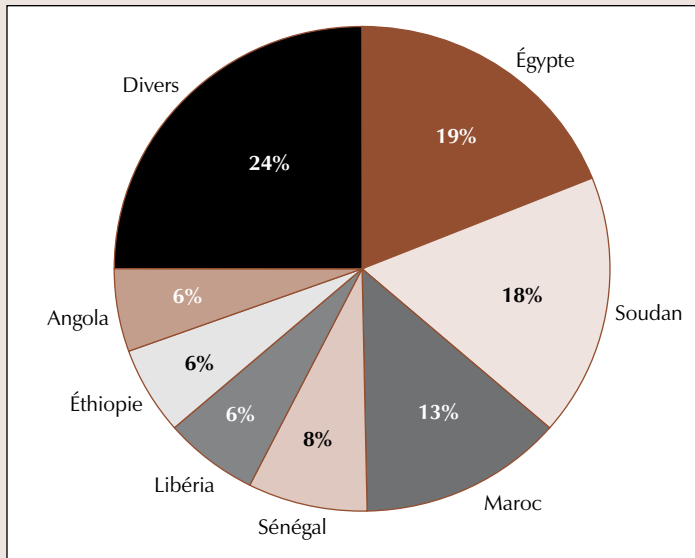


Source : Base de données de l'OCDE.

Parmi les bénéficiaires, l'aide hors CAD à l'Afrique se porte essentiellement sur quelques pays. En 2000, l'Algérie, l'Égypte et le Soudan ont reçu 75 % et en 2008, l'Égypte, le Maroc et le Soudan en ont reçu 50 % (fig. 11).

Figure 11

Ventilation de l'aide hors CAD à l'Afrique, par bénéficiaire, 2008



Source: Chiffres calculés à l'aide de données extraites de la banque de données de l'OCDE.

L'aide des partenaires hors CAD paraît modeste par rapport à celle des membres du CAD, mais il convient de noter que les chiffres ne comprennent pas la contribution de pays comme la République bolivarienne du Venezuela, le Brésil, la Chine, Cuba et l'Inde. Généralement, ces pays du Sud ne divulguent pas d'information sur leurs versements au titre de l'aide, de sorte qu'il est très difficile d'obtenir des chiffres complets et fiables sur le volume et les modalités de leur aide. D'ailleurs, comme on l'a vu précédemment, la plupart des partenaires du Sud ne se considèrent pas comme donateurs d'aide. Parmi ces derniers, l'Arabie saoudite, le Brésil, la Chine, les Émirats arabes unis, l'Inde, le Koweït, la République de Corée et la Turquie fournissent à l'Afrique un volume appréciable d'aide au développement¹⁷. D'autres pays comme Cuba, la Malaisie, la République bolivarienne du Venezuela et la Thaïlande font des contributions à la région sous diverses formes mais à une échelle assez petite (Kaplinsky et Farooki, 2009). En conséquence, l'analyse du présent chapitre mettra l'accent sur les huit partenaires du Sud susmentionnés.

Du fait que beaucoup de pays du Sud ne divulguent pas d'information, l'analyse et la description de leur aide sont généralement fondées sur les estimations des chercheurs et sur l'information publiée dans la presse. En conséquence, les estimations des courants d'aide de ces pays vers l'Afrique sont très variables et souvent contradictoires. Elles doivent donc être interprétées avec circonspection. Nonobstant cette réserve, il faut bien reconnaître que les partenaires du sud fournissent de plus en plus d'aide à l'Afrique (Kragelund, 2008; Kaplinsky et Farooki, 2009). Du fait qu'ils sont de plus en plus désireux et capables d'accorder des dons et des financements à des conditions de faveur, les ressources disponibles pour le développement s'en trouvent étoffées et les choix de financement qui s'offrent aux pays de la région sont diversifiés. D'après les données disponibles, en 2006 ces pays ont versé environ 2,8 milliards de dollars à l'Afrique au titre de l'APD, ce qui représente 6 % de l'apport total d'aide à la région et 9 % de l'aide bilatérale (tableau 6).

La Chine est la principale source d'aide du Sud à la région, avec 83 % du total estimé. On ne dispose pas de renseignements suffisants pour faire une estimation

Tableau 6

**Estimation de l'aide fournie à l'Afrique
par ses principaux partenaires du Sud en 2006**

	Millions de dollars	Source et observations
République de Corée	47,8	Base de données de l'OCDE
Turquie	24,9	Base de données de l'OCDE
Pays arabes (Arabie saoudite, Émirats arabes unis et Koweït)	290,2	Base de données de l'OCDE
Chine	2 300	Wang et Bio-Tchane (2008) et Besada et al. (2008). Les chiffres comprennent l'allègement de la dette, soit 1,3 milliard de dollars en 2006.
Inde	11,3	D'après Nations Unies (2008), l'apport de l'Inde s'établissait entre 504 millions et 1 milliard de dollar. Pour obtenir le chiffre déclaré, nous avons multiplié une simple moyenne des estimations des Nations Unies par la part de l'Afrique, estimée à 1,5 % pour 2006.
Brésil	96,1	D'après Nations Unies (2008), l'APD totale du Brésil était de 356 millions de dollars. Le chiffre indiqué ici est fondé sur une information selon laquelle environ 27 % de son APD sont destinés à l'Afrique (Kragelund, 2008).
Total	2 770,3	

Source: CNUCED.

fiable pour les années les plus récentes, mais il est probable que les chiffres de 2007 et 2008 sont beaucoup plus élevés car depuis 2006 les partenaires du Sud ont fait plusieurs promesses d'augmentation de l'aide. Ainsi, à la réunion du FOCAC de 2006, la Chine s'est engagée à doubler son assistance à l'Afrique pour 2009. Au Forum Inde-Afrique qui s'est tenu en 2008, l'Inde a promis de porter son soutien budgétaire à l'Afrique à 500 millions de dollars en cinq à six ans. Chose intéressante, la part de l'Afrique dans le budget indien d'aide et de prêt est déjà passée de 1,5 % en 2006 à 3,6 % en 2008.

Dans le cadre de l'Initiative de la République de Corée pour le développement de l'Afrique, lancée en mars 2006, le Gouvernement coréen a promis de tripler son aide à la région jusqu'en 2008. En septembre 2007, il a institué un prélèvement de solidarité sur le prix des billets d'avion, qui a produit environ 20 millions de dollars par an, afin d'aider les PMA d'Afrique dans leurs activités de développement (Agence coréenne de coopération internationale (KOICA), 2008). Le Brésil et la Turquie ont promis aussi d'accroître leur aide à la région dans les années récentes.

D'une manière générale, les pays dotés de ressources naturelles (comme l'Angola, le Nigéria et le Soudan) ainsi que les pays étendus et présentant une importance stratégique sur le plan politique (comme l'Afrique du Sud, l'Égypte et l'Éthiopie) sont les principaux bénéficiaires de l'aide des partenaires du Sud. Cependant, quelques petits pays qui ne possèdent ni ressources naturelles, ni une influence économique ou politique, reçoivent une aide de plus en plus abondante (tableau 7). À ce sujet, les partenaires du Sud et aussi les donateurs traditionnels doivent s'efforcer de trouver les moyens d'améliorer l'attribution de l'aide afin que les pays qui en ont besoin aient un meilleur accès à la source des fonds. Il faut pour ce faire adopter des critères d'attribution qui soient axés sur le besoin plus que sur la position géographique, la dotation en ressources naturelles ou l'idéologie.

B. Caractéristiques des apports de fonds publics en provenance des partenaires du Sud

Il est difficile de faire une estimation complète et fiable de l'ampleur des apports publics des partenaires du Sud car généralement ces derniers ne donnent pas d'information détaillée sur leurs contributions. Par conséquent, on n'a pas essayé dans la présente section de présenter une estimation de l'ensemble de

Tableau 7
Principaux bénéficiaires de l'aide en provenance des pays du Sud, 2008

Donateurs	Bénéficiaires	Source
République de Corée	Angola (25 millions \$), Libéria (10 millions \$), Sénégal (10 millions \$), Égypte (7 millions \$), et République-Unie de Tanzanie (7 millions \$). Ces pays ont bénéficié de 57 % de l'aide de la République de Corée à la région.	Base de données de l'OCDE
Turquie	Soudan (13 millions \$), Somalie (7 millions \$), Mauritanie (4 millions \$) et Éthiopie (3 millions \$). Ces pays ont bénéficié de 52 % de l'aide de la Turquie à la région.	Base de données de l'OCDE
Chine	Les pays riches en ressources naturelles (Angola, Nigéria, République démocratique du Congo, Soudan et Zambie) sont les principaux destinataires de l'aide chinoise au développement, encore que la plupart des pays de la région reçoivent une aide de la Chine. Ainsi, 35 pays de la zone subsaharienne ont bénéficié d'un financement des infrastructures.	Davies et al. (2008) et Foster et al. (2008)
Inde	Le Nigéria et le Soudan sont les principaux bénéficiaires du financement de l'infrastructure. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau, le Mali, le Sénégal et le Tchad ont bénéficié des 500 millions de dollars de crédit bonifié fournis par l'Inde au titre de la Techno-Economic Approach for Africa-India Movement Initiative.	Rapports annuels du Gouvernement indien et discours ministériels
Brésil	L'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe ont reçu 74 % des ressources affectées par le Brésil aux projets de coopération technique en Afrique.	Publication de 2008 de l'Agence brésilienne de coopération concernant la coopération technique en Afrique.
Pays arabes	Égypte (104 millions \$), Soudan (83 millions \$), Maroc (78 millions \$), Sénégal (36 millions \$), Mauritanie (20 millions \$), Djibouti (9 millions \$) et Cameroun (9 millions \$). Ces pays ont absorbé 99 % de l'aide des États arabes à l'Afrique.	Base de données de l'OCDE

Source: CNUCED.

ces apports publics; on s'est attaché plutôt à dégager certaines caractéristiques des apports qui peuvent être identifiées à partir de l'information disponible.

Les grands partenaires du Sud se servent des apports de fonds publics pour promouvoir les activités de commerce d'investissement. Les apports publics de plusieurs partenaires du Sud se distinguent par le fait qu'ils sont étroitement liés à des activités de commerce et d'investissement (Woods, 2008). Ainsi, la Chine et l'Inde se sont servies de ce support pour financer

et promouvoir leurs relations commerciales et d'investissement avec les pays africains. Les deux pays utilisent leurs banques d'exportation-importation pour acheminer des capitaux et promouvoir leurs intérêts économiques en matière de commerce et d'investissement. Cette pratique contraste avec celle des donateurs traditionnels qui acheminent leurs capitaux par l'intermédiaire d'organismes de développement et qui répugnent à mélanger l'apport de fonds publics avec les activités d'investissement. Ce lien entre les apports publics et les activités commerciales peut s'expliquer par le fait qu'en tant que pays en développement, les grands partenaires du Sud estiment que leur aide doit être utile aussi bien au donateur qu'au bénéficiaire. En conséquence, les bénéficiaires sont souvent des pays africains qui ont avec les donateurs des relations étroites de commerce et d'investissement ou pays qui offrent un gros potentiel de commerce et d'investissement. Ce lien a une autre conséquence, c'est qu'on ne peut pas évaluer convenablement l'impact des apports publics du Sud sans tenir compte de leur effet de catalyseur sur les courants d'échanges et d'investissement vers les pays bénéficiaires. Dans la mesure où les apports publics du Sud stimulent le commerce et l'investissement en Afrique, ils pourraient stimuler aussi la croissance et l'épargne intérieure, ce qui permettrait à long terme d'atténuer la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Les pays africains doivent donc mettre en place des mesures appropriées pour exploiter les possibilités créées par les relations complémentaires entre les apports de fonds publics du Sud, le commerce et l'investissement.

Les partenaires du Sud ont tendance à privilégier les secteurs de l'infrastructure et de la production. L'aide des partenaires du Sud s'applique à des activités très diverses mais elle a tendance à se porter surtout sur l'infrastructure et la production, contrairement aux donateurs traditionnels qui s'intéressent de plus en plus aux secteurs sociaux. Le tableau 8 présente une information sur l'orientation sectorielle des partenaires du Sud. Le Brésil fournit une aide aux secteurs de production, particulièrement à l'agriculture. En 2008, il a ouvert à Accra un bureau de la Société brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) afin de faciliter le transfert de technologie agricole à l'Afrique (encadré 5).

La Chine apporte elle aussi des contributions non négligeables dans le domaine de l'infrastructure. D'après Lum *et al.* (2009), environ 54 % de l'aide chinoise à l'Afrique dans la période 2002-2007 se portait sur l'infrastructure et les travaux publics. On estime que les engagements chinois en matière de financement de l'infrastructure sont passés de 470 millions de dollars en 2001 à 4,5 milliards en 2007 (fig. 12). En ce qui concerne la ventilation sectorielle, 33 %

Tableau 8**Orientation sectorielle des apports publics du Sud**

	Secteurs	Source et observations
République de Corée	Santé, enseignement, développement rural, TIC, gouvernance, industrie et énergie, environnement et secours en cas de catastrophe	KOICA (2008)
Turquie	Enseignement, santé et eau	Rapport annuel 2008 de l'Agence turque pour la coopération et le développement internationaux
Pays arabes (Koweït, Arabie saoudite et Émirats arabes unis)	Transport et télécommunication, énergie, agriculture, industrie et eau	Kragelund (2008)
Chine	Infrastructure, agriculture, industrie, santé et enseignement	Davies et al. (2008) et Lum et al. (2009)
Inde	Agriculture, infrastructure et énergie, TIC, PME, ressources humaines et développement de la capacité institutionnelle	Rapport annuel de l'Inde et discours du Premier Ministre indien et d'autres représentants du Gouvernement lors du Sommet du Forum Inde-Afrique organisé à New Delhi en avril 2008
Brésil	Agriculture, élevage, environnement, énergie, santé, enseignement, culture, urbanisme, formation professionnelle et technologie de l'information	Publication 2008 de l'Agence brésilienne de coopération sur la coopération technique du Brésil en Afrique

Source: CNUCED.

Encadré 5. EMBRAPA: un modèle de coopération Brésil-Afrique en agriculture

L'agriculture est un des principaux domaines de la coopération technique du Brésil avec l'Afrique. Pour faire face aux difficultés agricoles auxquelles sont confrontés le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad (pays du Coton-4), le Brésil fournit une assistance technique au secteur cotonnier de ces pays par l'intermédiaire de l'EMBRAPA. En 2008, il a ouvert un bureau à Accra pour faciliter le transfert de technologie agricole.

Un des projets concrets de l'EMBRAPA est le projet Coton-4. Son principal objectif est d'améliorer la productivité et la production du secteur cotonnier des pays bénéficiaires grâce au transfert de technologie agricole. On espère ainsi relever le revenu des producteurs, créer des emplois et atténuer l'insécurité alimentaire dans les quatre pays.

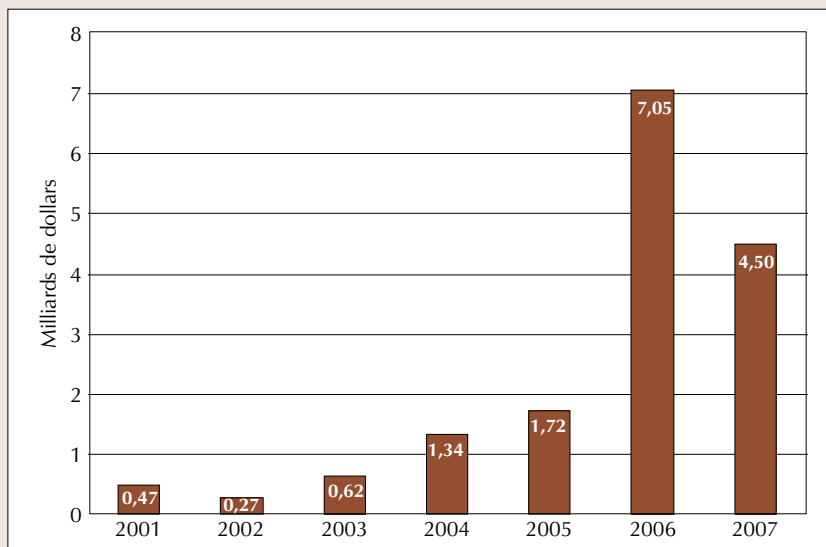
Source: Agence brésilienne de coopération.

du financement en faveur des pays d'Afrique subsaharienne dans cette période sont allés à l'électricité, 33 % au transport, 17 % aux TIC, 14 % à des projets généraux et 2 % à l'eau. Les principaux bénéficiaires du financement chinois des infrastructures dans la sous-région sont le Nigéria (34 %), l'Angola (20 %), l'Éthiopie (10 %) et le Soudan (8 %).

L'Inde et les pays arabes sont aussi des partenaires du Sud qui s'occupent activement de financer les infrastructures en Afrique. Pour la période 2003-2007, on estime à 500 millions de dollars l'aide annuelle moyenne fournie à ce titre par l'Inde à l'Afrique subsaharienne (Foster *et al.*, 2008). Le Nigéria et le Soudan sont les principaux bénéficiaires du financement indien, mais l'Angola et le Mozambique ont reçu aussi des fonds pour développer leur réseau ferroviaire. La Chine et l'Inde ont l'habitude d'acheminer leurs fonds par l'intermédiaire de leurs banques d'exportation-importation et les prêts sont généralement liés aux revenus tirés des ressources naturelles (phénomène souvent appelé «le mode Angola»). Les pays arabes sont actifs depuis longtemps dans le financement des infrastructures de la région mais, contrairement à la Chine et à l'Inde, ils

Figure 12

Engagements chinois de financement de l'infrastructure dans l'Afrique subsaharienne, 2001-2007



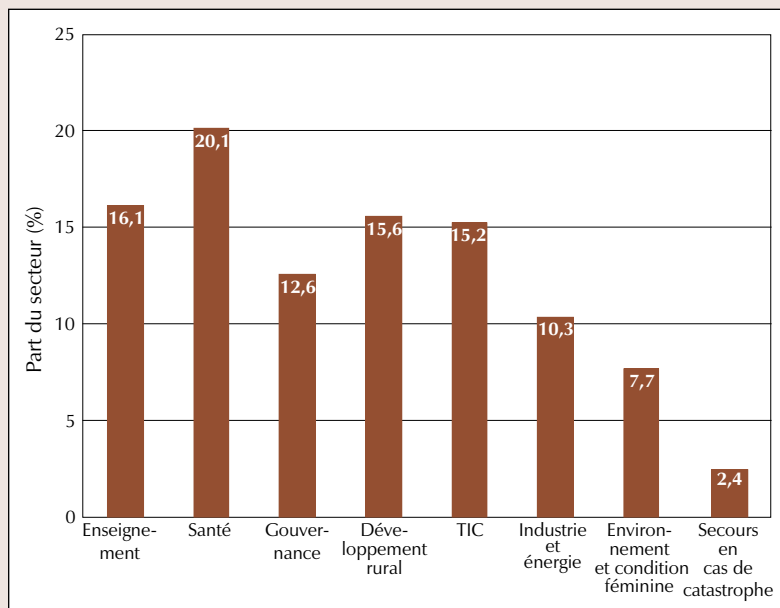
Source: Foster *et al.* (2008).

acheminement leur aide par l'intermédiaire de fonds spéciaux ou d'organismes de développement comme la Banque islamique de développement, le Fonds arabe de développement économique pour l'Afrique, le Fonds koweïtien pour le développement des pays arabes, le Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et le Fonds saoudien pour le développement. On estime que les pays arabes ont versé en moyenne 500 millions de dollars par an pour les infrastructures de l'Afrique subsaharienne au cours de la période 2001-2007. Environ 50 % de cet apport sont destinés au transport, 30 % à l'énergie et 15 % à l'eau et à l'assainissement.

Parmi les huit partenaires du sud, la République de Corée et la Turquie sont les seules qui s'intéressent davantage aux secteurs sociaux. En 2008, 36 % de l'APD coréenne sont allés aux secteurs de la santé et de l'enseignement (fig. 13). Il n'est pas étonnant que ces deux pays s'intéressent davantage aux secteurs sociaux car ils sont membres de l'OCDE, et leur aide ressemble souvent

Figure 13

Ventilation sectorielle de l'APD de la République de Corée en 2008
(en pourcentage)



Source: Chiffres calculés à l'aide de données du KOICA (2008).

à celle des donateurs traditionnels. Depuis l'adoption des OMD en 2000, le changement d'orientation des donateurs traditionnels qui se détournent de la production au profit des secteurs sociaux s'est accentué. La part du social dans l'APD à l'Afrique est passée de 60 % en 2002 à 69 % en 2006, tandis que la part des secteurs de production et de l'infrastructure économique tombait de 30 % à 22 % dans la même période (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et OCDE, 2008).

Certains craignent que le détournement des activités d'infrastructure et de production au profit des secteurs sociaux n'affaiblisse l'aptitude des pays africains à renforcer leurs capacités de croissance durable à long terme. On estime à 93 milliards de dollars par an les besoins africains de financement de l'infrastructure et à 31 milliards le déficit annuel de financement (Foster et Briceno-Garmendia, 2010). Des recherches récentes donnent à penser que la région perd jusqu'à 1 % par an de croissance du revenu par habitant à cause de la médiocrité de son infrastructure (Foster *et al.*, 2008). En étoffant leur financement destiné aux secteurs de l'infrastructure et de la production, les partenaires du Sud comblent un déficit financier dans des secteurs prioritaires qui ont des conséquences sérieuses pour la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Les apports de fonds publics en provenance des partenaires du Sud sont destinés aussi à des pays auxquels souvent les donateurs traditionnels ne s'intéressent pas. Une des caractéristiques de l'aide des partenaires du Sud est qu'ils s'intéressent de plus en plus aux États fragiles et touchés par des conflits. La Chine a aidé des pays comme l'Angola, le Soudan et le Zimbabwe. L'Inde a aidé l'Angola, Djibouti, la Côte d'Ivoire et le Niger. Les Comores, Djibouti, la Mauritanie, la Somalie et le Soudan ont bénéficié du soutien des pays arabes (OCDE, 2008a). Chose intéressante, les États fragiles et touchés par des conflits n'ont généralement accès qu'à un très petit nombre de donateurs (OCDE, 2008a). En accordant une aide à ces États, les partenaires du Sud comblent d'importants déficits de financement dans la région. En tout état de cause, il faut bien admettre que si les partenaires du Sud s'intéressent à certains de ces États c'est parce qu'ils sont riches en ressources naturelles.

Les partenaires du Sud s'emploient activement à alléger la dette. La lourde charge d'endettement assumée par de nombreux pays de la région est un des facteurs qui freinent la croissance et le développement en Afrique. Le Programme en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale répondent à la nécessité de traiter ce problème. Les

premières années, l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE était accordé principalement par les donateurs traditionnels, mais depuis quelques années, on enregistre un accroissement du nombre de partenaires du Sud qui font de même. Ainsi, la Chine a mené trois opérations successives d'allègement de la dette africaine. Dans la période 2000-2002, elle a annulé environ 1,3 milliard de dollars d'arriérés des pays africains (Wang et Bio-Tchane, 2008). Au Sommet du FOCAC à Beijing en 2006, elle a promis d'annuler la dette pour les prêts publics exempts d'intérêt qui étaient arrivés à échéance à la fin de 2005 en faveur des PPTE et des PMA ayant des relations diplomatiques avec la Chine. Cette annulation représente un montant de 1,3 milliard de dollars environ. À la Conférence du FOCAC de 2009, le Premier Ministre chinois a annoncé que son gouvernement annulerait la dette des PPTE et des PMA africains qui devait arriver à échéance à la fin de l'année. Le Brésil a offert lui aussi un allègement de dette aux pays africains au titre de l'Initiative PPTE. Il a annulé 369 millions de dollars de créances sur le Mozambique, 10 millions de créances sur la République-Unie de Tanzanie, 9 millions dus par la Mauritanie et 5 millions dus par la Guinée-Bissau (Schlager, 2007). L'Inde elle aussi a proposé un allègement substantiel de dette aux pays africains. Le Ghana, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont bénéficié de 24 millions de dollars d'allègement au titre de l'Initiative indienne pour le développement annoncée par le Ministre des finances en 2003 (Jobelius, 2007).

Les prêts à des conditions de faveur sont l'instrument principal de l'aide des partenaires du Sud. Contrairement aux donateurs traditionnels, les partenaires du Sud consentent à l'Afrique des prêts à des conditions de faveur plutôt que des dons, à l'exception de la Turquie, qui accorde des dons (tableau 9). En 2008, la part des dons dans les versements bruts d'APD des membres du CAD était de 91 %, pour la République de Corée, elle était de 68 % et pour les pays arabes de 10 %. La Chine est un des pays du Sud qui utilisent massivement les prêts à des conditions de faveur comme moyen d'aider l'Afrique. Dans la période 2001-

Tableau 9

Part des dons dans le montant brut de l'aide à l'Afrique

(En pourcentage)

	2000	2008
CAD	91,4	91,1
Turquie	100,0	100,0
République de Corée	20,0	68,6
Pays arabes	43,9	10,5

Source: Chiffres calculés à l'aide de données tirées de la base de données de l'OCDE.

2007, 50 % de son financement de l'infrastructure de l'Afrique subsaharienne étaient sous forme de prêts, 44 % sous forme de crédits à l'exportation, 5 % sous forme d'IED et 1 % sous forme de dons (Foster *et al.*, 2008). À la suite des promesses faites à la Conférence du FOCAC à Beijing en 2006, la Chine a accordé à l'Afrique 3 milliards de dollars de prêts préférentiels et 2 milliards de crédits acheteurs à des conditions de faveur. En 2006, elle a promis d'établir un fonds de développement Chine-Afrique d'un montant allant jusqu'à 5 milliards de dollars pour encourager les entreprises chinoises à investir dans la région. Le fonds a été alimenté avec un montant initial d'environ 1 milliard de dollars. Comme la Chine, l'Inde aide elle aussi la région essentiellement sous forme de prêts à des conditions de faveur et de crédits commerciaux.

Les promesses récentes faites par les partenaires du Sud donnent à penser que la pratique des prêts à des conditions de faveur va augmenter dans les années à venir au détriment des dons. Ainsi, à la Conférence du FOCAC organisée en Égypte en 2009, le Premier Ministre chinois a indiqué que la Chine accorderait à l'Afrique 10 milliards de dollars de prêts de ce genre. Au Sommet du Forum Inde-Afrique de 2008, l'Inde a promis elle aussi d'augmenter ses lignes de crédit de 5,4 milliards de dollars sur cinq ans. Entre 2003 et 2008, elle a accordé à la région 2,2 milliards de dollars de lignes de crédits à des conditions de faveur. La préférence de certains partenaires du Sud pour les prêts de ce type par rapport aux dons tient notamment au fait qu'ils servent souvent à stimuler des activités de commerce et d'investissement censés apporter des avantages au prêteur comme à l'emprunteur.

Le principal mode de prestation des apports publics des partenaires du Sud est le financement de projets. Les apports publics des partenaires du Sud à l'Afrique présentent un point commun: ils prennent généralement la forme du financement de projets et non de financements sectoriels ou de subventions budgétaires. Cette méthode contraste avec la pratique des donateurs traditionnels, qui recourent de plus en plus à l'approche sectorielle ou aux subventions budgétaires générales. Le cas de la République de Corée et de la Turquie est intéressant car, bien qu'elles soient membres de l'OCDE, elles ne suivent pas la méthode habituelle consistant en subventions budgétaires indéterminées.

Les partenaires du Sud n'imposent pas de conditions structurelles mais ils lient souvent leur apport public à des conditions non structurelles. La caractéristique principale des apports publics des partenaires du Sud est qu'elles sont exemptes de conditions structurelles, contrairement à l'usage des

donateurs traditionnels qui, tout en simplifiant les conditions et en modifiant les modalités de leur aide, continuent à introduire des conditions structurelles dans la prestation de l'aide. Ces conditions sont généralement le reflet de l'opinion et des préférences du donateur concernant la nature d'une bonne politique économique. Les donateurs traditionnels justifient souvent leurs exigences en faisant valoir que l'aide fonctionne le mieux dans les pays dotés d'une bonne gouvernance et d'une bonne politique économique. Cette préoccupation est certes compréhensible, mais on constate chez les donateurs une tendance à considérer qu'une bonne politique est synonyme de moins d'État et de réformes comme la libéralisation du marché commercial et financier. Or les récentes crises économico-financières ont montré qu'il peut coûter très cher de réduire le rôle de l'État dans des domaines névralgiques de l'économie et aussi que l'opportunité de libéraliser le marché financier est fonction de la situation de chaque pays.

Pour leur part, les partenaires du Sud n'imposent pas de condition structurelle, mais ils subordonnent souvent le versement de fonds publics à d'autres conditions telles que l'accès aux ressources naturelles ou l'achat de biens et services produits par les entreprises du pays donateur. Ces conditions ont un coût pour les bénéficiaires et elles se répercutent sur l'efficacité des apports publics. La Chine et l'Inde sont les principaux partenaires du Sud qui pratiquent largement ce genre de conditions envers la région.

La coopération technique est un élément important de l'aide des partenaires du Sud. Chacun des huit partenaires du Sud examinés dans la présente étude a des activités d'assistance technique en Afrique, encore que l'importance de ces activités dans leurs budgets et programmes varie d'un pays à l'autre. En 2008, la part de la coopération technique dans l'apport brut d'aide à l'Afrique était de 33 % pour la République de Corée et de 29 % pour la Turquie, par contraste avec les pays du CAD où l'assistance technique ne représentait que 16 % du total en 2008¹⁸. Il convient de noter que si les donateurs traditionnels fournissent aussi une assistance technique à l'Afrique, les compétences et les techniques transférées par les partenaires du Sud correspondent généralement mieux à la situation géographique et au degré de développement des pays africains (Nations Unies, 2008).

La République de Corée fournit une assistance technique par différentes filières. Elle possède par exemple le programme des volontaires à l'étranger qui permet à des spécialistes coréens de partager leur expérience et leurs

connaissances avec les pays en développement. Entre 1990 et 2008, 938 volontaires, soit 16 % de l'effectif total, ont été envoyés en Afrique. La Corée fournit aussi aux pays africains des services de formation professionnelle et de renforcement des capacités. Dans la période 1991-2008, environ 16 % des 4 286 stagiaires accueillis en République de Corée venaient d'Afrique. Le Brésil considère le transfert de technologie par la coopération technique comme un élément clef de son programme d'aide à l'Afrique, par l'intermédiaire de l'Agence brésilienne de coopération technique. En 2008, 43 % des ressources destinées aux projets de coopération gérés et exécutés par l'Agence concernaient l'Afrique. Depuis toujours, cinq pays lusophones (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe) sont les principaux bénéficiaires de la coopération technique avec la région, avec quelque 74 % des crédits alloués à la coopération technique pour le continent. Ces dernières années, le Brésil a étendu son aide à d'autres pays africains et il possède actuellement des projets dans 22 pays.

L'Inde est un des partenaires du Sud qui sont très actifs dans l'assistance technique à l'Afrique. Elle dispense une formation professionnelle par le biais du Programme indien de coopération technique et économique créé en 1964 et du Programme spécial d'assistance du Commonwealth à l'Afrique. En outre, par l'intermédiaire du projet de réseau électronique panafricain, elle renforce l'aptitude des pays de la région à dispenser des services de qualité dans l'enseignement et la santé (encadré 6). Lors du Sommet Inde-Afrique de 2008, le Gouvernement indien a porté de 1 100 à 1 600 le nombre des postes de formation attribués à des pays africains dans son programme de coopération technique et économique. Il a doublé le nombre de bourses d'études attribuées à des Africains pour le porter à 500. La Chine et les pays arabes fournissent aussi une assistance technique à l'Afrique, encore qu'elle ne constitue qu'une faible part de leur aide à la région.

Les partenaires du Sud reçoivent une aide et ils fournissent des apports publics. La plupart des partenaires du Sud fournissent une aide à l'Afrique tout en recevant eux aussi une aide d'autres donateurs. La figure 14 montre le volume de l'aide reçue en 2008 par quatre des huit partenaires du Sud pour lesquels il existait des informations dans la base de données de l'OCDE. Elle montre que l'apport net d'APD aux quatre pays était positif en 2008, les principaux destinataires étant l'Inde, la Turquie et la Chine. Le fait que les partenaires du Sud reçoivent eux aussi une aide est, semble-t-il, une des raisons pour lesquelles ils sont très sensibles aux besoins et préoccupations des pays en développement bénéficiaires (Nations Unies, 2008).

Encadré 6. Projet de réseau électronique panafricain : la coopération technique indienne en action

Conscient des difficultés auxquelles les pays africains sont confrontés dans l'enseignement et les services de santé et de l'utilité éventuelle des TIC pour résoudre ces difficultés, le Gouvernement indien a créé le réseau électronique panafricain. Ce réseau vise essentiellement à fournir des services électroniques axés sur l'enseignement et la médecine. Il va aussi faciliter le commerce électronique, la cybergouvernance et d'autres services. Il relie les pays africains à certaines universités et hôpitaux spécialisés indiens par satellite et par fibre optique. La première phase du projet a été inaugurée en Inde en février 2009.

L'idée du projet est née d'un discours prononcé par l'ex-Président de l'Inde, A. P. J. Abdul Kalam, à la séance d'ouverture du Parlement panafricain à Johannesburg (Afrique du Sud) le 16 septembre 2004, et au cours duquel il proposait de connecter les 53 nations de l'Union africaine par un réseau à satellite et à fibre optique. Le projet est financé par le Gouvernement indien, pour un budget estimé à 5 429 milliards de roupies (117 millions de dollars). Jusqu'à présent, 44 pays du continent ont signé l'accord et participent au programme :

Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo ;

Afrique de l'Est : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Madagascar, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie et Soudan ;

Afrique australe : Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe ;

Afrique centrale : Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad ;

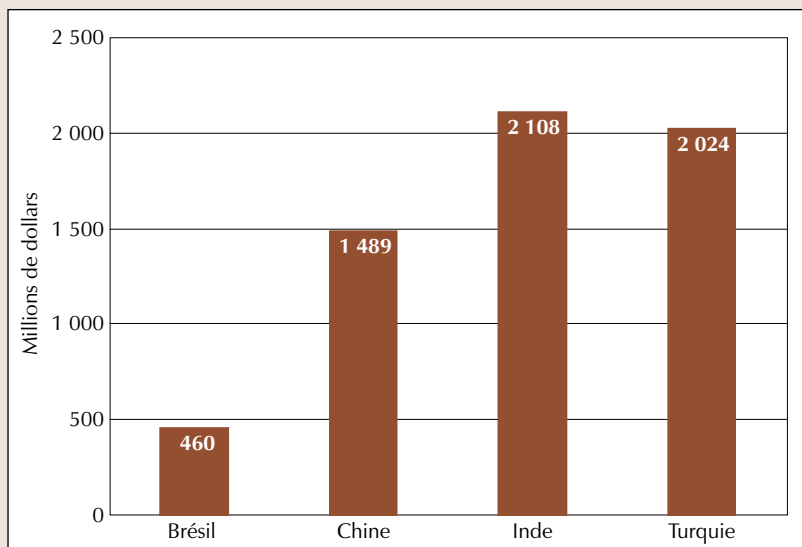
Afrique du Nord : Égypte, Jamahiriya arabe libyenne et Mauritanie.

Source : Information tirée du site www.panafricanenetwork.com.

Résumé des caractéristiques particulières de l'aide des partenaires du Sud

L'aide des partenaires du Sud à l'Afrique se différencie de celle des donateurs traditionnels par cinq grandes caractéristiques (tableau 10). Premièrement, les donateurs traditionnels lient leur aide à la formulation et à l'exécution de réformes structurelles, alors que les partenaires du Sud n'exigent pas de condition structurelle. Deuxièmement, contrairement aux donateurs traditionnels, les partenaires du Sud privilégient le financement de projets plutôt que l'approche sectorielle ou les subventions budgétaires non ciblées. Troisièmement, les donateurs traditionnels ont tendance à favoriser les secteurs sociaux alors que les

Figure 14

Aide reçue par les partenaires du Sud en 2008
(millions de dollars)

Source: Chiffres calculés à l'aide de données de l'OCDE.

partenaires du Sud s'intéressent davantage à l'infrastructure et aux secteurs de production. Quatrièmement, tandis que certains partenaires du Sud utilisent les apports publics pour promouvoir le commerce et l'investissement, les donateurs traditionnels généralement ne mélangent pas l'aide et les activités d'investissement. Enfin, les donateurs traditionnels ont des organismes de coopération pour le développement qui assurent le versement des fonds et les activités d'aide alors que la plupart des partenaires du Sud n'ont pas d'organisme de coopération ou bien acheminent leur contribution par l'intermédiaire de plusieurs institutions. En outre, contrairement aux donateurs traditionnels, plusieurs partenaires du Sud ont institué des forums ou des structures de dialogue formels à l'appui de leurs engagements bilatéraux en Afrique.

Il existe des différences entre les partenaires du Sud dans leurs activités et leurs pratiques. Ainsi, en termes d'échelle, la Chine se distingue comme étant le plus important partenaire pour l'Afrique, et aussi le plus important par le nombre de bénéficiaires. Elle aide la plupart des pays de la région, à l'exception

Tableau 10
Quelques caractéristiques de l'aide fournie par les partenaires de développement de l'Afrique

	Part du budget d'aide consacrée à l'Afrique (%)	Forme d'aide	Conditions imposées	Mode de prestation	Allègement de dette	Mécanisme de suivi
Donateurs traditionnels	35*	Essentiellement dons	Conditions structurelles et non structurelles	Se détournent de plus en plus des projets en faveur d'approches sectorielles et de subventions budgétaires	Oui	Examen collégial par d'autres donateurs traditionnels et Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, rapport publié par le secrétariat de l'OCDE et la CEA
Chine	30-50	Dons et prêts	Conditions non structurelles	Projets	Oui	Forum sur la coopération sino-africaine
Inde	1,5-3,6	Dons et prêts	Conditions non structurelles	Projets	Oui	Sommet du Forum Inde-Afrique
Brésil	27-30	Cofinancement, souvent par le biais de la coopération triangulaire	Conditions non structurelles	Projets	Oui	
République de Corée	15*	Dons et prêts	Conditions non structurelles	Projets	Oui	Forum République de Corée-Afrique
Turquie	6*	Dons		Projets	Non	Sommet de la coopération Turquie-Afrique
Pays arabes	11*	Dons et prêts		Projets	Oui	

Source: CNUCED.

* Part destinée à l'Afrique dans l'aide totale aux pays en développement (moyenne triennale de la période 2006-2008).

de quelques-uns qui ont des relations diplomatiques avec la province chinoise de Taiwan. La Chine et l'Inde se distinguent des autres partenaires du Sud par deux facteurs notables. Premièrement, elles subordonnent le versement des apports de fonds publics à des conditions non structurelles telles que l'accès aux ressources naturelles ou l'achat de biens et services produits par leurs

entreprises. Le Brésil et la République de Corée appliquent eux aussi des conditions non structurelles, mais dans une mesure moindre. Deuxièmement, ces pays acheminent la plus grande partie de leur aide par l'intermédiaire des banques d'exportation-importation, de manière à promouvoir le commerce et l'investissement. La République de Corée est tout à fait particulière en ce sens que c'est le seul partenaire du Sud qui est membre du CAD de l'OCDE¹⁹.

En ce qui concerne la nature de l'aide, la Turquie est différente des autres partenaires du Sud parce qu'elle privilégie les dons par rapport aux prêts, alors que les autres partenaires pratiquent souvent les prêts à des conditions de faveur. Par ailleurs, la Turquie n'accorde pas d'allègement de dette à la région, contrairement aux autres partenaires qui en font une forme d'aide. L'action du Brésil est intéressante parce qu'elle est axée sur le transfert de technologie par la coopération technique. En outre, elle comprend souvent des projets de cofinancement avec les bénéficiaires et d'autres donateurs par le biais de la coopération triangulaire. Cette forme de coopération concerne des partenariats constitués entre donateurs traditionnels et partenaires du Sud pour exécuter des projets ou programmes de développement dans les pays bénéficiaires.

C. Nouveaux problèmes suscités par les activités des partenaires du Sud

Le rôle croissant des partenaires du Sud en tant que source de fonds publics pour l'Afrique incite à s'intéresser à leurs pratiques et aux conséquences de ces pratiques pour la croissance durable et le développement de la région. Dans la présente section nous présentons les préoccupations qui ont été exprimées dans les ouvrages spécialisés concernant l'aide des partenaires du Sud.

Gouvernance et réformes de structure: Une crainte est exprimée souvent par les donateurs traditionnels, à savoir que la fourniture par les partenaires du Sud aux pays en développement de moyens de financement à faible conditionnalité menace d'annuler les progrès durablement acquis en matière de gouvernance et de gestion de la politique économique (Wanner, 2009; Manning, 2006). On fait valoir en effet qu'en mettant des fonds à la disposition de pays que les donateurs traditionnels hésitent à financer, éventuellement pour défaut de mise en œuvre de conditions structurelles, les partenaires du Sud incitent les bénéficiaires à éviter ou différer des réformes de gouvernance et de politique économique, ce qui sous-entend que la conditionnalité incite à réformer la politique économique

ou la gouvernance des pays bénéficiaires. Or l'information disponible montre que le fait de subordonner l'aide à des conditions n'a pas toujours permis d'obtenir les réformes désirées par les donateurs dans les pays africains (Killick, 1998; Devarajan *et al.*, 2001). L'imposition de conditions structurelles cause un problème plus grand en ce qu'elles empêchent les bénéficiaires d'adopter des trajectoires différentes dans leur politique générale et de maîtriser leur politique de développement et ses résultats (Osakwe, 2008). Par ailleurs, elle retarde la prestation de l'aide et augmente l'imprévisibilité des apports publics, avec les conséquences désastreuses qui en découlent pour la planification et la gestion de l'économie²⁰. Il convient de noter toutefois que les donateurs traditionnels s'attachent de plus en plus à harmoniser les conditions attachées à leurs prestations.

Qualité de l'investissement: Une autre question a été soulevée dans les ouvrages concernant l'apport des partenaires du Sud, c'est que la pression exercée par leurs entreprises peut encourager le financement de projets d'équipements non rentables dans les pays bénéficiaires, entraînant un gaspillage de ressources (Manning, 2006). L'idée sous-jacente est qu'en raison de cette pression il est souvent difficile aux gouvernements d'évaluer correctement les projets d'investissement proposés. C'est peut-être effectivement le cas de certains partenaires du Sud, mais on ne voit pas bien pourquoi le même argument ne s'appliquerait pas aux donateurs traditionnels. En outre, la propension des entreprises du pays prêteur à influencer les décisions de financement a des chances d'être moindre si ces décisions sont fondées sur la demande et non sur l'offre, d'autant que des études récentes montrent que les partenaires du Sud financent généralement des projets dans des domaines prioritaires définis par les bénéficiaires (PNUD, 2009).

Viabilité de la dette: Deux observations très importantes ont été faites concernant l'aide du Sud et l'endettement de l'Afrique. La première est que l'accroissement des prêts accordés par les partenaires du Sud va nuire à la viabilité de la dette et déclencher une nouvelle crise dans la région (Banque mondiale, 2006). La deuxième observation, liée à la première, est que les partenaires du Sud qui accordent des prêts aux PPTA africains ayant dépassé le point d'achèvement en prennent bien à leur aise avec les allègements de dette financés par les donateurs traditionnels. La préoccupation en l'occurrence est que ces derniers fournissent une garantie implicite pour les prêts émanant des pays du Sud dans la mesure où le récent allègement de dette consenti par les donateurs traditionnels a permis aux pays africains d'emprunter davantage aux

pays du Sud et de les rembourser. Concernant la première observation, il est indéniable que l'existence de prêts à des conditions de faveur pourrait causer un surendettement grave si ces prêts servent à financer des projets non rentables ou s'ils sont accordés à des pays qui n'ont pas les moyens de rembourser. Néanmoins, une étude récente de Reisen et Ndoye (2008) portant sur la Chine a constaté très peu de cas d'octroi de prêts à risque aux pays pauvres très endettés de l'Afrique. Les auteurs ont constaté au contraire que les prêts à des conditions de faveur et les crédits à l'exportation consentis par la Chine permettaient aux bénéficiaires de stimuler leurs exportations et leur croissance, entraînant une réduction du coefficient d'endettement. D'autres auteurs sont parvenus à la conclusion que les prêts des partenaires du Sud n'ont nullement compromis la viabilité de la dette dans la région (Berthelemy, 2009). Concernant la deuxième observation, les donateurs traditionnels continuent certes à assumer une bonne part de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, mais les partenaires du Sud consentent de plus en plus des montants appréciables d'allègement de dettes à la région. Ces dernières années, la Chine et l'Inde ont annulé des dettes dues par les pays africains. Par conséquent, l'idée que les partenaires du Sud abusent des allègements de dettes consentis par les donateurs traditionnels n'est pas corroborée par l'information disponible.

Accès aux ressources naturelles: On craint parfois que le regain d'intérêt des partenaires du Sud pour l'Afrique ne tienne davantage à leurs besoins croissants de ressources naturelles qu'au désir de promouvoir le développement économique des pays bénéficiaires. C'est un fait bien connu que des pays comme la Chine et l'Inde cherchent à se procurer des matières premières dans la région et que les pays riches en ressources naturelles sont parmi les principaux bénéficiaires de leur aide. Ainsi, l'essentiel des engagements indiens de financement des infrastructures se porte sur trois pays bien dotés: Angola, Nigéria et Soudan (Foster *et al.*, 2008). Pour la Chine, environ 70 % de son financement des infrastructures vont à l'Angola, à l'Éthiopie, au Nigéria et au Soudan. En outre, son aide s'appuie souvent sur l'un accès aux ressources naturelles (tableau 11). Toutefois, si ces donateurs favorisent effectivement les pays riches en ressources naturelles, ils accordent aussi leur aide à des petits pays (Davies *et al.*, 2008).

On a exprimé une préoccupation connexe, à savoir que les prêts consentis à des conditions de faveur par les grands partenaires du Sud financent souvent des investissements dans le secteur des ressources naturelles, ce qui perpétue les

Tableau 11**Projets d'infrastructure financés par la Chine en Afrique en échange de ressources naturelles, 2001–2007**

Pays	Année d'engagement	Ressources naturelles à livrer en paiement	Financement total chinois (millions de dollars)
République démocratique du Congo	2001	Pétrole	280
Soudan	2001	Pétrole	128
Angola	2004	Pétrole	1 020
Nigéria	2005	Pétrole	298
Guinée	2006	Bauxite	1 000
Gabon	2006	Fer	non disponible
Zimbabwe	2006	Chrome	non disponible
Ghana	2007	Cacao	562

Source: Foster et al. (2008).

schémas de production antérieurs, ce qui nuit à la diversification des exportations et à l'environnement. Comme on l'a vu précédemment, les activités de la Chine et de l'Inde se portent apparemment en priorité sur les pays africains dotés de ressources naturelles, ce qui tendrait à conforter l'idée que le financement par le Sud pourrait accentuer la dépendance de l'Afrique à l'égard de la production et de l'exportation de ressources naturelles, avec des conséquences néfastes pour l'écologie. Toutefois, des éléments indiquent aussi que les partenaires du Sud ont tendance à financer un développement des infrastructures qui contribue à réduire les coûts de transaction et qui se répercute sur l'aptitude de la région à diversifier son économie dans le sens de la production et de l'exportation d'articles manufacturés.

D. La crise financière et les apports publics des partenaires du Sud

La crise économique et financière en cours a affaibli les perspectives de croissance de l'économie mondiale et a fait naître la crainte d'une réduction des apports publics des partenaires du Sud aux pays africains. Pourquoi cette crainte? L'Afrique a été durement touchée par la crise et ses prévisions de croissance pour 2009 et les années suivantes ont été réduites d'environ 3 %. La crise a aussi pour effet d'alourdir le déficit de financement et des estimations récentes donnent à penser que la région aura besoin d'environ 50 milliards de dollars pour retrouver le taux de croissance antérieur à la crise et de 117 milliards pour

obtenir le taux de 7 % jugé nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (Kaberuka, 2009). Un financement contre-cyclique est nécessaire pour amortir le choc dans la région, mais il devrait provenir en bonne part d'apports financiers publics étant donné la faiblesse du taux d'épargne des pays africains. Or, les courants d'aide en provenance des pays développés ont toujours été procycliques, c'est-à-dire qu'ils ont tendance à gonfler en période d'expansion économique et à baisser en période de récession. Par ailleurs, l'expérience récente montre que les courants d'aide ont tendance à se contracter après une crise financière et qu'il leur faut plusieurs années pour retrouver leur niveau antérieur (CNUCED, 2009a; Frot, 2009). En conséquence, on s'attend que les courants d'aide des donateurs traditionnels diminuent ou n'augmentent que dans une mesure minimale. Des États comme la France, l'Irlande et l'Italie ont déjà annoncé l'intention de réduire leur budget d'assistance (Mold. *et al.*, 2009). Étant donné les perspectives amoindries de financement par les donateurs traditionnels, une diminution de l'aide du Sud risquerait d'avoir des conséquences graves pour la croissance et la lutte contre la pauvreté dans la région.

Une filière importante par laquelle une baisse de l'apport des donateurs traditionnels pourrait affecter l'aide fournie par le Sud est l'incidence que cette baisse aurait sur les activités de coopération triangulaire. Ces dernières années, certains donateurs traditionnels ont conclu avec les partenaires du Sud des accords de collaboration visant à exécuter des projets dans les pays bénéficiaires, c'est le phénomène dit «coopération triangulaire» (PNUD, 2009). Ces projets sont soit cofinancés par les donateurs traditionnels et les partenaires du Sud, soit financés par les donateurs traditionnels, avec l'apport des partenaires du Sud en ressources humaines et assistance technique. Le Brésil est le principal pays du Sud qui participe activement à des accords de collaboration avec les donateurs traditionnels en Afrique. Dans la mesure où la crise financière aboutit à réduire la participation des donateurs traditionnels à ces activités, elle réduira aussi le financement de ces activités.

La crise pourrait avoir aussi un effet néfaste sur l'aide du Sud par son incidence sur l'expansion économique. Depuis le début de la crise, on a dû réviser à la baisse les prévisions de croissance des économies émergentes, avec des conséquences catastrophiques pour leur capacité et aussi leur volonté d'étoffer leurs apports publics aux pays en développement. En 2009, quatre des huit principaux pays du Sud partenaire de l'Afrique avaient un taux de croissance négatif à cause de la crise (tableau 12). La Chine et l'Inde ont enregistré un taux positif, mais très inférieur à la moyenne des cinq dernières années.

Tableau 12
La crise financière et le taux de croissance des économies du Sud

	2007	2009	2010
Chine	13,0	8,7	10,0
Inde	9,4	5,7	8,8
Arabie saoudite	2,0	0,1	3,7
Koweït	2,5	-2,7	3,1
Émirats arabes unis	6,1	-0,7	1,3
République de Corée	5,1	0,2	4,5
Turquie	4,7	-4,7	5,2
Brésil	6,1	-0,2	5,5

Source: FMI (2010).

Dans la mesure où les partenaires du Sud réagissent à la crise en s'intéressant plus aux questions d'économie intérieure qu'aux relations extérieures, on enregistrera une diminution substantielle de l'aide à l'Afrique à court terme et à moyen terme. Toutefois, certains événements récents donnent à penser qu'ils pourraient réagir différemment. Ainsi, depuis le début de la crise, la Chine a intensifié et non réduit sa présence économique dans les pays africains, et elle a même promis d'accroître son aide. Le Brésil, l'Inde et la République de Corée ont aussi manifesté l'intention d'aider davantage la région dans les années à venir.

La crise économique et financière est un gros écueil pour la coopération Afrique-Sud, mais elle offre aussi des possibilités à l'Afrique et elle pourrait avoir un double effet positif sur l'aide du Sud à la région. Premièrement, dans la mesure où elle a affaibli les perspectives de croissance, elle pourrait inciter les partenaires du Sud à se préoccuper davantage de l'efficacité de leur aide et à majorer de la sorte son utilité pour le développement. Deuxièmement, la crise pourrait renforcer la solidarité du Sud et la nécessité d'intensifier la coopération économique comme moyen d'atténuer l'impact de la récession mondiale sur les pays en développement.

L'impact d'une réduction des apports publics du Sud sur les divers pays africains dépendra du degré de vulnérabilité de ces derniers ainsi que de l'ampleur et de la source de la réduction. Ainsi, une forte diminution de l'aide de la République de Corée aurait davantage d'impact sur l'Angola, le Libéria et le Sénégal, qui ont reçu ces dernières années une grosse part de son aide à la région. En revanche, une réduction de l'aide de la Turquie aurait plus d'impact sur l'Éthiopie, la Mauritanie, la Somalie et le Soudan. Par ailleurs, l'Égypte, la

Mauritanie, le Maroc, le Sénégal et le Soudan sont vulnérables à une réduction des apports des pays arabes, alors que l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe pâtiraient d'une réduction de l'apport du Brésil. En ce qui concerne la Chine, la plupart des pays de la région risquent de souffrir d'une diminution de son aide à cause de l'ampleur de celle-ci et de l'éventail des pays bénéficiaires. Toutefois, des États riches en ressources naturelles comme l'Angola, le Nigéria, la République démocratique du Congo, le Soudan et la Zambie risquent d'être plus touchés à cause de leur plus forte implication. Enfin, le Nigéria et le Soudan sont vulnérables à une diminution de l'aide indienne parce que celle-ci finance largement leurs infrastructures.

E. Partenaires du Sud et efficacité de l'aide

L'intensification des courants d'aide des donateurs traditionnels aux pays en développement ainsi que l'accroissement de l'aide des partenaires du Sud ont relancé le débat sur l'efficacité de l'aide au développement²¹. Dans la présente section, nous allons examiner la manière dont la présence des partenaires du Sud affecte trois aspects principaux de l'efficacité de l'aide: maîtrise par les pays, prévisibilité de l'aide, fragmentation et coordination.

La maîtrise par les pays est considérée comme une condition nécessaire pour améliorer la qualité et l'impact de l'aide dans les pays bénéficiaires. Elle exige que ces pays assument la direction effective des plans, stratégies et politiques de développement financés par l'aide. Si ces pays peuvent fixer leurs propres priorités et utiliser leurs systèmes locaux pour la prestation de l'aide, ils auront plus de chances de devenir moins tributaires de l'aide à long terme. Les donateurs traditionnels sont confrontés à des difficultés notables lorsqu'il s'agit de promouvoir la participation active des bénéficiaires car il faut trouver un équilibre entre leur besoin de veiller à ce que l'aide soit utilisée à bon escient et la nécessité pour les pays bénéficiaires d'avoir une politique de développement indépendante (OCDE, 2008 b). Étant donné leur expérience en tant que bénéficiaires d'une aide dans le passé ou le présent, les partenaires du Sud généralement ne s'immiscent pas dans les affaires intérieures des bénéficiaires. En particulier, ils ne subordonnent pas le versement des apports de fonds publics à des réformes structurelles. Grâce à cette souplesse de leurs partenaires, les pays bénéficiaires sont mieux en mesure de maîtriser leur politique de développement et ses résultats, ce qui renforce l'efficacité de l'aide dans la région (OCDE, 2009).

L'émergence des partenaires du Sud améliore aussi l'appropriation par les pays bénéficiaires en augmentant les possibilités de financement qui leur sont offertes. Il convient de noter toutefois que certaines pratiques de ces partenaires peuvent gêner plutôt qu'encourager une appropriation réelle. Par exemple, les grands partenaires du Sud imposent des conditions non structurelles, réduisant ainsi l'autonomie du pays. Le financement de projets, par opposition à une aide budgétaire non ciblée, peut aussi être un facteur limitatif si le choix des projets n'est pas fait par les bénéficiaires car ceux-ci n'ont pas alors la maîtrise absolue de l'affectation des ressources. Pourtant, l'approche par projets leur a permis d'éviter d'avoir à traiter les questions de gouvernance habituellement liées à l'aide budgétaire. Améliorer la transparence et donner aux bénéficiaires un plus grand droit de regard sur l'administration et l'exécution des projets serait un moyen de faire en sorte que la pratique du financement par projets soit compatible avec l'appropriation nationale. Il serait nécessaire aussi d'accroître la participation des parties prenantes locales comme le parlement, le secteur privé et la société civile. À cet égard, il incombe aux gouvernements africains de veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées participent activement à la coopération avec les partenaires du Sud.

La prévisibilité de l'aide concerne la certitude que le pays bénéficiaire peut avoir concernant le montant et le calendrier des versements.

Or l'expérience et des études économétriques ont montré que l'aide est imprévisible, de sorte qu'il est difficile au gouvernement bénéficiaire de faire des projets ou de répondre à ses besoins intérieurs. Faute de prévisibilité de l'aide, l'instabilité macroéconomique s'en trouve accrue dans la région, avec des conséquences désastreuses pour la croissance (Dupasquier et Osakwe, 2007). En moyenne, 45 % seulement de l'aide prévue par les donateurs parviennent à temps chez le bénéficiaire (Deutscher et Fyson, 2008). Dans la période 1990-2005, le décalage entre les engagements d'aide et les versements effectifs pour l'Afrique subsaharienne était de 3,4 % du PIB (Celasun et Walliser, 2008). Aucune étude rigoureuse et systématique n'a été faite sur la prévisibilité des apports publics du Sud mais il ressort d'informations récentes sur les activités et les pratiques de ces pays qu'en général leur aide a un caractère plus prévisible que celle des donateurs traditionnels. Ils imposent moins de conditions et le décalage est moins grand entre les promesses de financement et le versement effectif des fonds (Nations Unies, 2008). Par ailleurs, plusieurs partenaires prennent des engagements pluriannuels, ce qui a pour effet d'atténuer l'incertitude ressentie par les bénéficiaires s'ils ne connaissent pas le montant de l'aide qu'ils vont

recevoir à court terme ou à moyen terme. La Chine a pour habitude d'annoncer ses engagements pluriannuels envers la région au cours des réunions du FOCAC, qui s'ouvrent généralement sur un compte rendu faisant le bilan de l'exécution des engagements en cours. Ces dernières années, l'Inde et la République de Corée ont adopté cette même démarche en annonçant leurs nouveaux engagements lors des réunions de haut niveau avec les dirigeants africains. Malgré ces initiatives encourageantes des partenaires du Sud, il convient de noter qu'ils devraient faire un effort concerté pour donner davantage d'informations sur leur aide et ses modalités, ce qui serait un bon moyen d'améliorer son efficacité pour le développement de la région.

Fragmentation et coordination de l'aide: L'absence de coordination entre donateurs est un des facteurs qui nuit à l'efficacité de l'aide dans les pays bénéficiaires. Le besoin de visibilité pousse souvent les donateurs à concevoir, financer et exécuter chacun son propre programme même si le volume de son aide est petit par rapport à l'apport total destiné à un pays bénéficiaire. Il en résulte une fragmentation de l'aide qui augmente les coûts de transaction des prestations et exerce une pression énorme sur les rouages et la capacité de l'administration publique locale des pays bénéficiaires (CEA et OCDE, 2009). D'après des informations récentes, la République-Unie de Tanzanie gère plus de 700 projets financés par une aide extérieure et au cours de la seule année 2005 elle a reçu environ 540 missions de donateurs (Hammad et Morton, 2009). La fragmentation est plus forte en Afrique que dans d'autres régions en développement et le coût est loin d'en être négligeable (Kharas, 2007).

Ces dernières années, les donateurs traditionnels ont pris diverses mesures pour traiter le problème mais les progrès sont minces. Ainsi, malgré les tentatives faites récemment pour améliorer la coordination, certaines études donnent à penser qu'il y a même eu une régression de la coordination des missions des divers donateurs (CEA et OCDE, 2008).

Le nombre et le rôle grandissants des partenaires du Sud ont rendu la coopération pour le développement et la coordination plus complexes et plus ardues, d'autant plus que la plupart de ces partenaires ne divulguent pas une information complète sur leur contribution et qu'ils ne sont pas membres d'organismes de coordination de l'aide tels que le CAD. Il est nécessaire d'instaurer une concertation entre les donateurs traditionnels et les partenaires du Sud afin de garantir qu'ils aident l'Afrique d'une façon qui atténue la fragmentation dans les pays bénéficiaires au lieu de l'accentuer. La coopération

triangulaire pourrait aller dans ce sens et un effort doit être fait par les donateurs traditionnels et les partenaires du Sud pour y recourir davantage. En outre, les partenaires du Sud devraient envisager le financement commun de projets dans les pays bénéficiaires ainsi qu'une division du travail entre eux pour réduire le double emploi et le gaspillage.

La communauté internationale a reconnu la nécessité d'un dialogue avec les partenaires du Sud et elle s'attache de plus en plus à les associer à des organismes destinés à renforcer l'efficacité de l'aide. Ainsi, plusieurs pays du Sud sont aujourd'hui membres du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide créé sous l'égide du CAD et des changements ont été apportés à son fonctionnement pour y instaurer une présidence Nord-Sud. Toutefois, ces nouveaux membres répugnent souvent à suivre les normes et les conventions en vigueur concernant la prestation de l'aide, qu'ils considèrent comme le fruit de la gouvernance d'une structure d'aide dans laquelle ils sont largement sous-représentés (Hammad et Morton, 2009).

L'incorporation des partenaires du Sud dans les mécanismes de coordination, où ils feraient entendre leur voix, serait de nature à promouvoir le dialogue et le partage d'informations et à donner plus d'efficacité aux moyens concrets de prestation de l'aide. À ce sujet, la création récente du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement en tant qu'instance de dialogue et de coordination triangulaires entre partenaires du Sud, donateurs traditionnels et pays bénéficiaires est une initiative judicieuse (encadré 7). Dans la mesure où les partenaires du Sud voient dans le Forum une structure permettant à tous les pays de protéger leurs intérêts, celui-ci a des chances d'atteindre son objectif. La coordination entre donateurs peut rendre l'aide plus efficace aussi parce qu'elle va probablement augmenter les chances d'attribuer l'aide en fonction des besoins et non en fonction de la politique ou de l'idéologie des donateurs. Cette affectation plus rationnelle des moyens est nécessaire pour que l'aide parvienne à des pays pauvres qui ne sont ni riches en ressources naturelles, ni dotés d'importance politique ou stratégique pour les donateurs.

Encadré 7. Le Forum pour la coopération en matière de développement

Le Forum pour la coopération en matière de développement est une des nouvelles fonctions du Conseil économique et social des Nations Unies renforcé. Il a pour mandat d'améliorer la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment des OMD, et de promouvoir le dialogue en vue de trouver des moyens efficaces d'y parvenir. Le Forum se réunira tous les deux ans dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil. Le Forum pour la coopération en matière de développement a été créé à Genève en juillet 2007 et il a tenu sa première réunion biennale à New York les 30 juin et 1^{er} juillet 2008. Le deuxième Forum se réunira en juillet 2010 à New York.

Le Forum pour la coopération en matière de développement exerce une bonne influence sur le système international de coopération pour le développement en réunissant tous les acteurs concernés dans un dialogue sur les grandes questions de principe qui affectent la qualité et l'impact de la coopération. Le Forum discute de questions relatives à l'efficacité et à la cohérence, il émet des conseils et des recommandations de politique générale sur la manière d'améliorer la coopération internationale pour le développement.

Le Forum accueille des représentants des pays en développement et des pays développés, et aussi d'institutions bilatérales de développement, d'institutions du système des Nations Unies, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'OCDE et des banques régionales de développement ainsi que de la société civile et du secteur privé.

Source: Site Web du Conseil économique et social des Nations Unies.

L'effort de coordination des donateurs à l'échelle internationale est utile et judicieux mais il importe de souligner qu'une bonne coordination exige aussi la participation du pays intéressé et qu'elle est meilleure si elle se fait à l'échelon national. Cette coordination permet en effet aux bénéficiaires d'associer efficacement les financements de différentes sources afin d'obtenir de meilleurs résultats. Des pays comme l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont déjà adopté une politique de gestion de l'aide et créé des institutions propres à assurer que l'apport de fonds du CAD corresponde mieux à leurs besoins de développement (CNUCED, 2008b). Des institutions de ce genre pourraient coordonner l'aide du CAD et celle des partenaires du Sud à condition d'être renforcées. À cet égard, il est nécessaire que la communauté internationale renforce l'aptitude et la capacité des pays bénéficiaires à diriger les activités de coordination. Des institutions régionales comme la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques sous-régionales de l'Afrique devraient être invitées à aider les gouvernements nationaux à s'acquitter de cette responsabilité.

F. Conclusion

Les pays du Sud sont devenus d'importantes sources d'aide à l'Afrique. L'insuffisance des données ne permet pas de faire une estimation complète de l'ampleur des apports publics en provenance des pays en développement, mais on estime que l'aide à l'Afrique, si l'on se fonde sur la définition du CAD-OCDE, était de quelque 2,8 milliards de dollars en 2006. Ces dernières années, plusieurs pays en développement ont pris des engagements financiers envers la région, de sorte que les chiffres pour 2007 et 2008 sont probablement beaucoup plus élevés. L'apport des pays en développement a permis d'étoffer les ressources destinées à la région et de diversifier ses possibilités de financement. Il catalyse le commerce et l'investissement, avec les conséquences qui en découlent pour la croissance et le développement. Le problème pour l'Afrique est de trouver comment exploiter ces nouvelles possibilités afin d'en tirer le meilleur parti pour leur développement. Il faut pour ce faire que les gouvernements soient plus énergiques dans leurs relations avec les partenaires du Sud, afin de faire en sorte que l'aide soit canalisée vers leurs secteurs prioritaires, contribue au développement de la capacité de production et n'ait pas d'effet néfaste sur la viabilité de la dette et l'environnement. Il faut aussi éviter «la course au moins-disant» et veiller à ce que l'action nationale ne compromette pas la réalisation des objectifs régionaux de développement.

L'insistance de l'aide du Sud sur les secteurs d'infrastructure et de production est bienvenue car elle intervient à un moment où la part de ces secteurs dans l'aide du CAD est en baisse. Jusqu'à présent, l'accent s'est porté sur les infrastructures nationales plutôt que sur l'infrastructure régionale. Les pays d'Afrique devrait encourager leurs partenaires du Sud à étendre à l'échelle régionale le champ de leur financement d'infrastructures; ce qui serait un moyen important de réduire les coûts de transaction, de relier les marchés nationaux entre eux et de stimuler le commerce et l'investissement intra-africains.

Il convient de noter que malgré les progrès de la coopération Afrique-Sud, les donateurs traditionnels demeurent, et pour longtemps, les principaux fournisseurs d'aide à la région. En conséquence, les pays africains doivent considérer l'aide du Sud comme étant complémentaire de celle des donateurs traditionnels. Ils devraient aussi profiter de l'influence qu'ils ont sur leurs partenaires du Sud pour les encourager à s'intéresser davantage au développement de la capacité de mobilisation des ressources internes, afin de devenir à long terme moins

tributaires des apports de fonds publics. En outre, il est nécessaire que les pays africains soient plus actifs dans la coordination de l'aide des partenaires du Sud et des partenaires du Nord afin d'abaisser les coûts de transaction et d'améliorer l'impact de développement. Les pays africains devraient élaborer ou renforcer des structures nationales d'administration et de coordination de l'aide, avec l'appui de leurs partenaires, afin d'améliorer la maîtrise nationale des processus d'aide et de leurs résultats.

Chapitre 4

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT DES PAYS DU SUD EN AFRIQUE

Les pays africains ont grand besoin d'attirer des investissements étrangers directs pour compléter leur épargne intérieure, créer des emplois, accéder aux nouvelles technologies et multiplier leurs chances de remplir les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais, c'est-à-dire d'ici à 2015. Avant le déclenchement de la crise financière et économique, plusieurs d'entre eux avaient fait des progrès considérables dans ce sens, l'IED ayant grimpé de 2,4 milliards de dollars en 1985 à 87,6 milliards de dollars en 2008, tandis que, dans le même temps, le stock intérieur passait de 42,9 milliards de dollars à 510,5 milliards de dollars (CNUCED, 2009b) et la part de l'Afrique dans les entrées mondiales d'IED de 4,4 % à 5,2 %. Cet essor s'explique en grande partie par la hausse des prix des produits de base, la forte croissance économique et l'amélioration des conditions d'investissement.

Cette tendance positive s'est toutefois inversée en 2009 lorsque la crise financière et économique s'est propagée à travers le monde. Bien que faiblement intégrée dans les marchés financiers mondiaux, l'Afrique a été durement frappée par cette crise qui a eu des effets catastrophiques sur la croissance de l'IED. Selon les estimations, en 2009, les flux à destination de la région ont reculé de 36,2 % par rapport à leur niveau de 2008 (CNUCED, 2010). Aujourd'hui, ce sont les pays développés qui sont à l'origine de la plupart des flux et des stocks dans la région: en 2008, ils détenaient 91,6 % du total des stocks intérieurs d'IED en Afrique. Toutefois, on a assisté ces dernières années à une augmentation des flux en provenance des régions en développement, pays d'Asie en tête. Le présent chapitre examine l'évolution des tendances et de la géographie des IED réalisés en Afrique par les pays du Sud. Il aborde aussi la coopération entre l'Afrique et les pays du Sud au titre des accords internationaux d'investissement (AII), dans l'optique du rôle qu'elle pourrait jouer pour stimuler l'IED. Enfin, il passe en revue les défis que l'Afrique doit relever pour attirer l'investissement des pays en développement et émet des propositions sur la manière de dynamiser les flux entre les deux groupes.

S'agissant des analyses de l'IED Sud-Sud, il convient de signaler que la disponibilité et la qualité des données laissent beaucoup à désirer. De nombreux pays en développement ne communiquent pas de données sur les sorties d'IED. Les analyses s'appuient donc généralement sur les données fournies par les pays d'accueil qui, souvent, ne rendent pas compte de l'ensemble des mouvements (encadré 8).

Encadré 8. L'IED Sud-Sud: le problème des données

Lorsque l'on analyse l'IED Sud-Sud, la question des données appelle deux mises en garde: la première concerne l'accès à des statistiques de qualité et la seconde, les définitions et leur application à des concepts comme le concept de nationalité des entreprises.

Accès aux données sur l'IED. La première difficulté tient au fait que beaucoup de pays en développement ne communiquent pas de données sur leurs sorties d'IED. Or, s'il est possible de faire des estimations pour certains d'entre eux à partir des renseignements fournis par les pays d'accueil, le volume total des entrées/sorties d'IED des pays en développement reste tout de même sous-estimé puisqu'il comptabilise seulement les entrées des pays d'accueil qui communiquent des statistiques par pays d'origine.

On peut aussi faire des erreurs d'estimation sur le volume d'IED provenant des pays du Sud à cause de la manière dont les STN structurent leurs investissements, pour des raisons fiscales notamment. Beaucoup d'IED originaires de pays en développement (Brésil et Hong Kong (Chine), par exemple) sont dirigés vers des centres financiers extraterritoriaux. Ces centres sont, eux aussi, des sources importantes d'IED et, à ce titre, contribuent à l'augmentation du volume global des investissements en provenance des pays en développement. Ces pratiques peuvent entraîner une surévaluation du montant des IED en provenance des pays du Sud, et ce pour deux raisons: premièrement, parce qu'une partie des IED originaires des centres financiers extraterritoriaux est en fait réalisée par des filiales étrangères de STN de pays développés, et deuxièmement, parce que les flux qui circulent entre d'autres pays en développement et les centres financiers extraterritoriaux tendent à gonfler le volume total d'IED par «double comptage».

Problème de définition. Un certain nombre d'autres facteurs complique encore l'estimation des IED et l'analyse de leurs incidences pour les pays d'origine et les pays d'accueil. Ces facteurs sont liés à la définition de la nationalité. Il existe trois critères différents pour définir la nationalité d'une entreprise: son lieu d'immatriculation, le lieu de son siège social et le lieu de résidence de ses propriétaires. Or, les statistiques sur les flux d'IED rendent compte des transactions là où elles sont réalisées, en dehors de toute considération de nationalité. Il n'est pas rare que les STN du Sud établissent leur siège social ou constituent une nouvelle société dans un pays développé, alors qu'elles réalisent l'essentiel de leurs activités dans des pays en développement, y compris en Afrique.

Source: CNUCED.

A. Tendances et structures de l'investissement étranger direct originaire des pays du Sud en Afrique

Les pays en développement sont des sources toujours plus importantes d'IED en Afrique. Sur la base des données fournies par les pays d'accueil, la part des pays en développement dans le volume total de l'IED en Afrique a augmenté, passant en moyenne de 17,7 % pendant la période 1995-1999 à 20,8 % pendant la période 2000-2008, tandis que leur part du stock intérieur atteignait 7,4 % en 2008, contre 6,9 % en 1999 (tableau 13). Des études récentes montrent que le principal moteur de ces investissements est la recherche ou le besoin de ressources naturelles (CNUCED, 2006; CNUCED et PNUD, 2007). Les gouvernements ou les entreprises d'État participent souvent à ces

Tableau 13
Répartition des entrées et des stocks intérieurs d'IED estimés en Afrique, par région d'origine

Région d'origine	Part du total mondial (%)			
	Entrées d'IED		Stock intérieur d'IED	
	1995-1999 ^a	2000-2008 ^b	1999 ^c	2008 ^c
Total mondial	100,0	100,0	100,0	100,0
Pays développés	79,0	72,1	89,0	91,6
Régions en développement	17,7	20,8	6,9	7,4
Afrique	5,1	4,9	2,3	2,9
Amérique latine et Caraïbes	5,5	0,7	1,3	1,3
Asie	6,7	15,2	3,1	3,2
Europe du Sud-Est et Communauté d'États indépendants	0,3	0,0	0,0	0,0
Non précisé	3,0	7,1	4,1	1,0

Source: CNUCED, base de données IED/STN.

Notes: Les chiffres couvrent uniquement les pays d'accueil d'Afrique ci-après pour lesquels des données sur les entrées d'IED sont disponibles: Afrique du Sud, Algérie, Cap-Vert, Égypte, Éthiopie, Kenya, Maroc, Maurice, Namibie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, et Zimbabwe (entrées 1995-1999 et 2000-2008); Afrique du Sud, Botswana, Cap-Vert, Égypte, Éthiopie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland et Tunisie (stock intérieur 1999 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles); Afrique du Sud, Botswana, Madagascar, Malawi, Maroc, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie (stock intérieur 2008 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles). Les données concernant l'Égypte (stock intérieur 1999), le Kenya et le Zimbabwe sont tirées des autorisations.

a Ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles entre 1990 et 1999.

b Ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles entre 2000 et 2007.

c Ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles.

investissements. La société brésilienne Petrobras, la China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), la société indienne Oil and Natural Gas Corporation et la société malaisienne Petronas sont des exemples typiques de STN publiques ayant réalisé des IED en Afrique.

Outre leur intérêt pour les ressources naturelles, les STN des pays en développement investissent aussi en Afrique afin de créer de nouveaux marchés pour leurs produits. Il ressort, par exemple, d'une enquête effectuée auprès d'investisseurs privés chinois que leurs IED en Afrique sont «nettement motivés par la recherche de nouveaux marchés» (Gu, 2009). L'une des raisons à cela est la concurrence toujours plus rude qu'ils rencontrent sur leur marché intérieur. Plusieurs exemples font état de motivations identiques à l'origine des décisions d'investissement prises par des investisseurs basés en Inde (Broadman, 2007). Les facteurs linguistiques et culturels entrent aussi en ligne de compte dans les décisions des STN des pays en développement d'investir en Afrique. Ainsi, les pays arabes tendent à concentrer leurs IED en Afrique du Nord, tandis que les investisseurs brésiliens privilégient les pays lusophones de la région.

On notera avec intérêt que la récente hausse de l'IED des pays du Sud en Afrique recouvre une augmentation des investissements de création de capacités et des fusions-acquisitions. Le tableau 14 montre en effet que le nombre de projets de création de capacités financés par des pays en développement a bondi de 87 en 2003 à 309 en 2008, tandis que dans le même temps le nombre de ceux financés par des pays développés passait de 238 à 497. En ce qui concerne les fusions-acquisitions, on constate à la lecture du tableau 15 que la valeur et le nombre des opérations internationales de fusion-acquisition réalisées en Afrique par des STN de pays en développement ont augmenté entre 1995 et 2008. Il convient de relever que, si les pays développés sont à l'origine de la majeure partie de l'IED en Afrique, les investissements provenant de pays du Sud sont considérables dans certains pays de la région. Ainsi, des STN de la province chinoise de Taiwan ont réalisé d'importants investissements dans le secteur du textile et du vêtement au Lesotho et au Swaziland (CNUCED, 2003; Madonsela, 2006), tandis que la Chine a été l'un des principaux investisseurs en Sierra Leone dans les années qui ont suivi la guerre civile (CNUCED, 2008d).

Les flux d'IED entre l'Afrique et les pays d'autres régions en développement sont concentrés par pays d'origine et par pays de destination. Les IED réalisés par les pays du Sud en Afrique présentent cette caractéristique qu'ils se concentrent dans quelques pays d'accueil, dont l'Afrique du Sud, l'Angola,

Tableau 14

**L'Afrique et les projets de création de capacités,
par région d'origine/région de destination de l'IED, 2003–2008**
(Nombre de projets)

Partenaires	Afrique en tant que destinataire						Afrique en tant qu'investisseur					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	<i>Par région d'origine</i>						<i>Par région de destination</i>					
Monde	335	279	459	446	381	820	65	49	70	83	60	192
Pays développés	238	203	325	264	262	497	20	15	10	12	17	39
Régions en développement	87	70	129	173	109	309	43	32	57	71	39	153
Afrique	26	18	35	43	28	125	26	18	35	43	28	125
Amérique latine et Caraïbes	2	4	6	4	4	6	-	2	3	2	-	2
Asie	59	48	88	126	77	178	17	12	19	26	11	26
Asie de l'Ouest	21	16	40	72	36	93	9	4	11	20	6	12
Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Ouest	38	32	48	54	41	85	8	8	8	6	5	14
Pays en transition	10	6	5	9	10	14	2	2	3	-	4	-

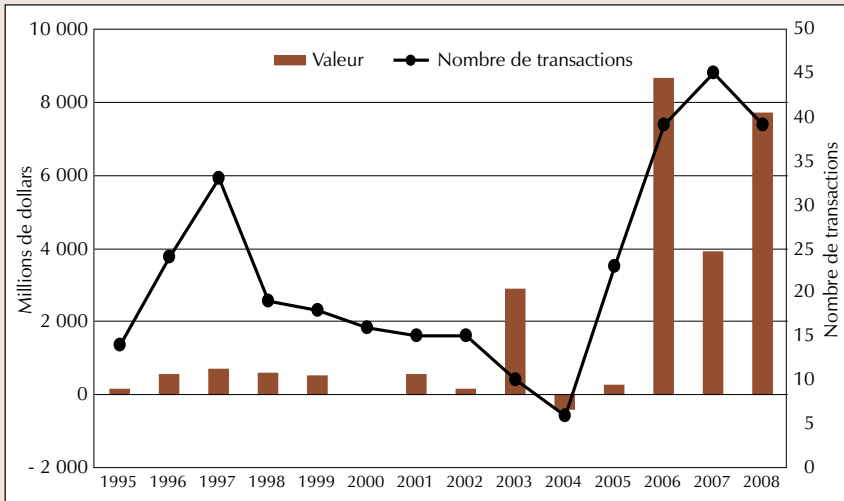
Source: CNUCED, basé sur des informations extraites du Financial Times Ltd, fDi Markets (www.fDimarkets.com).

Maurice, le Nigéria et la Zambie, ainsi que les pays d'Afrique du Nord. La figure 16 fait apparaître les principaux pays d'accueil africains s'agissant des fusions-acquisitions internationales réalisées en Afrique par des pays du Sud dans la période 1991–2008. Elle montre que l'Afrique du Sud et l'Égypte sont de loin les pays les plus engagés dans ce type d'opération, puisqu'elles absorbent à elles deux près de 60 % de l'investissement provenant des pays en développement. Les autres grands bénéficiaires de la région sont le Nigéria, le Soudan et la Tunisie.

S'agissant des pays de provenance, les pays d'Asie sont à l'origine de la majeure partie de l'accroissement de l'IED des pays du Sud en Afrique. En moyenne annuelle, la part de l'Asie dans le total des entrées d'IED en Afrique a augmenté de 6,7 % pendant la période 1995–1999 à 15,2 % pendant la période 2000–2008. Il est intéressant de noter que la part de l'Amérique latine et des Caraïbes a chuté de 5,5 à 0,7 % pendant cette même période. La figure 17 indique les pays du Sud ayant effectué les plus gros investissements en Afrique (selon les informations communiquées par les pays en développement non africains). Elle montre qu'en termes de stock, les principaux investisseurs sont notamment la Chine, Hong Kong (Chine), l'Inde, la Malaisie et Singapour²². Si Singapour détient le stock d'IED le plus élevé dans la région, il convient de noter qu'il est investi pour l'essentiel à Maurice. Ces dernières années, la Chine est

Figure 15

Valeur et nombre de fusions-acquisitions internationales réalisées en Afrique par des STN de pays en développement, 1995-2008
(En millions de dollars et en nombre de transactions)



Source: CNUCED, base de données sur les fusions-acquisitions internationales.

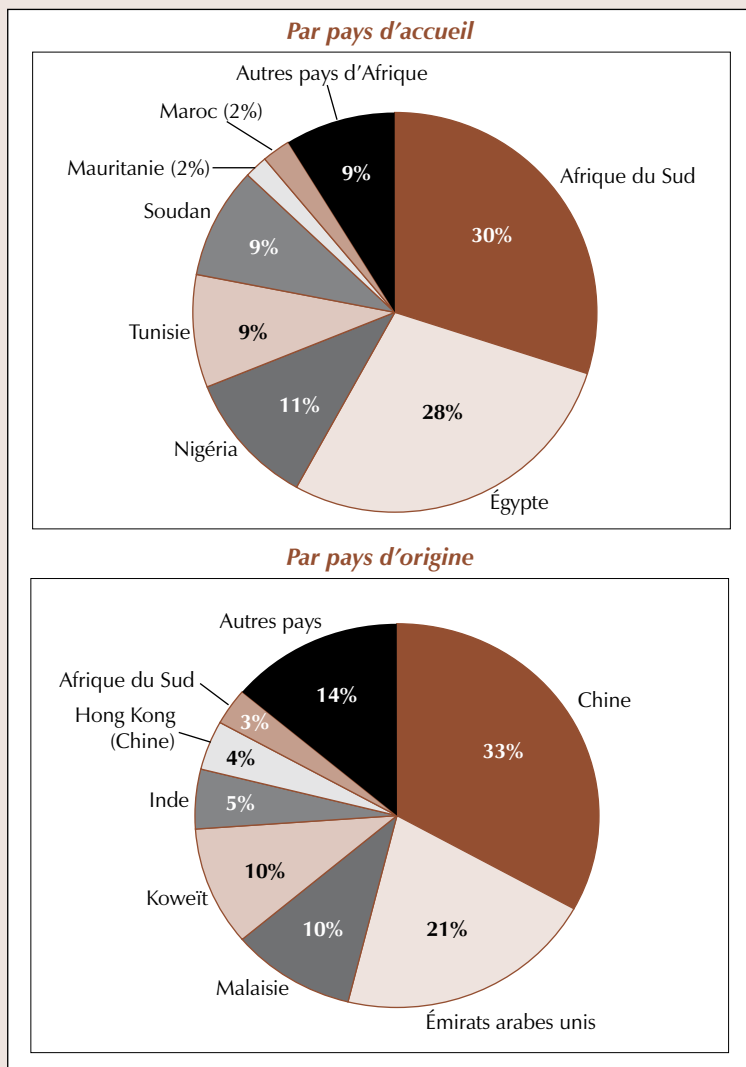
Note: Les données couvrent uniquement les transactions portant sur une prise de participation supérieure à 10 % et se rapportent à la valeur nette des fusions-acquisitions internationales de STN africaines.

devenue un investisseur étranger très important en Afrique, son stock dans la région ayant atteint 7,8 milliards de dollars à la fin de 2008, soit 4 % du montant total de son stock extérieur d'IED.

L'augmentation des flux d'IED chinois à destination de l'Afrique s'inscrit dans le contexte d'un resserrement des liens économiques entre la Chine et les pays de la région. Le premier pays d'accueil africain des IED chinois est l'Afrique du Sud, qui détient un stock d'environ 3 milliards de dollars, soit près de 40 % du stock total chinois dans la région. Les autres grands bénéficiaires sont le Nigéria (avec un stock de 796 millions de dollars), la Zambie (651 millions de dollars), le Soudan (528 millions de dollars), l'Algérie (509 millions de dollars), Maurice (230 millions de dollars), la République-Unie de Tanzanie (190 millions de dollars), Madagascar (147 millions de dollars), le Niger (137 millions de dollars), le Congo (134 millions de dollars), l'Égypte (131 millions de dollars) et l'Éthiopie (127 millions de dollars). Il semblerait que les investisseurs chinois

Figure 16

Répartition des fusions-acquisitions internationales réalisées en Afrique par des STN de pays en développement, par principaux pays d'accueil et pays d'origine, total cumulé 1991-2008
(En pourcentage de la valeur totale)



Source: CNUCED, base de données sur les fusions-acquisitions internationales.

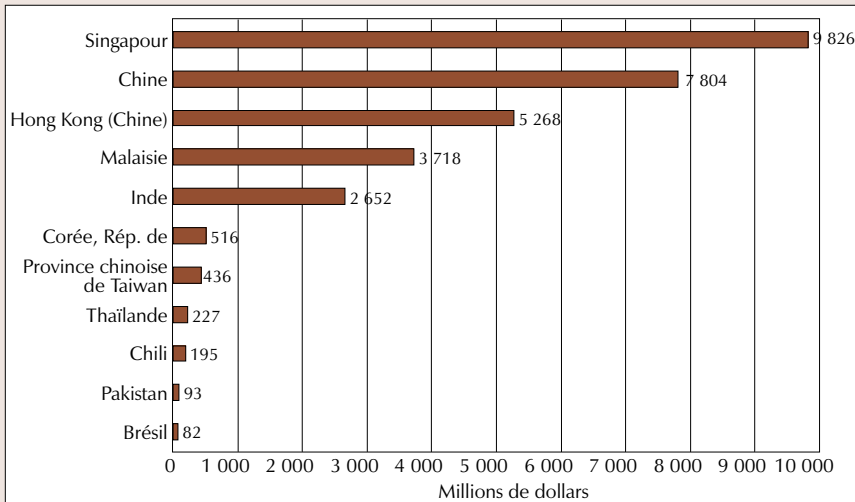
Note: Les données couvrent uniquement les transactions portant sur une prise de participation supérieure à 10 %.

réalisent la plupart de leurs transactions avec des organismes publics et achètent une grande partie de leurs facteurs de production en Chine (Broadman, 2009), ce qui nuit à l'établissement de liens entre l'IED chinois et les économies de la région. Bien que l'on parle davantage du rôle des entreprises d'État chinoises, il est intéressant de noter que les investisseurs privés chinois sont de plus en plus présents en Afrique (Gu, 2009).

Traditionnellement, les IED indiens se sont concentrés à Maurice. Pendant la période 1996–2005, les entrées cumulées dans le pays ont atteint 1,4 milliard de dollars, soit 9 % du montant total des sorties d'IED de l'Inde. Or, dernièrement, les investisseurs indiens ont réalisé d'importants projets dans d'autres pays africains tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Soudan. La Malaisie est un autre pays d'Asie, gros investisseur dans la région. Des sociétés malaisiennes comme Petronas et Telekom Malaysia sont très actives en Afrique puisque, dans

Figure 17

Principaux pays en développement ayant investi en Afrique, 2008
(En millions de dollars)



Source: CNUCED, base de données sur les STN/IED.

Note: Les données portent sur le stock extérieur des IED des pays en développement énumérés ci-dessus réalisé en Afrique en 2008 ou pendant la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Les données concernant l'Inde et la province chinoise de Taiwan sont tirées des autorisations.

la période 1987–2005, elles ont réalisé plus de 24 % du total des opérations de fusion-acquisition par les pays du Sud sur le continent. En 2004, les pays africains détenant le plus fort stock d'IED extérieur malaisien étaient Maurice (618,7 millions de dollars), l'Afrique du Sud (456,2 millions de dollars) et le Soudan (320,8 millions de dollars). Ensemble, ils ont accueilli près des trois quarts des investissements malaisiens effectués en Afrique cette année-là (CNUCED et PNUD, 2007).

Les IED d'Asie de l'Ouest en Afrique se sont eux aussi accrus, bien qu'il soit difficile d'en connaître la valeur exacte compte tenu des problèmes de données²³. La plupart des flux d'IED provenant de l'Asie de l'Ouest vient des pays arabes du Golfe. Selon les données dont on dispose sur les fusions-acquisitions internationales et les projets de création de capacités, les investissements originaires de l'Asie de l'Ouest se concentrent pour la plupart en Afrique du Nord, et en premier lieu en Égypte (tableaux 15 et 16). Pour les années 2006–2007, les investisseurs de pays du Golfe seraient à l'origine de 40 % environ du total des entrées d'IED en Égypte. Ils ont profité du programme de privatisation du Gouvernement égyptien pour pénétrer le secteur financier et de la simplification des procédures d'enregistrement des titres de propriété pour

Tableau 15

**Asie de l'Ouest: valeur nette des fusions-acquisitions internationales
en Afrique, 2001–2009**

(En millions de dollars)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2005– 2009
Afrique du Nord	39	25	0	0	103	4 285	2 372	1 145	337	8 305
Égypte	39	0	0	0	103	640	2 372	837	0	3 991
Afrique subsaharienne	0	0	2	0	0	0	495	0	0	497

Source: CNUCED, base de données sur les fusions-acquisitions internationales.

Tableau 16

Asie de l'Ouest: projets de création de capacités, 2003–2008

(Nombre de transactions)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2003– 2008
Total Afrique	21	16	40	72	36	93	278
Afrique du Nord	17	13	36	55	18	67	206
Égypte	8	9	13	18	12	23	83
Afrique subsaharienne	4	3	4	17	18	26	72

Source: CNUCED, basé sur des informations extraites du Financial Times Ltd, fDi Markets (www.fDimarkets.com).

multiplier leurs activités dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et dans le secteur immobilier. Ils sont également actifs dans le secteur du tourisme, de l'énergie, de l'assurance, dans le secteur manufacturier, les engrais et les télécommunications.

Les investisseurs des pays arabes ont aussi investi dans d'autres pays d'Afrique du Nord, principalement dans les télécommunications, mais aussi dans le secteur portuaire, l'immobilier et le tourisme. Toutefois, le taux de réalisation des mégaprojets immobiliers et touristiques a été faible. C'est ainsi que Sama Dubaï, la société immobilière de Dubaï Holding, a annoncé en 2007 un projet d'investissement de 14 milliards de dollars pour la construction, au nord de Tunis, d'un complexe immobilier de luxe comportant des immeubles d'habitation, des théâtres, des cinémas, des bureaux et des hôtels. Le terrain a été acheté mais les travaux n'ont pas encore commencé. Au Maroc, un projet de la société de Dubaï, Emaar Properties, pour le réaménagement de la corniche de Rabat, en bordure d'océan Atlantique, a été rendu public en 2006 mais n'a encore montré aucun véritable signe de progrès. En 2009, la société a fermé ses bureaux en Algérie, où ses projets immobiliers n'avançaient pas.

Des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, c'est le Brésil qui compte le plus d'investissements en Afrique. Ainsi, le géant brésilien de l'énergie Petrobras est présent en Angola, en Jamahiriya arabe libyenne, au Mozambique, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal, tandis que la société minière Vale réalise des opérations en Afrique du Sud, en Angola, au Gabon, au Ghana, au Mozambique, en République démocratique du Congo et en Zambie. Parmi les autres investisseurs brésiliens en Afrique, il convient de citer le constructeur d'autocars Marcopolo, qui a ouvert une usine en Afrique du Sud, et le conglomérat Odebrecht, qui est engagé principalement dans des projets de travaux publics en Angola, à Djibouti, en Jamahiriya arabe libyenne, au Libéria et au Mozambique. Les autres STN d'Amérique latine présentes en Afrique sont la société mexicaine de matériaux de construction Cemex et la société énergétique chilienne ENAP, qui ont toutes deux des activités en Égypte.

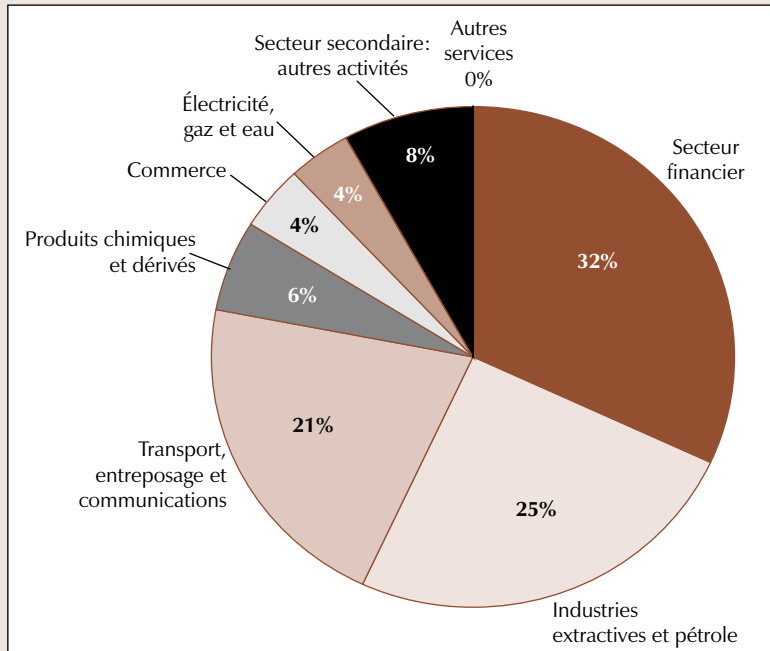
L'IED des pays du Sud en Afrique se concentre essentiellement dans le secteur des ressources naturelles, mais les investissements sont importants aussi dans les infrastructures, le secteur financier, l'agriculture et les activités manufacturières légères. Bien qu'il n'existe pas de données détaillées complètes et fiables sur la répartition sectorielle des IED des pays du Sud en Afrique, des études récentes tendent à montrer qu'ils se concentrent surtout dans le secteur

des ressources naturelles (CNUCED, 2006; CNUCED et PNUD, 2007). On sait, par exemple, que les investissements chinois ont tendance à s'orienter vers les ressources naturelles et les infrastructures (Broadman, 2007), et que le Brésil et l'Inde ont beaucoup investi dans le secteur des ressources naturelles ces dernières années. Toutefois, les investisseurs des pays du Sud sont de plus en plus actifs dans des secteurs comme les transports, les télécommunications, le secteur financier et les activités manufacturières légères (vêtements et textile). Les données sur les fusions-acquisitions internationales réalisées en Afrique par des STN des pays en développement dans la période 1991-2008 montrent, par exemple, que 32 % des investissements ont eu lieu dans le secteur financier, 25 % dans les industries extractives et le pétrole, et 21 % dans les transports et les communications (figure 18). Il convient toutefois de noter que le mode d'entrée préféré des STN en Afrique est l'investissement de création de capacités plutôt que la fusion-acquisition (CNUCED et PNUD, 2007). C'est pourquoi les données relatives aux fusions-acquisitions ne sont pas forcément de bons indicateurs de la tendance générale.

Certains pays en développement ont aussi investi dans l'agriculture africaine. C'est ainsi que la société malaisienne Sime Darby a investi 800 millions de dollars dans une plantation au Libéria en 2009. On sait aussi que les États du Golfe, le Brésil, la Chine et la République de Corée ont réalisé des investissements dans l'agriculture ces dernières années (Cotula *et al.*, 2009; CNUCED, 2009b). L'un des principaux moteurs de la récente expansion de ce type d'investissement Sud-Sud est la volonté de pays tels que la Chine, la République de Corée et les États du Golfe de garantir la sécurité alimentaire de leur population. À cette fin, ces pays, qui sont de gros importateurs de céréales, ont pris la décision stratégique d'investir dans l'agriculture en Afrique. Il est intéressant de constater que la disponibilité des terres et des ressources en eau pour les irriguer influe sur la destination des IED liés à la sécurité alimentaire. L'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie et le Soudan sont parmi les principaux pays d'accueil d'IED de pays du Sud dans l'agriculture. Au nombre des investissements réalisés ou proposés, on peut citer l'achat de terres agricoles au Soudan par les Émirats arabes unis et la République de Corée, l'achat par l'Arabie saoudite de terres en République-Unie de Tanzanie et sa proposition d'investir en Éthiopie et au Soudan, ainsi que l'intérêt manifesté par le Qatar pour la location de terres au Kenya (Freemantle et Stevens, 2010; Cotula *et al.*, 2009; Gulf Research Center, 2009). Il est difficile d'estimer l'ampleur ou la valeur réelles des investissements agricoles réalisés par des pays du Sud en Afrique car plusieurs projets viennent à peine de démarrer et d'autres ne verront peut-être jamais le jour (CNUCED, 2009b).

Figure 18

Répartition des fusions-acquisitions internationales réalisées en Afrique par les STN de pays en développement, par principal secteur d'investissement, total cumulé 1991-2008
(En pourcentage de la valeur totale)



Source: CNUCED, base de données sur les fusions-acquisitions internationales.

Note: Les données couvrent uniquement les transactions portant sur une prise de participation supérieure à 10 %.

L'augmentation de l'IED de pays du Sud dans l'agriculture, en particulier par l'acquisition de terres, place les décideurs africains devant des questions épineuses. D'aucuns craignent qu'elle dérègle les systèmes économiques traditionnels, qu'elle porte préjudice à l'environnement et aux droits fonciers et qu'elle ait des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire des pays d'accueil. Les pays africains doivent être prudents lorsqu'ils concluent des transactions foncières avec des investisseurs étrangers. Il leur faudrait conduire des études sur l'impact social et environnemental de ces investissements, adopter des règlements en vue de décourager la spéculation foncière, renforcer

la garantie des droits fonciers locaux et faire preuve de transparence dans leurs décisions d'investissement.

B. Coopération et accords internationaux d'investissement

Outre l'accroissement de l'IED entre l'Afrique et les pays en développement, on relève un resserrement de la coopération au titre d'accords internationaux d'investissement (AII). Ces accords renforcent le cadre réglementaire des IED et leur assurent un régime favorable, prévisible et stable. Ils sont importants aussi car, comme les études le montrent, ils comptent parmi les facteurs qui pèsent dans les décisions des sociétés quant aux pays de destination de leurs investissements (CNUCED, 2009c). Selon leur portée, les AII sont généralement classés comme suit:

- Les accords bilatéraux d'investissement (ABI) et certains récents accords de libre-échange contenant des dispositions sur l'investissement couvrent les questions telles que la portée et la définition de l'investissement, l'admission et l'établissement, le traitement national, le traitement de la nation la plus favorisée, le traitement juste et équitable, l'indemnisation en cas d'expropriation ou de préjudice causé à l'investissement, la garantie de libre transfert des fonds, et le mécanisme de règlement des différends, à la fois entre États et entre investisseurs et États;
- Les conventions de double imposition permettent d'éviter qu'un même revenu soit imposé par deux États. Il y a double imposition, par exemple, lorsqu'une société résidant dans un pays est imposée sur ses revenus mondiaux, y compris sur les revenus d'une filiale résidant dans un autre pays déjà imposés par ce pays;
- Les autres AII sont des accords-cadres dans lesquels les parties énoncent des principes généraux sur leur engagement à poursuivre la libéralisation, la promotion et la protection de l'investissement et qui ouvrent la voie à des accords d'investissement plus élaborés.

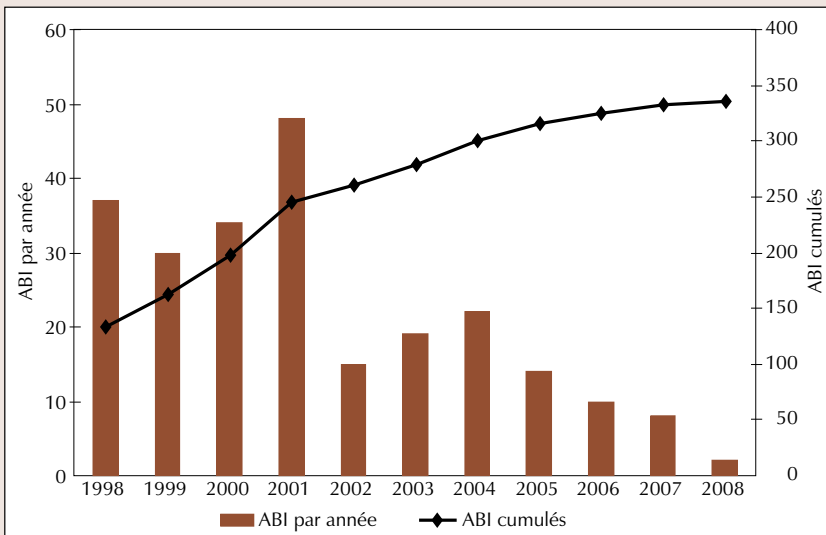
Les pays africains participent activement à l'élaboration des règles relatives à l'investissement international en concluant des ABI, des conventions de double imposition et d'autres accords économiques contenant des dispositions sur l'investissement, y compris des accords d'intégration régionale²⁴. Cette évolution se produit alors que l'IED des pays en développement ne cesse d'augmenter et

que leurs entreprises commencent à se faire une place parmi les plus grandes STN du monde. Les pays africains et les autres pays en développement sont donc désormais engagés dans une dynamique où les IED Sud-Sud et les accords d'investissement Sud-Sud, progressant en parallèle, pourraient se renforcer mutuellement. L'augmentation des flux d'IED pourrait inciter les pays à mieux protéger l'investissement en concluant des AII qui, à leur tour, contribueraient à promouvoir et à faciliter ces flux (CNUCED, 2009c).

Les AII — en particulier sous la forme d'ABI — conclus entre pays africains et pays en développement (y compris en Afrique) ont connu, autour des années 2000, une forte progression en nombre et en couverture géographique, signalant un renforcement de la coopération Sud-Sud en matière d'investissement. C'est ainsi que le nombre d'ABI entre pays africains et pays en développement a fait un bond de 133 en 1998 à 335 à la fin de 2008 (fig. 19). Notons toutefois que beaucoup d'entre eux doivent encore être ratifiés. Un record a été atteint en 2001, avec la signature en une année de 48 ABI. Depuis 2004, le nombre de nouveaux accords diminue. Cette tendance pourrait s'expliquer par le fait

Figure 19

ABI entre pays en développement et pays d'Afrique



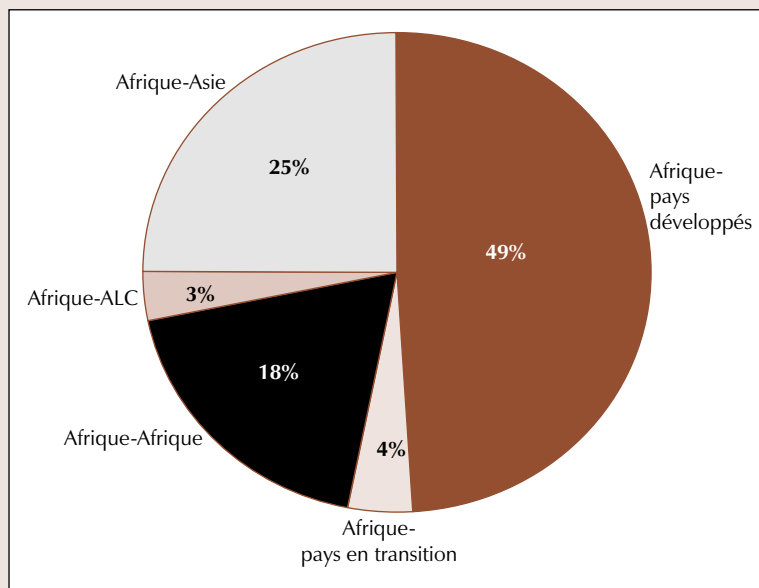
Source: CNUCED, www.unctad.org/Templates/Startpage.asp?intItemID=2310&lang=2.

que la hausse observée les années précédentes correspondait à l'amorce du renforcement des relations d'investissement entre les pays du Sud et l'Afrique, si bien que dans les premières années de 2000 la plupart des principaux ABI étaient déjà conclus.

À la fin de 2008, l'Afrique représentait quelque 27 % de l'ensemble des ABI. Environ 28 % du nombre total des ABI signés par des pays de la région l'ont été avec des pays en développement non africains (fig. 20). Les accords entre pays africains constituaient, quant à eux, 18 % environ du total des ABI de la région. Il ressort de ces chiffres que près de la moitié de l'ensemble des ABI d'Afrique ont été conclus avec des pays en développement. En ce qui concerne les ABI entre pays africains et pays en développement d'autres régions, ils représentaient à la fin de 2008 près de la moitié du nombre total de ces accords, le reste (4 %) étant

Figure 20

Répartition des ABI conclus par des pays africains, fin 2008



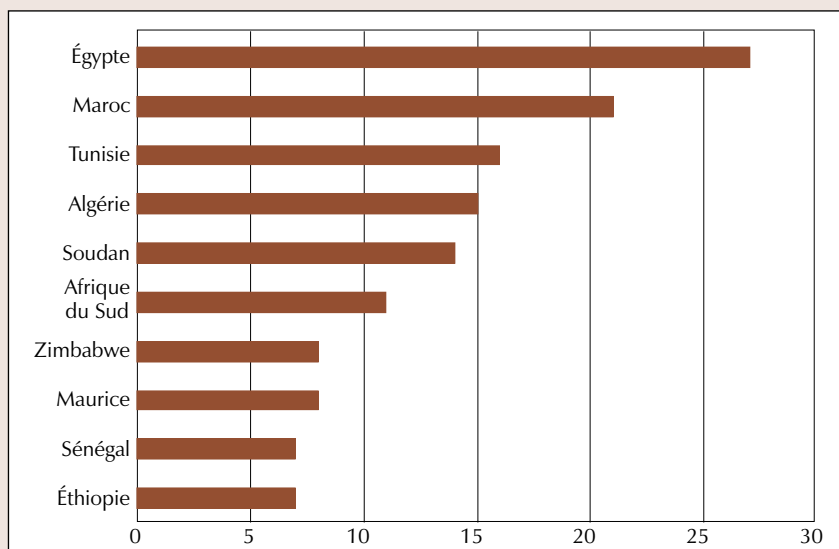
Source: CNUCED, www.unctad.org/Templates/Startpage.asp?intlItemID=2310&lang=2.

Note: ALC=Amérique latine et Caraïbes. Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas être égale à 100 %.

les accords signés avec des pays en transition. La figure 21 montre que l'Égypte est le pays d'Afrique qui a conclu le plus d'ABI avec des pays en développement d'autres régions, ce qui n'a rien de surprenant puisque ce pays compte parmi les 10 premiers signataires d'ABI dans le monde²⁵ (CNUCED, <http://www.unctad.org/Templates/Startpage.asp?intlItemID=2310&lang=2>). De plus, le fait que cinq des pays africains les plus actifs dans ce domaine soient des pays d'Afrique du Nord traduit, dans une certaine mesure, la plus grande importance qu'ils attachent à ces accords par rapport aux autres pays d'Afrique. Au total, 40 des 53 pays d'Afrique ont conclu au moins un ABI avec un pays en développement d'une autre région. À l'inverse, 36 pays en développement non africains ont conclu au moins un ABI avec un partenaire africain – 16 pays d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Ouest, 12 pays d'Asie de l'Ouest et 8 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Figure 21

Dix premiers pays d'Afrique pour le nombre d'ABI conclus avec des pays en développement non africains, fin 2008



Source: CNUCED, [www.unctad.org/Templates/Startpage.asp?intlItemID=2310 &lang=2](http://www.unctad.org/Templates/Startpage.asp?intlItemID=2310&lang=2).

S'agissant des conventions de double imposition, les pays africains en avaient conclu un nombre total de 467 à la fin de 2008, dont 113 avec des pays en développement d'autres régions. La plupart de ces conventions couvrent le revenu et le capital (60); un peu moins d'un cinquième d'entre elles portent uniquement sur le revenu (24) et près d'un quart sur des questions non précisées (26). Enfin, il existe deux conventions de double imposition sur le transport aérien et maritime et une consacrée uniquement au transport aérien. Quelque 26 pays africains ont signé au moins une convention de double imposition avec des pays en développement d'autres régions. Sept d'entre eux, dont quatre pays d'Afrique du Nord²⁶, étaient signataires d'au moins 10 conventions de ce type. En ce qui concerne les partenaires des pays en développement, 29 d'entre eux ont conclu une convention de double imposition au moins avec un pays africain. Seize sont des pays d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est et 12 des pays d'Asie de l'Ouest. Il est intéressant de noter qu'un pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Barbade) seulement avait signé des conventions de double imposition avec des partenaires africains à la fin de 2008.

S'agissant des autres accords économiques contenant des dispositions sur l'investissement, les pays africains en avaient conclu 41 à la fin de 2008. Ces accords portent des titres divers: accord de libre-échange, accord de partenariat économique, accord d'intégration économique régionale ou accord-cadre de coopération économique. La plupart de ces accords bilatéraux ont été signés entre un pays développé et un pays africain et vont souvent au-delà des obligations qui incombent aux pays africains au titre des règles multilatérales en vigueur. Toutefois, plusieurs accords d'intégration économique régionale conclus en Afrique comportent des dispositions liées à l'investissement ou des protocoles sur l'investissement²⁷. S'agissant des accords bilatéraux contenant des dispositions sur l'investissement (autres que les ABI et les conventions de double imposition) impliquant un pays africain et un pays en développement non africain, ils sont à ce jour très peu nombreux. Il semble, toutefois, que la Turquie ait été particulièrement active, signant des accords de libre-échange avec trois partenaires d'Afrique du Nord: le Maroc et la Tunisie en 2004 et l'Égypte en 2005.

En général, les AII que les pays africains concluent avec les pays en développement et ceux qu'ils signent avec les pays développés ne présentent pas de grandes différences quant au fond. Autrement dit, s'ils varient sur quelques détails, ils contiennent pour l'essentiel le même type de dispositions (CNUCED, 2005).

C. Défis et possibilités d'action

Les IED réalisés par les pays en développement en Afrique ont beaucoup augmenté ces dernières années, mais ils restent modestes par rapport à ce qu'ils pourraient être. La région reçoit aujourd'hui une faible proportion des sorties d'IED des grands pays en développement qui sont des moteurs toujours plus puissants de l'activité économique mondiale. L'Afrique ne dispose, par exemple, que de 4,2 % du stock de l'IED extérieur chinois en 2008. La région ne bénéficie pas non plus beaucoup de la manne des fonds d'investissement souverains constitués par plusieurs pays en développement à revenu intermédiaire (CNUCED, 2008c). Ces fonds disposent d'actifs dont le montant, selon les estimations, se situe entre 2 000 et 3 000 milliards de dollars, investis principalement dans les pays développés. Compte tenu de la capacité qu'auraient ces fonds d'aider l'Afrique à faire face à ses besoins de financement, le Président de la Banque mondiale leur a récemment proposé d'investir 1 % environ de leurs actifs dans la région par l'intermédiaire de la Société financière internationale. Il est estimé que les flux d'investissement sur le continent augmenteraient de quelque 30 milliards de dollars.

Les pays africains parviendront à stimuler l'investissement en provenance d'autres pays en développement dès lors qu'ils auront su régler les problèmes qui dissuadent ces pays d'investir dans la région (Dupasquier et Osakwe, 2006). Ces problèmes sont notamment la médiocrité des infrastructures, le faible niveau de développement des ressources humaines, le manque de stabilité politique et macroéconomique, les obstacles dus à la réglementation et le manque d'information et de transparence. À cet égard, il serait souhaitable que les pays africains redoublent d'efforts pour réduire les coûts d'investissement dans la région en faisant des dépenses d'infrastructure, en améliorant l'environnement économique, en protégeant les droits de propriété et l'état de droit et en fournissant une information plus abondante et de meilleure qualité sur les possibilités d'investissement existant sur le continent. Les gouvernements africains devraient aussi stimuler l'IED Sud-Sud en élargissant les marchés régionaux par le biais de l'intégration régionale.

Si les pays africains ont besoin de plus d'IED en provenance des pays en développement et des pays développés, ils ne doivent pas pour autant faire de la sous-enchère. La concurrence qu'ils se livrent pour attirer les IED les conduit en effet souvent à offrir à des entreprises étrangères des avantages fiscaux indus

qui réduisent les recettes, entraînant des conséquences catastrophiques pour l'investissement intérieur, la croissance et la réduction de la pauvreté. Les pays africains doivent comprendre que, pour attirer l'IED, leur meilleur atout est en définitive un secteur privé national dynamique et en pleine croissance. S'ils souhaitent aussi attirer les IED motivés par la recherche de nouveaux marchés ou de gains d'efficacité plutôt que les IED centrés sur les ressources naturelles, ils doivent s'employer à développer un marché intérieur efficace doublé d'un environnement réglementaire favorable à la fois aux investisseurs nationaux et aux investisseurs étrangers.

Dans ce contexte, la priorité ne devrait pas tant être d'attirer l'IED des pays du Sud que de déterminer comment établir des liens entre l'IED et les économies nationales et comment orienter cet investissement vers des secteurs où il peut stimuler la capacité productive, attirer l'investissement intérieur, créer des emplois, favoriser l'intégration régionale et renforcer l'intégration dans l'économie mondiale. Le recours à des mesures d'incitation ciblées propres à encourager les investisseurs étrangers à acheter leurs équipements localement est une manière de promouvoir les liens entre l'IED des pays du Sud et les économies nationales. La promotion des coentreprises associant entreprises africaines et entreprises d'autres pays du Sud permettrait aussi de faciliter la diffusion des connaissances auprès des entrepreneurs locaux et de contribuer à la transformation structurelle. Un autre moyen pour les pays en développement d'encourager l'investissement et de stimuler l'industrialisation de l'Afrique est la création de zones économiques spéciales. Ces zones ont joué un rôle important dans le développement économique de la Chine et ont aussi permis à Maurice de dégager des excédents pour développer le reste de son économie. Il est intéressant de noter que la Chine a récemment pris l'initiative en créant des zones économiques spéciales dans la région (encadré 9).

Les gouvernements africains devraient aussi se soucier davantage des conséquences environnementales de l'IED provenant des pays en développement afin de s'assurer qu'il ne détériore pas l'environnement qui est déjà fragile. L'adoption de normes environnementales et de cadres réglementaires appropriés pourrait offrir des garanties sérieuses à cet égard. Les pays en développement devraient inciter leurs entreprises à veiller à ce que leurs investissements en Afrique soient sans dommages pour l'environnement, par exemple en appuyant les initiatives qu'elles prennent en matière de responsabilité sociale et en adoptant des normes environnementales pour les entreprises qui investissent à l'étranger.

Encadré 9. La Chine et les zones économiques spéciales en Afrique

Un fait nouveau intéressant qui pourrait contribuer à renforcer la capacité productive en Afrique est l'initiative prise par la Chine de créer des zones économiques spéciales sur le continent. Ces zones bénéficient de mesures préférentielles destinées à stimuler l'investissement étranger dans le secteur manufacturier. Cette approche est utilisée avec succès en Chine depuis les années 80 et a servi le développement économique du pays (Broadman, 2007).

Lors du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) de 2006, la Chine a adopté des mesures visant à promouvoir la création de zones de coopération commerciale et économique en Afrique. De plus, elle a encouragé les entreprises chinoises à créer entre trois et cinq de ces zones dans la région dans un délai de trois ans. Aujourd'hui, elle participe à l'établissement de sept zones économiques spéciales dans les pays africains: deux au Nigéria et une en Égypte, en Éthiopie, à Maurice, en Zambie et, peut-être, en Algérie (Brautigam, 2010).

C'est dans la zone de production de cuivre, à Chambisi, en Zambie, que la première zone économique spéciale d'Afrique a été établie. Annoncée en 2007, elle devrait, à terme, aboutir à la création de 60 000 emplois (Corkin *et al.*, 2008). Des informations récentes ont fait état de discussions entre le Gouvernement égyptien et la zone de développement technologique et économique de Tianjin — l'une des zones économiques spéciales les plus prospères de Chine — concernant une prise de participation de cette dernière dans la zone économique de Suez, actuellement en cours d'établissement (*Financial Times*, 2010).

LA COOPÉRATION SUD-SUD AU SERVICE DE L'AFRIQUE: PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Principales conclusions

La structure de l'économie mondiale et le rôle des grands pays en développement se sont considérablement modifiés. Le Brésil, la Chine et l'Inde sont de plus en plus présents dans le commerce, la finance, l'investissement et la gouvernance au niveau mondial. Ces bouleversements ont ouvert la porte à une coopération entre l'Afrique et d'autres régions de pays en développement, comme en témoigne la pléthore de nouvelles initiatives visant à favoriser l'instauration de relations politiques, économiques et sociales avec le continent. Dans le présent rapport ont été examinées la nature ainsi que les caractéristiques de ces partenariats et la manière dont les pays africains pourraient s'en servir pour satisfaire leurs besoins de développement. Les principales conclusions qui se dégagent du présent rapport sont les suivantes.

- 1. *La part des pays en développement d'autres régions dans le commerce de marchandises de l'Afrique a considérablement augmenté.*** Le montant total des échanges de marchandises des pays africains avec les pays en développement d'autres régions a progressé, passant de 34 milliards de dollars en 1995 à 283 milliards de dollars en 2008. En conséquence, la part des pays en développement d'autres régions dans le commerce extrarégional de l'Afrique a augmenté, atteignant 32,5 % en 2008 contre 19,6 % en 1995, et leur part dans le commerce total de la région est passé de 15,4 à 28,7 % pendant la même période. Une grande partie de cette augmentation est due aux échanges avec la Chine, qui représentent environ 11 % du commerce extérieur de la région, faisant de ce pays le deuxième partenaire commercial après les États-Unis.
- 2. *Les exportations de l'Afrique vers les pays en développement d'autres régions sont concentrées dans quelques pays d'origine et ses importations sont concentrées dans quelques pays de destination.*** En 2008, les cinq plus grands exportateurs africains vers les pays en développement d'autres

régions représentaient 68 % des exportations totales du continent. Par ailleurs, cinq pays africains représentaient 57 % des importations provenant des pays en développement d'autres régions en 2008.

- 3. Les produits de base sont de plus en plus prédominants dans les exportations de l'Afrique vers d'autres régions en développement tandis que les articles manufacturés le sont dans ses importations.** Au cours de la période 1995-2008, la part des produits de base dans les exportations africaines vers les pays en développement d'autres régions a augmenté, passant de 55 à 75 %, tandis que la part des articles manufacturés à faible, moyenne et forte intensité technologique diminuait, atteignant 10 % contre 18 % au début de la période. La part des articles manufacturés à faible, moyenne et forte intensité technologique dans les importations de l'Afrique provenant des pays en développement d'autres régions a augmenté, passant de 47 à 56 %, tandis que la part des produits de base a diminué, atteignant 22 % contre 32 % au début de la période. En conséquence, le commerce de l'Afrique avec les pays en développement d'autres régions accroît la dépendance à l'égard des produits de base et reproduit le même type de relations commerciales que celles qui existent avec les pays développés.
- 4. Les pays en développement d'autres régions ont accru leur aide publique à l'Afrique.** Bien que le manque de données ne permette pas d'établir une estimation complète et fiable du montant de l'aide publique à l'Afrique provenant des pays en développement d'autres régions, celui-ci est estimé, selon la définition du CAD de l'OCDE, à environ 2,8 milliards de dollars en 2006. Il convient néanmoins de noter que depuis cette date, plusieurs pays en développement d'autres régions ont pris des engagements financiers à l'égard de l'Afrique et que le montant de l'aide consentie en 2007 et 2008 est probablement beaucoup plus élevé. L'appui de ces pays en développement a contribué à accroître les ressources mises à la disposition de la région ainsi qu'à diversifier les sources possibles de financement.
- 5. Les pays en développement d'autres régions ont souvent recours à l'aide publique pour promouvoir le commerce et l'investissement en Afrique.** Par exemple, la Chine et l'Inde se servent de leurs banques d'import-export pour financer le commerce et l'investissement et promouvoir leurs intérêts commerciaux. Une des conséquences de cette relation entre l'aide publique et les activités commerciales des pays du Sud, qui sont des partenaires importants, est que les incidences de leur aide à la région sur le

développement ne peuvent être appréciées à leur juste valeur sans prendre en compte leur effet stimulant sur les flux d'échanges et d'investissements dans les pays bénéficiaires.

- 6. *L'aide publique provenant des pays en développement d'autres régions est de plus en plus dirigée vers les secteurs de l'infrastructure et de la production des pays africains.*** De par le volume de son aide, la Chine est la première source de financement de l'Afrique dans les secteurs de l'infrastructure et de la production. Selon les données disponibles, les engagements financiers chinois dans l'infrastructure des pays d'Afrique subsaharienne sont passés de 470 millions de dollars en 2001 à 4,5 milliards de dollars en 2007. On estime par ailleurs que 54 % de l'aide chinoise à l'Afrique au cours de la période 2002-2007 est allée aux secteurs de l'infrastructure et des travaux publics.
- 7. *Les pays en développement d'autres régions sont des sources de plus en plus importantes d'IED pour l'Afrique.*** Selon les données communiquées par les pays d'accueil, la part des pays en développement d'autres régions dans les entrées totales d'IED en Afrique a augmenté, passant de 17,7 % en moyenne pendant la période 1995-1999 à 20,8 % au cours de la période 2000-2008. En outre, la part de ces pays dans le stock intérieur d'IED de la région a atteint 7,4 % en 2008 contre 6,9 % en 1999.
- 8. *L'IED des pays en développement d'autres régions en Afrique est essentiellement présent dans les ressources naturelles, mais des investissements considérables sont réalisés dans l'infrastructure, le secteur financier, l'agriculture et les activités manufacturières légères.*** L'IED des pays en développement d'autres régions en Afrique est concentré dans le secteur des ressources naturelles. Toutefois, les investisseurs de ces pays sont aussi présents dans d'autres secteurs comme les transports, les télécommunications, le secteur financier et les activités manufacturières légères (habillement et textile). Par exemple, les données sur les fusions-acquisitions internationales réalisées en Afrique par les sociétés transnationales de pays en développement d'autres régions au cours de la période 1991-2008 font ressortir que 32 % environ de leurs investissements sont allés au secteur financier, 25 % aux industries extractives et au pétrole, et 21 % aux transports et aux communications.
- 9. *Les accords internationaux d'investissement conclus entre les pays africains et les pays du Sud se sont multipliés.*** Le nombre d'accords

bilatéraux d'investissement conclus entre des pays africains et d'autres pays en développement a bondi entre 1998 (133) et fin 2008 (335). En outre, les pays africains avaient conclu un total de 467 conventions de double imposition fin 2008, dont 113 avec des pays en développement d'autres régions.

B. Recommandations

L'essor des relations entre les pays africains et leurs partenaires du Sud a contribué à accroître les ressources disponibles pour le développement de la région, à renforcer le pouvoir de négociation des pays africains dans les négociations multilatérales et à diversifier leurs marchés d'exportation, réduisant ainsi leur vulnérabilité aux chocs extérieurs provenant de certains pays. Mais ces nouveaux partenariats peuvent aussi présenter des risques pour l'Afrique. Par exemple, on craint qu'ils ne détériorent la qualité de l'environnement et n'affaiblissent la gouvernance. Par conséquent, ces partenariats n'auront un bilan positif que dans la mesure où les pays africains pourront tirer parti des avantages offerts et réduire autant que faire se peut les risques potentiels. Dans ce contexte, la CNUCED formule les recommandations suivantes, qu'elle soumet à l'examen des pays africains, de leurs partenaires de développement ainsi que des institutions régionales et multilatérales.

1. Recommandations à l'intention des pays africains

a) ***Intégrer la coopération Sud-Sud dans les stratégies nationales de développement.*** La coopération de l'Afrique avec les pays en développement d'autres régions ouvre de nouvelles possibilités qui doivent être saisies. Elle peut permettre à l'Afrique de mieux faire face au problème de la pauvreté, à la médiocrité de l'infrastructure, au développement des capacités productives et aux nouvelles menaces liées aux changements climatiques ainsi qu'aux crises alimentaire, énergétique, financière et économique. Toutefois, la coopération ne produit pas automatiquement les effets bénéfiques attendus. Ceux-ci ne se concrétisent que dans les pays qui ont pris des mesures adéquates et dynamiques en ce sens. À ce propos, les pays africains devraient adopter une stratégie bien définie de coopération Sud-Sud afin de veiller à ce que celle-ci contribue à la réalisation des objectifs de développement nationaux et régionaux, au lieu de les entraver. La coopération Sud-Sud devrait être intégrée dans les stratégies nationales

de développement ainsi que dans les efforts visant à promouvoir la coopération régionale en Afrique.

- b) Adopter une approche dynamique à l'égard des partenariats.** Le principal enjeu pour les pays africains est de trouver les moyens de mieux exploiter et utiliser ces partenariats au service de leurs objectifs de développement à long terme. Pour y parvenir, les pays africains doivent jouer un rôle plus dynamique dans ces partenariats et utiliser l'influence dont ils disposent auprès des pays en développement qui sont leurs partenaires pour les convaincre de concilier leurs intérêts stratégiques et les besoins de développement de l'Afrique. Les relations entre les pays africains et leurs partenaires en développement se sont rapidement intensifiées et étoffées au cours des dix dernières années. L'adoption d'une approche dynamique par les gouvernements africains et le partage de leur expérience avec leurs partenaires en développement accéléreront le processus d'apprentissage mutuel, ce qui devrait déboucher sur une meilleure interaction pour les deux parties. En outre, il faut que la coordination soit efficace au niveau régional afin de concilier les intérêts nationaux et de veiller à ce que ceux-ci ne compromettent pas la réalisation des objectifs généraux de développement de la région. Dans ce contexte, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont un rôle important à jouer dans la coordination des relations des pays de la région avec leurs partenaires du Sud afin d'éviter une course à l'abîme. En outre, la Commission de l'Union africaine devrait davantage faire entendre sa voix dans les négociations avec les partenaires du Sud afin de mettre l'accent sur les priorités régionales et de veiller à ce que les effets bénéfiques de ces partenariats soient plus largement diffusés.
- c) S'assurer que la coopération avec les pays en développement est complémentaire des partenariats conclus avec les pays développés.** Les pays développés ont été et continueront d'être des partenaires de développement de premier plan pour l'Afrique. Par conséquent, il est important que les relations des pays africains avec les autres pays en développement soient complémentaires de leurs relations avec leurs partenaires traditionnels, au lieu de s'y substituer. Dans ce contexte, il est intéressant de noter qu'une des conséquences de la montée en puissance du partenariat de l'Afrique avec les pays en développement d'autres régions est que les domaines délaissés par les partenaires traditionnels sont désormais abordés. Il s'agit notamment de la protection des intérêts des pays africains

dans les systèmes économique, financier et commercial internationaux, et du développement des infrastructures.

- d) Associer davantage d'acteurs locaux aux partenariats avec le Sud.** Pour l'appropriation nationale du processus et des résultats des partenariats en constante évolution conclus entre les pays africains et les autres pays en développement, les gouvernements africains devraient s'efforcer d'associer leur parlement, leur secteur privé et leur société civile à ce processus. Par exemple, lorsqu'ils négocient leurs accords de partenariat avec des pays en développement, ils devraient veiller à ce que le parlement et d'autres acteurs concernés soient représentés. La transparence et la responsabilité en seraient accrues, de même que la probabilité que les ressources soient affectées aux priorités et objectifs nationaux de développement. En outre, l'opinion publique serait moins sceptique et ces partenariats seraient plus crédibles.
- e) Accroître les efforts visant à développer les capacités productives.** Pour que les pays africains parviennent à afficher le taux de croissance moyen de 7 % nécessaire à la réalisation des OMD, ils doivent produire des biens présentant une forte élasticité de la demande par rapport au revenu et davantage susceptibles de trouver des débouchés à l'exportation. Cela passe par la réalisation d'investissements publics et privés, la transformation structurelle de l'économie et le développement des capacités productives. La structure actuelle des échanges avec les autres pays en développement renforce la dépendance à l'égard des exportations de produits de base et reproduit le même type de relations commerciales que celles qui existent avec les partenaires traditionnels. Les pays africains devraient inverser cette tendance et transformer la structure de leur économie. À cette fin, il doivent améliorer l'environnement économique, remédier aux lacunes de l'infrastructure, faciliter l'accès au crédit et le transfert de compétences et de technologie, par exemple, en adoptant des mesures ciblées incitant les entreprises étrangères à former des salariés au niveau local. Ils doivent aussi encourager leurs partenaires en développement à réaffecter une partie de leur aide publique au développement des capacités productives du continent.
- f) Accroître la capacité de négocier et de tirer parti du système commercial multilatéral.** Les pays africains ont constitué des alliances avec d'autres pays en développement afin de poursuivre des intérêts communs dans les

négociations commerciales multilatérales. Globalement, ces partenariats ont eu des effets bénéfiques dans la région. Néanmoins, pour tirer davantage parti de ces partenariats, les pays africains doivent accroître leurs capacités de négocier et de saisir les possibilités offertes dans le système commercial multilatéral. Ils devraient aussi avoir une approche plus stratégique dans la constitution de leurs alliances afin de veiller à ce que celles-ci protègent leurs intérêts nationaux.

- g) ***Jouer un rôle plus actif dans la coordination de l'aide provenant des partenaires.*** Il serait souhaitable que les pays africains jouent un rôle plus actif dans la coordination de l'aide provenant des autres pays en développement et des pays développés afin de réduire les coûts de transaction et d'accroître les effets sur leur développement. À ce propos, il faut développer ou renforcer les cadres nationaux de coordination et de gestion de l'aide afin de promouvoir l'appropriation locale des processus et des résultats de l'aide. La politique de gestion de l'aide adoptée dans les pays africains peut constituer un mécanisme efficace pour accroître l'efficacité de l'aide et veiller à ce que l'aide publique des partenaires en développement et des partenaires développés soit complémentaire. Le Forum pour la coopération en matière de développement constitue un cadre dans lequel l'expérience de chaque pays pourrait être partagée.
- h) ***Éviter l'accumulation non viable de dettes.*** L'accès à des prêts consentis à des conditions de faveur par des partenaires en développement a accru les sources de financement de plusieurs pays de la région et l'on devrait s'en féliciter. Toutefois, les pays africains devraient veiller à ce que ces nouveaux emprunts contractés auprès de partenaires en développement soient utilisés pour financer des projets qui accroissent les capacités intérieures de remboursement. Il faut aussi accorder davantage d'attention à la structure et à la gestion de la dette extérieure afin d'éviter la survenue d'une crise de la dette.
- i) ***Adopter une approche axée sur le développement lorsqu'il s'agit d'attirer l'investissement étranger direct.*** L'IED n'est pas une fin en soi. Il joue un rôle utile dans la mesure où il permet aux pays africains d'atteindre leurs objectifs de développement. Ces pays devraient prendre conscience qu'en fin de compte, la manière la plus efficace d'attirer l'IED est d'avoir un secteur privé intérieur dynamique et porteur. S'ils veulent accueillir des investissements privilégiant la recherche de marchés ou d'efficacité par

rapport à l'exploitation de ressources, ils doivent créer un marché intérieur porteur et efficace ainsi qu'un cadre directif qui séduise les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers. À ce propos, les pays africains ne devraient pas s'efforcer d'attirer l'IED des pays du Sud en tant que fin en soi, mais devraient plutôt s'employer à créer des liens entre ces investissements et l'économie nationale et à diriger ceux-ci vers des secteurs où ils peuvent impulser l'investissement intérieur, créer des emplois, favoriser l'intégration régionale et stimuler les capacités productives. Le recours à des mesures ciblées incitant les investisseurs étrangers à s'approvisionner au niveau local est l'un des moyens de promouvoir l'interaction entre l'IED du Sud et l'économie nationale. En favorisant la constitution de coentreprises entre sociétés africaines et sociétés du Sud, on pourrait aussi faciliter le transfert de connaissances aux chefs d'entreprise locaux et contribuer à la transformation structurelle de l'économie.

2. Recommandations à l'intention des pays en développement partenaires

- a) **Élargir leur champ d'intervention afin d'y incorporer des secteurs autres que les industries extractives.** Concernant l'intervention des pays en développement en Afrique, il est incontestable que leur commerce et, dans une moindre mesure, leurs investissements se portent essentiellement sur les ressources naturelles. Cette prédominance est compréhensible étant donné leurs besoins croissants de ressources, mais elle perpétue le schéma des relations économiques entre l'Afrique et ses partenaires de développement traditionnels, schéma caractérisé par l'exportation de produits primaires africains et l'importation d'articles manufacturés des partenaires traditionnels. Il serait souhaitable que les fonds publics des pays en développement partenaires servent à contrecarrer et non à renforcer ce schéma. Ces pays devraient utiliser leurs apports publics pour améliorer le transfert de technologie et l'apprentissage technologique entre les pays africains et les autres pays en développement.
- b) **Renforcer le soutien à l'intégration régionale en Afrique.** Plusieurs pays en développement ont créé des structures de coopération avec l'Afrique, mais dans la réalité l'intervention se fait à l'échelon national, pratiquement sans lien avec les priorités de développement régionales. Il serait souhaitable que les pays en développement partenaires financent davantage de projets régionaux, moyen important de développer les marchés régionaux et de

poser les bases d'une relation durable et mutuellement avantageuse avec la région. Un facteur aurait besoin d'un plus grand soutien des partenaires, c'est le développement de l'infrastructure régionale, nécessaire pour abaisser les coûts de transaction, augmenter la compétitivité des exportations, stimuler le commerce Sud-Sud et améliorer la croissance et le développement de la région.

- c) **Augmenter le nombre des pays bénéficiaires.** Les courants commerciaux, d'investissement et de capitaux publics entre l'Afrique et ses partenaires en développement ont tendance à privilégier les pays étendus, riches en ressources naturelles et présentant une importance stratégique sur le plan politique, de sorte qu'il est difficile aux petits pays de tirer des partenariats des avantages vraiment intéressants. Il serait souhaitable que les pays en développement partenaires explorent les moyens d'associer à leurs partenariats davantage de bénéficiaires, particulièrement des PMA. Ils devraient par exemple songer à envoyer davantage de fonds publics aux PMA de la région. Ils pourraient augmenter leurs échanges avec les PMA en offrant à leurs exportations un accès au marché en franchise totale de droits et sans contingent, en commençant par accorder des crédits à l'exportation destinés à réduire le coût des emprunts. Ces mesures faciliteraient le commerce Sud-Sud et permettraient de répartir les avantages entre les pays de façon plus uniforme.
- d) **Donner davantage de renseignements sur les activités de développement dans la région.** Les pays en développement partenaires ne fournissent pas d'information sur leur aide à l'Afrique, de sorte qu'il est difficile de connaître exactement l'ampleur et la nature de leurs activités et l'incidence de ces activités dans la région. Il en est résulté des malentendus et des tensions entre les gouvernements africains et d'autres parties prenantes telles que les parlements et la société civile. Les pays partenaires devraient donner plus de transparence à leur coopération avec l'Afrique, ce qui serait un moyen important d'améliorer la responsabilisation et d'instaurer une relation durable avec le continent. Cette mesure compléterait les mesures prises par les pays africains pour améliorer la transparence et la responsabilisation en associant les parties prenantes locales au processus de partenariat.
- e) **Veiller à ce que les projets aient des retombées favorables pour l'environnement.** Les pays en développement partenaires devraient se soucier davantage des conséquences écologiques de leurs activités

en Afrique. En particulier, il serait souhaitable qu'ils fassent des études d'impact environnemental de leurs activités envisagées avant qu'elles ne soient approuvées. Ils devraient aussi prendre des mesures pour encourager leurs entreprises à faire des investissements respectant l'environnement de la région.

- f) *Traiter les coûts de transaction liés à la multitude des initiatives de partenariat.*** Ces dernières années, on enregistre une augmentation du nombre des initiatives visant à financer et promouvoir la coopération entre l'Afrique et les pays en développement. Chacun des grands pays en développement partenaires a son propre processus et sa propre structure de coopération avec l'Afrique. Cette prolifération impose un fardeau excessif à la capacité humaine et financière déjà modeste des pays africains. Il serait souhaitable que les partenaires en développement coordonnent et regroupent leurs initiatives afin de réduire les coûts de participation pour l'Afrique et de rendre ces initiatives plus utiles au développement. Par exemple, les pays d'Asie pourraient s'entendre pour faire du nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique le cadre commun de leur action dans la région. Parallèlement, les partenaires d'Amérique du Sud pourraient faire de même avec l'initiative Afrique-Amérique du Sud.

3. Recommandations à l'intention des pays développés partenaires

- a) *Fournir davantage de soutien pour la coopération Afrique-Sud.*** Les partenaires traditionnels de développement soutiennent de plus en plus la coopération Afrique-Sud en finançant des activités de coopération triangulaire. Or on peut craindre que la crise économique et financière n'ait un effet néfaste sur le financement de ces projets par les partenaires traditionnels. Il serait souhaitable que les partenaires traditionnels de l'Afrique résistent à toute pression qui les inciterait à réduire le financement des projets de coopération technique à cause de la récession économique mondiale. Il serait souhaitable aussi qu'ils envisagent de consacrer davantage de ressources au programme «Aide au commerce» et qu'ils en réservent une partie pour renforcer le commerce Sud-Sud.
- b) *Renforcer la dialogue avec les partenaires du Sud.*** Le rôle grandissant joué en Afrique par les pays en développement partenaires a multiplié les projets et les pays impliqués dans l'aide au développement de la région. Il a accentué la fragmentation de l'aide et rendu la coordination plus

malaisée. Les partenaires traditionnels devraient s'entendre avec les pays en développement partenaires pour améliorer la coordination et le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques.

4. Recommandations à l'intention des institutions régionales et multilatérales

- a) **Coordonner le développement des statistiques et la collecte d'informations sur la coopération Afrique-Sud.** Faute d'information fiable sur les activités de financement des pays en développement partenaires, il est difficile de se faire une idée complète des tendances, du volume et des caractéristiques de leur aide à la région. Les organisations régionales africaines devraient élaborer, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, une base de données sur la coopération Afrique-Sud, ce qui permettrait d'accroître la transparence et de déceler les bonnes pratiques.
- b) **Fournir davantage de soutien à la recherche.** Malgré l'intervention croissante des pays en développement partenaires en Afrique, il existe assez peu d'études sur l'efficacité de leurs activités pour le développement. On aurait besoin d'études par pays et d'études régionales rigoureuses et systématiques sur l'impact et la viabilité des activités des partenaires en développement dans la région. Ces études donneraient aux dirigeants africains l'information nécessaire pour prendre des décisions sur la coopération avec leurs partenaires en développement. Les organisations régionales africaines ainsi que l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales devraient intensifier leurs activités de recherche dans ce domaine.
- c) **Établir des mécanismes de financement de coopération Afrique-Sud.** Les institutions régionales et multilatérales de financement devraient fournir davantage de ressources pour financer les projets de coopération Sud-Sud. L'insuffisance des ressources par suite d'un mauvais accès au marché des capitaux et du coût élevé de l'emprunt sur les marchés financiers internationaux continue à freiner la croissance de la coopération Afrique-Sud. Il serait souhaitable que les institutions régionales et multilatérales établissent ou améliorent les moyens de financer la coopération Sud-Sud. Dans ce domaine, la création récente par la Banque mondiale d'un mécanisme de financement Sud-Sud pour encourager le partage des connaissances sur le développement est une initiative judicieuse²⁸.

C. Conclusion

Le partenariat florissant entre les pays africains et d'autres pays en développement est en train de modifier la physionomie des finances du développement et pourrait contribuer pour beaucoup à une croissance durable et à la lutte contre la pauvreté dans la région. La difficulté consiste pour les pays africains à trouver les moyens de tirer parti de ces relations et de les gérer dans un sens plus propice au développement. Il leur faudra pour ce faire adopter des stratégies efficaces qui tiennent compte aussi bien des intérêts nationaux que des intérêts régionaux. Il faudra aussi faire en sorte que les partenariats dynamiques conclus avec les pays en développement viennent compléter les relations avec les partenaires traditionnels et non s'y substituer.

Notes

- 1 D'après Tejasvi (2007), la coopération Sud-Sud concerne «les pays en développement qui travaillent ensemble à trouver des solutions à leurs problèmes communs de développement». On trouvera une analyse de la coopération Sud-Sud et des notions connexes dans PNUD (2004).
- 2 Il convient de relever que la coopération Sud-Sud est une notion beaucoup plus large que la simple coopération technique ou la simple coopération économique entre pays en développement. La première est axée sur l'échange de connaissances, de compétences, de ressources et de savoir-faire techniques et la deuxième concerne essentiellement la coopération dans les domaines du commerce, de l'investissement et des finances (PNUD, 2004).
- 3 Bien que la coopération concerne essentiellement les relations entre gouvernements, des acteurs comme le secteur privé et la société civile y jouent un rôle de plus en plus important.
- 4 Le CREA a fait une série d'études par pays concernant l'influence de la Chine sur l'Afrique. On trouvera un complément d'information à ce sujet sur le site Web de l'AERC: www.aercafrica.org.
- 5 Les pays africains représentés à la Conférence étaient l'Égypte, l'Éthiopie, la Jamahiriya arabe libyenne et le Libéria.
- 6 Le G-77 est une instance dans laquelle les pays en développement expriment et protègent leurs intérêts au sein du système des Nations Unies.
- 7 On trouvera un complément d'information sur l'histoire et l'évolution de la coopération Sud-Sud dans Nations Unies (2009a et 2009b).
- 8 Depuis le Sommet de Beijing, la Chine a envoyé environ 1 200 agents des services médicaux à 42 pays africains. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de bourses chinoises a atteint 4 000 en 2009, ce qui représente une augmentation de 100 % par rapport à 2006.
- 9 Les dirigeants des pays africains suivants ont assisté au Sommet: Afrique du Sud, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Sénégal.
- 10 Les pays africains sont de plus en plus préoccupés par le fait que les relations avec les pays du Sud se situent essentiellement à l'échelon bilatéral, sans mécanisme de sauvegarde propre à garantir que le résultat soit compatible avec le programme d'intégration régionale. À cet égard, l'importance accordée à l'intégration régionale dans la coopération Inde-Afrique est une heureuse initiative.
- 11 Les partenaires traditionnels craignent que la nouvelle approche adoptée par les partenaires du Sud ne batte en brèche les normes et critères de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance (Manning, 2006; Paulo et Reisen, 2009).
- 12 Dans le présent chapitre, l'expression «commerce» s'entend du commerce de marchandises.
- 13 Il est intéressant de noter que, si dans d'autres régions en développement le commerce intrarégional domine, dans le cas de l'Afrique le commerce interrégional est deux fois plus important que le commerce intrarégional. En 2008, ce dernier a représenté environ 10 % des exportations de l'Afrique, 20 % des exportations des pays en développement d'Amérique et 45 % des exportations des pays en développement d'Asie.

- 14 En 2008, le deuxième exportateur africain vers les pays en développement, par ordre d'importance, était l'Afrique du Sud avec 13 % du total, suivi du Nigéria avec 12,5 %. Le Soudan est le seul pays qui en 2008 figurait parmi les 10 premiers exportateurs d'Afrique vers les pays en développement mais pas vers les pays développés. En 2008, le principal exportateur vers les pays développés était l'Algérie, qui assurait à elle seule 19,4 % du total du continent. En 2008 toujours, l'Algérie était le quatrième exportateur vers les pays en développement avec 8,1 % du total. La concentration des pays d'origine est encore plus marquée s'agissant des exportations vers les pays en développement considérés individuellement. La part des 5 principaux pays exportateurs d'Afrique à destination des principaux pays en développement partenaires est comprise entre 84 et 93 %, et celle des 10 premiers entre 93 et 99,7 %. La seule exception concerne les Émirats arabes unis, pour lesquels la part des principaux pays exportateurs d'Afrique est proche de la moyenne pour l'ensemble des pays en développement.
- 15 Cette classification des produits est tirée de Lall (2000) et regroupe les exportations en fonction de leur structure technologique. Les produits de base sont les matières premières non transformées. Les produits manufacturés basés sur les ressources sont principalement des produits manufacturés simples et à forte intensité de main-d'œuvre basés sur la transformation des produits de base. Il s'agit de produits d'origine agricole, tels que les produits tirés du bois et les boissons, ainsi que de minerais transformés comme les concentrés ou les produits pétroliers raffinés. Les produits manufacturés de faible technologie nécessitent généralement peu de qualification pour leur production et font appel à des technologies largement diffusées. Il s'agit notamment des textiles et de l'habillement, des articles en cuir, des meubles et des produits en plastique simples. Les produits manufacturés de moyenne technologie sont généralement à forte intensité de compétence, offrent des effets d'échelle importants, et font appel à des technologies complexes qui nécessitent des compétences avancées. Il s'agit de produits automobiles, de produits chimiques et de fibres synthétiques avancés ainsi que de moteurs et de machines industriels. Les produits de haute technologie, enfin, font appel à des technologies de pointe et en évolution rapide et nécessitent des infrastructures sophistiquées ainsi que des compétences techniques spécialisées. Il s'agit des produits électroniques et électriques ainsi que des produits pharmaceutiques, du matériel aérospatial et du matériel optique.
- 16 Les chiffres indiqués comprennent l'aide programmable par pays et l'aide non programmable. La première concerne les fonds mis à la disposition des pays bénéficiaires pour financer leurs projets et programmes de développement, la deuxième concerne les apports sous forme d'allègement de dette, d'aide alimentaire, d'aide humanitaire et de coopération technique. En 2008, l'allègement net de la dette africaine était d'environ 2 milliards de dollars, l'aide alimentaire de 1,3 milliard, l'aide humanitaire de 5,5 milliards et la coopération technique de 5,4 milliards. Dans l'ensemble, l'aide non programmable représentait quelque 32 % de l'apport total en 2008.
- 17 Il convient de noter que la République de Corée et la Turquie, ainsi que les pays arabes, fournissent des renseignements à l'OCDE sur leur apport d'aide. Pour les pays arabes, les chiffres sont généralement globaux et ne sont pas ventilés par pays donateurs.

- 18 À noter que le chiffre de 2008 représente une diminution de la proportion d'assistance technique dans le budget d'aide du CAD. En 2000, la part de la coopération technique dans les versements bruts était de 32 % pour les pays du CAD, de 9 % pour la République de Corée et de 27 % pour la Turquie.
- 19 La République de Corée a été admise officiellement au CAD en janvier 2010 en tant que vingt-quatrième membre.
- 20 Des analyses récentes n'ont permis de trouver aucun élément convaincant prouvant que l'aide des pays du Sud ait pour effet d'encourager la mauvaise gouvernance dans la région (Woods, 2008; Brautigam, 2008).
- 21 En réponse à ces préoccupations, la communauté internationale a adopté en mars 2005 la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, avec des objectifs quantifiables en fonction desquels les progrès peuvent être mesurés et suivis. La Déclaration de Paris a été suivie par l'adoption du Programme d'action d'Accra en septembre 2008.
- 22 Les investissements en provenance d'Asie de l'Ouest ne sont pas pris en compte dans la figure, faute de données suffisantes.
- 23 Dans le présent rapport, l'Asie de l'Ouest comprend l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, Oman, le Qatar, la Turquie et le Yémen.
- 24 Les accords d'intégration économique régionale qui contiennent des dispositions liées à l'environnement sont les suivants: le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA): Angola, Botswana, Comores, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Somalie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe; la Communauté économique des pays des Grands Lacs: Burundi, République démocratique du Congo et Rwanda; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO): Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo; la Communauté de développement de l'Afrique australe: Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe; l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA): Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.
- 25 Ainsi, à la fin de 2007, l'Égypte était le cinquième signataire d'ABI dans le monde (CNUCED, 2006: 15).
- 26 En ordre décroissant: Égypte (14), Maroc (14), Maurice (13), Tunisie (11), Algérie (10), Afrique du Sud (10) et Soudan (10).
- 27 Voir, par exemple, le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour les finances et l'investissement, signé en 2006, et l'Accord portant création de la zone d'investissement commune du COMESA, signé en 2007.
- 28 Le mécanisme a été créé par la Banque mondiale le 11 octobre 2008. On trouvera un complément d'information à ce sujet à l'adresse <http://go.worldbank.org/5AH40BUOAO>.

Bibliographie

- Ajakaiye O. (2006). China and Africa: opportunities and challenges. Consortium pour la recherche économique en Afrique. Scoping Studies Paper No. SSC_01.
- Atkinson G. et Hamilton K. (2003). Saving, growth and the resource curse. *World Development*. 31: 1793–1807.
- BAfD (2010). L'Afrique au lendemain de la crise financière mondiale: défis à venir et rôle de la Banque. Note d'information sur la crise financière, n° 1. Banque africaine de développement, Tunis.
- Banque mondiale (2006). *IDA Countries and Non-Concessional Debt: Dealing with the Free-rider Problem in IDA14 Grant-Recipient and Post-MDRI Countries*. Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale (2010). *Perspectives pour l'économie mondiale: crise, finance et croissance*. Washington, Banque mondiale.
- Berthelemy J. (2009). Impact of China's engagement on the sectoral allocation of resources and aid effectiveness in Africa. Document présenté à la Conférence économique africaine. Addis-Abeba, 11-13 novembre.
- Besada H. et al. (2008). China's growing economic activity in Africa. NBER working paper 14024. National Bureau of Economic Research. Cambridge.
- Brautigam D. (2008). China's African aid: transatlantic challenges. Rapport du German Marshall Fund des États-Unis, avril.
- Brautigam D. (2010). Africa's Eastern promise: what the West can learn from Chinese investment in Africa. Foreign Affairs. www.foreignaffairs.com.
- Broadman H. (2007). *La route de la soie en Afrique: nouvel horizon économique pour la Chine et l'Inde*. Washington, Banque mondiale.
- Broadman H. (2009). "First-mover" investment advantages in sub-Saharan Africa: why Northern multinationals should react (quickly) to their Southern counterparts. *CESifo Forum*. 10 (4).
- Brown K. et Chun Z. (2009). China in Africa: preparing for the next Forum for China–Africa Cooperation. Asia Programme Briefing Note ASP2009/02. Chatham House, Londres.
- CEA (ONU) et OCDE (2008). *Development finance in Africa: from Monterrey to Doha*. Rapport établi pour la onzième réunion de l'African Partnership Forum. Addis-Abeba, 17 et 18 novembre.
- CEA (ONU) et OCDE (2009). *Mutual Review of Development Effectiveness in Africa Report 2009: Promise and Performance*. Paris, OCDE.
- Celasun O. et Walliser J. (2008). Managing aid surprises. *Finance and Development*. 34–37.
- CNUCED (2003). *Investment Policy Review: Lesotho*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.03.II.D.18. New York et Genève.
- CNUCED (2005). *Coopération Sud-Sud dans le domaine des accords internationaux d'investissement*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente F.05.II.D.26. New York et Genève.
- CNUCED (2006). *Rapport 2006 sur l'investissement dans le monde – FDI from Developing and Transition Economies: Implications for Development*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.06.II.D.11. New York et Genève.

- CNUCED (2007). Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha, qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement, TD/B/54/5. Genève.
- CNUCED (2008a). *Le développement économique en Afrique – Résultats à l'exportation et libéralisation du commerce: quelques tendances et perspectives*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente F.08.II.D.22. New York et Genève.
- CNUCED (2008b). *Les pays les moins avancés, rapport 2008: Growth, Poverty and the Terms of Development Partnership*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.08.II.D.20. New York et Genève.
- CNUCED (2008c). *Rapport 2008 sur l'investissement dans le monde: Transnational Corporations and the Infrastructure Challenge*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.08.II.D.23. New York et Genève.
- CNUCED (2008d). *World Investment Directory: Volume X – Africa*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.08.II.D.3. New York et Genève.
- CNUCED (2009a). Keeping ODG afloat: no stone unturned. UNCTAD Policy Briefs n° 7. Genève.
- CNUCED (2009b). *Rapport 2009 sur l'investissement dans le monde: Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.09.II.D.15. New York et Genève.
- CNUCED (2009c). *Contribution des accords internationaux d'investissement à l'attrait des pays en développement pour l'investissement étranger direct*. Numéro de vente F.09.II.D.15. New York et Genève.
- CNUCED (2010). *Global Investment Trends Monitor, n° 2*. Publication des Nations Unies. New York et Genève.
- CNUCED et PNUD (2007). *Asian FDI in Africa: Towards a New Era of Cooperation among Developing Countries*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.07.II.D.1. New York et Genève.
- Corkin L. et al. (2008). China's role in the development of Africa's infrastructure. Documents de travail du SAIS dans African Studies n° 04-08. Université Johns Hopkins, Washington.
- Cotula L. et al. (2009). *Land Grab or Development Opportunity? Agricultural Investment and International Land Deals in Africa*. Londres, IIED; Rome, FAO et FIDA.
- Davies M. et al. (2008). How China delivers development assistance to Africa. Étude du Centre for Chinese Studies. Université de Stellenbosch, Afrique du Sud.
- Deutscher E. et Fyson S. (2008). Improving the effectiveness of aid. *Finance and Development*. 15–18.
- Devarajan S. et al. (2001). Aid and Reform in Africa: Lessons from Ten Case Studies. Washington, Banque mondiale.
- Dupasquier C. et Osakwe P. (2006). Foreign direct investment in Africa: performance, challenges and responsibilities. *Journal of Asian Economics*. 17 (2): 241–260.
- Dupasquier C. et Osakwe P. (2007). Trade regimes, liberalization and macroeconomic instability. In: Senghor J. et Poku N., eds. *Towards Africa's Renewal*. Ashgate Publishing Limited: 225–254.
- Financial Times* (2010). Egypt courts China for Suez special zone. 2 mars.
- FMI (2009). *Perspectives économiques régionales: Afrique subsaharienne, «Weathering the Storm»*. Washington, FMI.

- FMI (2010). *Perspectives de l'économie mondiale, Rebalancing Growth*. Washington, FMI, avril 2010.
- Foster V. et al. (2008). *Construire des ponts: Le rôle croissant de la Chine comme financier de l'Afrique subsaharienne*. Washington, Banque mondiale.
- Foster V. et Briceño-Garmendia C. (2010). *Infrastructure africaine: une transformation impérative*. Washington, Banque mondiale.
- Freemantle S. et Stevens J. (2009). *BRIC and Africa: Tectonic Shifts Tie BRIC and Africa's Economic Destinies*. Afrique du Sud, Standard Bank.
- Freemantle S. et Stevens J. (2010). *BRIC and Africa: Brazil Weds itself to Africa's Latent Agricultural Potential*. Afrique du Sud, Standard Bank.
- Frot E. (2009). The consequences of financial crises on aid. Stockholm Institute of Transition Economics, Stockholm School of Economics. Stockholm.
- Gu J. (2009). China's private enterprises in Africa and the implications for African development. *European Journal of Development Research Special Issue*. 21 (4): 570–587.
- Gulf Research Centre (2009). The Gulf and Africa: developing a new strategic partnership. Document présenté à la Conférence intitulée «The Gulf and Africa: developing a new strategic partnership». Le Cap, Afrique du Sud, 24 et 25 février.
- Hammad L. et Morton B. (2009). Non-DAC donors and reform of the international aid architecture. Issues brief. North–South Institute.
- Hausmann R. et al. (2007). What you export matters. *Journal of Economic Growth*. 12 (1): 1–25.
- Idun-Arkhurst I. (2008). Ghana's relations with China. China in Africa Report no. 3. South African Institute of International Affairs. Johannesburg, Afrique du Sud.
- Jobelius M. (2007). New powers for global change? Challenges for international development cooperation: the case of India. Briefing paper 5. Friedrich Ebert Stiftung, Berlin.
- Jung W. et al. (2008). *Chinese and European Perspectives on Development Cooperation with Africa: Values, Objectives and Modalities*. Beijing, Konrad-Adenauer-Stiftung.
- Kaberuka D. (2009). Start this engine: Africa's policymakers should prepare for global recovery by priming their private sectors. *Finance and Development*. June: 54–55.
- Kaplinsky R. et Farooki M. (2009). Africa's cooperation with new and emerging development partners: options for Africa's development. Rapport établi pour le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Nations Unies, New York.
- Kaplinsky R. et Messner D. (2008). Impact of the Asian drivers on the developing world. *World Development*. 36 (2): 197–209.
- Kaplinsky R. et Morris M. (2007). Do the Asian drivers undermine export-oriented industrialization in SSA? *World Development*. 36 (2): 254–273.
- Kharas H. (2007). Trends and issues in development aid. Working paper 1. Wolfenson Centre for Development, Brookings Institution, Washington.
- Killick T. (1998). Principals, agents and the failings of conditionality. *Journal of International Development*. 9 (4): 483–495.
- KOICA (2008). *KOICA, Rapport annuel 2008*. Seoul, KOICA.
- Kragelund P. (2008). The return of non-DAC donors to Africa: new prospects for African development? *Development Policy Review*. 26 (5): 555–584.
- Lall S. et al. (2006). The “sophistication of exports”: a new measure of product characteristics. *World Development*. 34 (2): 222–237.

- Lall S. (2000). *The technological structure and performance of developing country manufactured exports, 1985–1998*. Queen Elizabeth House Working Paper 44. Université d'Oxford.
- Lum et al. (2009). *China's foreign aid activities in Africa, Latin America and Southeast Asia*. Rapport du Service de recherche du Congrès des États-Unis.
- Madonsela W. S. (2006). *The textile and clothing industry of Swaziland*. In: Jauch H. et Traub-Merz R., eds. *The Future of the Textile and Clothing Industry in Sub-Saharan Africa*. Bonn, Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Manning R. (2006). *Will emerging donors change the face of international cooperation?* *Development Policy Review*. 24 (4): 371–385.
- McCormick D. (2006). *China, India and African Manufacturing: framework for understanding the impact of aid and migration*. African Economic Research Asian Drivers working paper No. ADWP_10.
- Mengistae T. et Patillo C. (2004). *Export orientation and productivity in sub-Saharan Africa*. *FMI Staff Papers*. 51 (2): 327–353.
- Meyn M. (2008). *The WTO Doha Round impasse: implications for Africa*. ODI briefing paper 41. Overseas Development Institute, Londres.
- Mold A. et al. (2009). *Taking stock of the credit crunch: implications for development finance and global governance*. Document de travail 277. Centre de développement de l'OCDE.
- Nations Unies (2008). Trends in South-South and triangular cooperation: document d'information destiné au Forum pour la coopération en matière de développement, New York.
- Nations Unies (2009a). État de la coopération Sud-Sud, rapport du Secrétaire général de l'ONU à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, août, New York.
- Nations Unies (2009b). Promotion de la coopération Sud-Sud pour le développement: perspective sur trente ans, rapport du Secrétaire général à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, octobre, New York.
- Nations Unies (2009c). *Situation et perspective de l'économie mondiale, 2010: les perspectives mondiales*. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, New York.
- OCDE (2008a). *Rapport annuel: Resource Flows to Fragile and Conflict-Affected States*. Paris, OCDE.
- OCDE (2008b). *Financer le développement 2008: Appropriation?* Paris, Centre de développement de l'OCDE.
- OCDE (2009). *Aid Effectiveness: a Progress Report on Implementing the Paris Declaration*. Paris, OCDE.
- Onjala J. (2008). *A scoping study on China-Africa economic relations: the case of Kenya*. Rapport final révisé soumis au Consortium pour la recherche économique en Afrique. Consortium pour la recherche économique en Afrique, Nairobi.
- Organisation internationale du Travail (2008). The next policy challenge for Africa – macro coherence between growth and decent work. Document établi pour le Forum de haut niveau intitulé «Working out of poverty: a decent work approach to development and growth in Africa». Monrovia, 8 et 9 septembre.

- Osakwe P. (2007). Emerging issues and concerns of African countries in the WTO negotiations on agriculture and the Doha Round. In: Morrison J. et Sarris A., eds. *WTO Rules for Agriculture Compatible with Development*. Rome, FAO.
- Osakwe P. (2008). Aid predictability, ownership and development in Africa. Document présenté à la deuxième réunion plénière annuelle du Global Forum on Development de l'OCDE, Paris, 20 mai.
- Page S. et al. (2008). *Development package at the WTO? What do developing countries want from the Doha Round?* ODI background paper. Overseas Development Institute, Londres.
- Paulo S. et Reisen H. (2009). Old habits, new donors. *Development and Cooperation*. 50 (10): 386–387.
- PNUD (2004). *Forging a Global South*. New York, PNUD.
- PNUD (2009). *Enhancing South-South and triangular cooperation: Study of the Current Situation and Existing Good Practices in Policy, Institutions and Operations of South-South and Triangular Cooperation*. New York, PNUD.
- Reisen H. et Ndoye S. (2008). *Prudent versus imprudent lending to Africa: from debt relief to emerging lenders*. Document de travail 268. Centre de développement de l'OCDE.
- Sachs J. D. et Warner A. (1995). *Natural resource abundance and economic growth*. NBER working paper 5398. National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- SAlIA (2009). *The China–Africa Toolkit: a resource for African policymakers*. Rapport du South African Institute of International Affairs.
- Schlager C. (2007). *New powers for global change? Challenges for international development cooperation: the case of Brazil*. FES briefing paper 3. Berlin, Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Tejasvi A. (2007). South-South capacity development: the way to grow. Intitut de la Banque mondiale, Development Briefs No.20.
- Wang J. et Bio-Tchane A. (2008). Africa's burgeoning ties with China. *Finance and Development*. 45 (1): 44-47.
- Wanner B. (2009). Focus on China's aid policies intensifies as Congress considers foreign aid reform. Washington Report, East-West Centre, United States Asia Pacific Council, Washington.
- Woods N. (2008). Whose aid? Whose influence? China, emerging donors and the silent revolution in development assistance. *International Affairs*. 84 (6) 1-17.

Rapports de la série *Le développement économique en Afrique*

- 2000** *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique – TD/B/47/4 – UNCTAD/GDS/MDPB/7*
Auteurs: Yilmaz Akyüz, Kamran Kousari (chef d'équipe), Korkut Boratav (consultant).
- 2001** *Bilan, perspectives et choix des politiques économiques – UNCTAD/GDS/AFRICA/1*
Auteurs: Yilmaz Akyüz, Kamran Kousari (chef d'équipe), Korkut Boratav (consultant).
- 2002** *De l'ajustement à la réduction de la pauvreté: qu'y a-t-il de nouveau? – UNCTAD/GDS/AFRICA/2*
Auteurs: Yilmaz Akyüz, Kamran Kousari (chef d'équipe), Korkut Boratav (consultant).
- 2003** *Résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base – UNCTAD/GDS/AFRICA/2003/1*
Auteurs: Yilmaz Akyüz, Kamran Kousari (chef d'équipe), Samuel Gayi.
- 2004** *Endettement viable: Oasis ou mirage? – UNCTAD/GDS/AFRICA/2004/1*
Auteurs: Kamran Kousari (chef d'équipe), Samuel Gayi, Bernhard Gunter (consultant), Phillip Cobbina (recherche).
- 2005** *Repenser le rôle de l'investissement étranger direct – UNCTAD/GDS/AFRICA/2005/1*
Auteurs: Kamran Kousari (chef d'équipe), Samuel Gayi, Richard Kozul-Wright, Phillip Cobbina (recherche).
- 2006** *Doublement de l'aide: Assurer la «grande poussée» – UNCTAD/GDS/AFRICA/2006/1*
Auteurs: Kamran Kousari (chef d'équipe), Samuel Gayi, Richard Kozul-Wright, Jane Harrigan (consultant), Victoria Chisala (recherche).
- 2007** *Retrouver une marge d'action: La mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste – UNCTAD/ALDC/AFRICA/2007*
Auteurs: Samuel Gayi (chef d'équipe), Janvier Nkurunziza, Martin Halle, Shigehisa Kasahara.
- 2008** *Résultats à l'exportation après la libéralisation du commerce: Quelques tendances et perspectives – UNCTAD/ALDC/AFRICA/2008*
Auteurs: Samuel Gayi (chef d'équipe), Janvier Nkurunziza, Martin Halle, Shigehisa Kasahara.
- 2009** *Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique – UNCTAD/ALDC/AFRICA/2009*
Auteurs: Norbert Lebele (chef d'équipe), Janvier Nkurunziza, Martin Halle, Shigehisa Kasahara.

On peut se procurer les rapports sur *Le développement économique de l'Afrique* auprès de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, CNUCED, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse (télécopieur: 022 917 0274; courriel: africadev@unctad.org). Les rapports peuvent aussi être consultés sur le site Web de la CNUCED: www.unctad.org/Africa/series

La participation grandissante des principaux pays en développement au commerce, aux finances, aux investissements et à la gouvernance du monde, alliée à leur croissance économique rapide, a stimulé le débat sur les conséquences qui en découlent pour le développement de l'Afrique. Le Rapport 2010 sur le développement économique en Afrique examine les tendances récentes des relations du continent avec d'autres pays en développement et les nouvelles formes de partenariat dans lesquelles s'inscrivent ces relations.

Le rapport analyse les divers arrangements institutionnels qui guident et encouragent ces nouvelles relations économiques. Il donne une information à jour sur le commerce de l'Afrique avec les autres pays en développement ainsi que sur les apports financiers publics et l'investissement étranger direct en Afrique provenant de ces pays. Enfin, il traite d'importantes questions de principe soulevées par les nouveaux partenariats dans chacun de ces domaines.

Le rapport replace les nouvelles relations et les partenariats qui se multiplient dans le contexte de la coopération Sud-Sud. Cette coopération offre de nouvelles possibilités à l'Afrique et la principale difficulté qui se pose aux pays du continent est d'exploiter

ces nouvelles relations de façon plus efficace en vue d'atteindre leurs objectifs de développement à long terme. Il est nécessaire que les gouvernements s'attachent à l'échelon national à faire en sorte que la coopération avec le Sud ne consiste pas simplement à reproduire le schéma des relations économiques avec le reste du monde, dans lequel l'Afrique exporte des produits de base et importe des articles manufacturés. C'est pourquoi les pays africains et les pays en développement partenaires doivent gérer leurs relations grandissantes et évolutives dans un sens favorable au progrès technique, à l'accumulation de capital et à la transformation structurelle de la région.

Le rapport souligne la nécessité d'élargir l'approche par pays et l'approche sectorielle de la coopération avec le Sud de manière que les bénéfices en soient mieux répartis entre les partenaires. Il fait valoir que la coopération Sud-Sud doit être considérée comme un complément et non comme un substitut des relations avec les partenaires traditionnels, et que ces dernières peuvent rendre la coopération Sud-Sud bénéfique pour l'Afrique en renforçant le soutien à la coopération triangulaire et en ménageant un meilleur dialogue avec les pays en développement partenaires.

www.unctad.org/Africa/series



NATIONS UNIES